

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)  
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)  
Association des régions frontalières européennes (ARFE)  
Association of European Border Regions (AEBR)  
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)  
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)  
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)  
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)  
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)  
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)  
Ассоциация Европейских Приграничных Регионов (АЕПР)



**Version 6.0**

## **RAPPORT FINAL**

### **POSSIBILITES DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE EN AFRIQUE DE L'OUEST : Une contribution au processus d'intégration régionale**

*(No de référence 2010CE160AT057)*

**Association des Régions Frontalières Européennes  
(ARFE)**

**22 janvier 2012**

AEBR – AGEG – ARFE  
Enscheder Strasse, 362  
D-48599 Gronau

Tel: +49 (0)2562 70219  
Fax: +49 (0)2562 70259  
[info@aebr.eu](mailto:info@aebr.eu)  
Germany [www.aebr.eu](http://www.aebr.eu)

## **TABLE DES MATIERES**

Liste d'annexes, tableaux, cartes	3
Abbréviations	4
Résumé	7
1. INTRODUCTION .....	12
1.1. Contexte .....	12
1.2. Les conflits frontaliers en Afrique de l'Ouest .....	17
1.3. Structures actives en CT .....	21
1.3.1. Institutions supranationales et multilatérales .....	21
1.3.2. Institutions financières .....	26
1.3.3. Le niveau sous-national et le secteur non-gouvernemental .....	27
1.4. Le rôle de l'UE .....	28
1.5. But et objectifs de l'étude .....	30
1.6. Tâches .....	31
2. METHODES DE TRAVAIL ET ACTIVITES .....	32
2.1. Réunions initiales, experts et recherche documentaire .....	32
2.2. Questions clé de recherche et Guide d'Interviews .....	35
2.3. Mini-ateliers et réunions de terrain .....	37
2.4. Les zones transfrontalières à l'étude en Afrique de l'Ouest .....	39
3. COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST .....	40
3.1. Situation actuelle de la coopération transfrontalière en Afrique .....	40
3.2. Afrique de l'Ouest - aperçu général .....	43
3.3. Etudes de cas en Afrique de l'Ouest .....	45
Description du cas 1 (SKBo)	46
Description du cas 2 (Frontière Fluviale Sénégal-Mali et Basin du Karakoro)	51
Description du cas 3 (Southern Sénégal)	56
Description du cas 4 (Le Corridor MK2)	59
Description du cas 5 (MAC)	65
3.4. L'importance du développement du transport en Afrique de l'Ouest	66
3.4.1 Autoroutes	66
3.4.2 Chemis de fer	68
3.4.3 Aéroports	69
4. ANALYSE SWOT – COOPERATION TRANSFRONTALIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST .....	71
4.1. Analyse générale .....	71
4.2. Coopération transfrontalière ouest-africaine .....	73
5. CONCLUSIONS .....	76
5.1. Leçons apprises .....	76
5.2. Obstacles identifiés .....	80
5.3. Bons exemples .....	83
5.4. Pertinence de l'expérience européenne .....	85

6. RECOMMANDATIONS .....	91
6.1. Plan d'action spécifique relatif aux études de cas .....	94
6.1.1. Initiatives concrètes.....	95
6.1.2 Plan d'action à court et à moyen terme	97
6.2. Feuille de route pour le développement de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest.....	103

**Annexes:**

I. Key Research Questions	108
II. Interview Guide	110
III. Table of Contacts	116
IV. Workshop programme(s)	118
V. Carte des zones transfrontalières "chaudes" en Afrique occidentale	120

**Tables:**

- Codes des pays (ISO 31661 alpha 2)	6
- Indice du développement humain	13
- Feuille de route pour la CT en Afrique de l'Ouest	105-107

**Cartes:**

- Afrique de l'Ouest	18
- Communautés économiques régionales (CER)	22
- CEDEAO/UEMOA/ZMAO	24
- Bassin du fleuve Niger	24
- Le partage de l'Afrique en 1914 ente les pouvoirs coloniaux	40
- Soudan du Sud	44
- Concessions en pétrole et en gaz au Soudan	44
- Zones de CT en Afrique de l'Ouest	45
- Carte SKBo	46
- Bassin de drainage fleuve Sénégal	51
- Bassin du Karakoro (2)	52
- Sénégal méridionale	56
- Fleuve Gambie	58
- MKK (3)	59-60
- Afrique Occidentale aux 17ème et 18ème siècles	60
- Urbanisation de la région Soudano-Sahélienne	62
- Macaronésie	65
- Autoroutes transafricaines	67

## Abbreviations

ABN	<i>Autorité du Bassin du Niger (in English NBA)</i>
ACP	<i>Africain, Caraïbe et Pacifique</i>
ADB	African Development Bank (in French BAD)
ADF	African Development Fund (in French FAD)
AEBR	Association of European Border Regions
AECID	<i>Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo</i>
AfDB	African Development Bank Group
ALG	<i>Autorité du Liptako-Gourma</i> ( <i>Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma</i> ) (in English LGA)
APER	<i>Accords de Partenariat Economiques Régionaux</i>
ARFE	<i>Association des Régions Frontalières Européennes</i>
AU	African Union
AUBP	African Union Border Programme
BAD	<i>Banque Africaine de Développement (in English ADB)</i>
BALG	<i>Autorité de Développement de Liptako-Gourma</i>
BCEAEC	<i>Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun</i> (Central Bank of Equatorial African States and Cameroon)
BCEAO	<i>Banque Centrale des Etats d'Afrique Occidentale</i> (Central Bank of African States)
BEAC	<i>Banque des Etats de l'Afrique Centrale</i> (Bank of Central African States)
BIS	Boundary Information System
BOAD	<i>Banque Ouest Africaine de Développement</i> (West African Development Bank)
CBC	Cross-border co-operation
CCFD	<i>Comité Catholique contre la Faim et pour le développement</i>
CDA	<i>Communauté de Développement d'Afrique Australe</i>
CEDEAO	<i>Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (in English ECOWAS)</i>
CEN-SAD	<i>Community of Sahel-Saharan States (Communauté des Etats Sahélo-Sahariens)</i>
CER	<i>Communautés Économiques Régionales africaines (in English REC)</i>
CILSS	<i>Comité permanent inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel</i>
CIP	Cross-border Initiatives Programme
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa ( <i>Marché Commun pour les Etats d'Afrique orientale et australe</i> )
CRDI	<i>Centre de Recherches pour le Développement International</i> (French name of IDRC)
CSAO	<i>Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (in English SWAC)</i>
DBSA	Development Bank of Southern Africa ( <i>Banque de Développement de l'Afrique australe</i> )
DED	<i>Deutscher Entwicklungsdienst</i>
DNF	<i>Direction Nationale des Frontières (Mali)</i>
DSP	<i>Développement du secteur privé</i>
EAC	East African Community
EADB	East African Development Bank ( <i>Banque de Développement d'Afrique Orientale</i> )
ECCAS	Economic Community of Central African States
ECOWAS	Economic Community of West African States (in French CEDEAO)
EDF	European Development Fund (in French FED)
ENDA Diapol	<i>Prospectives – Dialogues - Politiques</i> (Environment and Development – Policy Dialogue and Perspectives)
ERDF	European Regional Development Fund (in French FEDER)
EU	European Union
FAD	Fond Africain de Développement (in English ADF)
FED	<i>Fonds européen de développement (in English EDF)</i>
FEDER	<i>Fonds européen de développement régional (in English ERDF)</i>
FOGAR	Forum of Global Associations of Regions ( <i>Forum Global d'Associations de Régions</i> )
FSN	<i>Fond Spécial du Nigéria</i>
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
GRDR	<i>Groupe de recherche et de Réalisations pour le Développement rural</i>
GTZ	<i>Gesellschaft für technische Zusammenarbeit</i>
HDI	Human Development Index

ICJ	International Court of Justice
IDC	Industrial Development Corporation of South Africa ( <i>Société de Développement Industriel de l'Afrique du Sud</i> )
IDRC	International Development Research Centre (Canada)
IGAD	Intergovernmental Authority on Development
IWRM	Integrated Water Resources Management
LGA	Liptako–Gourma Authority (in French ALG)
MAC	Madeira-Açores-Canaries
MDG	Millennium Development Goals (in French OMD)
MKK (MK2)	Maradi-Katsina-Kano
MOT	<i>Mission Opérationnelle Transfrontalière</i>
MRU	Manu River Union
NBA	Niger Basin Authority (in French ABN)
NBC	National Boundary Commission (Nigeria) ( <i>Commission Nationale des Frontières du Nigéria</i> )
NEPAD	New Partnership for Africa's Development ( <i>Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique</i> )
NGO	Non Governmental Organization
NPFL	National Patriotic Front of Liberia
NTF	Nigeria Trust Fund
OCBM	<i>Organisation du Chemin de Fer Bénin-Niger (Benin-Niger railway organization)</i>
OCDE	<i>Organisation de coopération et de développement économiques (in English OECD)</i>
OECD	Organization for Economic Cooperation and Development (in French OCDE)
OIEAU	<i>Office international de l'Eau</i>
OMD	<i>Objectifs du Millénaire pour le développement (in English MDG)</i>
OMVG	<i>Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie</i>
OMVS	<i>Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal</i>
ONG	<i>Organisation non gouvernementale</i>
PDM	Peace Dividend Marketplace
PDT	Peace Dividend Trust
PIT	<i>Programme d'Initiatives Transfrontalières</i>
PLATFORMA	<i>Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement</i> (European Platform of Local and Regional Authorities)
PNUD	<i>Programme des Nations Unies pour le développement (in English UNDP)</i>
PSD	Private Sector Department
PTA Bank	Eastern and Southern African Trade and Development Bank
RASD	<i>République Arabe Sahraouie Démocratique (in English SADR)</i>
RAOB	<i>Réseau africain des organismes de bassin</i>
REC	Regional Economic Community (in French CER)
RETRARC-GUISEGAM	<i>Réseau TF de Radio Communautaire de Guinée-Bissau, Sénégal et Gambie</i>
RIOB	<i>Réseau international des organismes de bassin</i>
RTA	<i>Route transafricaine (in English TAH)</i>
RUF	Revolutionary United Front (SL)
SADC	Southern Africa Development Community
SADR	Sahrawi Arab Democratic Republic (in French RASD)
SKBo	Sikasso (ML), Korhogo (CI), Bobo Dioulasso (BF)
SWAC	Sahel and West Africa Club (in French CSAO)
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats
TAH	Trans-African Highway (in French RTA)
UE	<i>Union européenne</i>
UEMOA	<i>Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (in English WAEMU)</i>
UMA	<i>Union du Maghreb Arabe (Union of Arabic Maghreb)</i>
UNDP	United Nations' Development Programme (in French PNUD)
UNECA	UN Economic Commission for Africa
UNOWA	United Nations' Office for West Africa ( <i>Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest</i> )
WABI	West African Borders and Integration Initiative ( <i>Frontières et intégration en Afrique de l'Ouest</i> )
WAEMU	West African Economic and Monetary Union (in French UEMOA)
WAMZ	West African Monetary Zone
WWAP	World Water Assessment Programme
ZMAO	<i>Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (in English WAMZ)</i>

**Codes de pays (ISO 31661 alpha 2)**

BF	Burkina Faso
BJ	Bénin
CF	République centrafricaine
CI	Côte d'Ivoire
CM	Cameroun
CV	Cap Vert
DZ	Algérie
GA	Gabon
GH	Ghana
GM	Gambie
GN	Guinée (Conakry)
GQ	Guinée équatoriale
GW	Guinée-Bissau
LR	Libéria
Ly	Libye
MA	Maroc
ML	Mali
MR	Mauritanie
NE	Niger
NG	Nigéria
SL	Sierra Leone
SN	Sénégal
TD	Tchad
TG	Togo

## Résumé

La Commission européenne (DG Regio) a soutenu l'élaboration de cette étude dans le cadre de l'appel du Parlement européen de placer la politique régionale de l'UE dans un contexte international plus fort et de renforcer la coopération avec les pays tiers. L'étude a comme but de qualifier des principaux obstacles auxquels est confrontée la coopération transfrontalière (CT) en Afrique de l'Ouest, en soulignant plusieurs bonnes opportunités afin de proposer une feuille de route pour les prochaines années.

La CT a fait preuve de renforcer les autorités plus étroitement impliquées, promouvant de cette manière la gouvernance décentralisée. L'Afrique effectue déjà un grand nombre de tâches pour arriver à une CT durable et, à part d'autres difficultés principales, **beaucoup de frontières doivent encore être délimitées et démarquées**, comme pré-condition et avant de lancer des stratégies de CT efficaces. Ces stratégies peuvent ajouter de la valeur et offrir de l'information précieuse aux programmes officiels réalisés aux échelles locale, nationale et internationale pour produire un impact durable sur les processus de développement. A long terme, le renforcement de la CT à travers les frontières (ouest-)africaines aura contribué au développement humain dans la plupart des zones dynamiques.

Au cours de l'étude, beaucoup d'initiatives, de projets et de programmes de CT ont été trouvés, avec un but soit spécifique soit général. En Afrique de l'Ouest il y a déjà un réseau complexe d'institutions et de plateformes pour réaliser des actions transfrontalières. Parfois il y a des chevauchements, mais en coopérant d'une manière coordonnée, y compris leurs partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain, ils pourraient utiliser les ressources disponibles d'une façon très efficace, et obtenir même plus de subventions pour réaliser un programme frontalier ouest-africain. En ce sens, l'intention de la présente étude est en particulier d'offrir une image claire des organisations soutenant le développement économique régional dans la zone en mettant l'accent sur la question de savoir comment les ressources peuvent être utilisées au mieux pour soutenir l'intégration régionale et la coopération interrégionale.

En Afrique la CT est une réalité dans beaucoup de zones frontalières, étant soutenue principalement par des organisations supranationales, tandis que la réalisation aux échelons national et sous-national est toujours très faible dans la plupart des cas. La plupart des actions pertinentes est réalisée par **l'Union Africaine** et par les **Comités économiques régionales** (CER). **L'Union Africaine** a adopté plusieurs instruments politiques et légaux pour gérer les affaires frontalières, y compris l'établissement d'une Conférence des ministres en charge des affaires frontalières et la réalisation du Programme frontière de l'Union Africaine (AUBP) depuis 2007 avec le soutien de la coopération allemande. La CT se trouve sur leurs agendas, comme c'est le cas du **Comité économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**, qui a lancé un programme d'initiatives transfrontalières (PIT) et une Convention sur la CT en 2006. Un autre acteur dans ce réseau complexe ouest-africain est **l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**. Il y a aussi des contributions clés nationales (Nigéria, Mali, Burkina) et certaines institutions financières jouent également un rôle dans la promotion du développement et de l'intégration à travers les frontières, comme la **Banque Africaine de Développement (BAD)**, la **Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)** et la **Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)**. Il y a aussi quelques structures transnationales de coopération

pour soutenir les ressources naturelles de plusieurs pays (fleuves Niger, Sénégal, Mano ou lac Tchad). D'autres ont un seul objectif, comme le **Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)**, et il y a même des structures propres de CT, comme l'Autorité Liptako-Gourma (LGA), une organisation régionale essayant de développer les zones contiguës du Mali, du Burkina Faso et du Niger.

Dans cette étude les initiatives les plus importantes, les études principales élaborées par des experts africains et des organisations compétentes, ainsi que des exemples importants de CT, ont été analysés. Nous avons tenu compte du partenariat UE-UA et de certains contacts concrets afro-européens établis dans ce domaine. Nous avons également exploré l'expertise développée par des ONG locales (p. ex. ENDA Diapol) et internationales (le plus souvent françaises), par des agences nationales et des organisations internationales y compris plusieurs agences de l'ONU. Il convient tout particulièrement mentionner le **Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CSAO/OCDE)**, ainsi que l'implication croissante de réseaux européens comme l'**Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE)** et la **Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)**. Ils ont tous des contacts réguliers avec les institutions et organisations africaines impliquées, mais l'**Union européenne** est le partenaire dont on s'attend le plus à s'impliquer définitivement dans le lancement d'un Programme ambitieux, durable et efficace de CT pour l'Afrique, y compris du soutien quant aux règlements, la formation et le financement, dans le cadre de l'Union Africaine. L'UE est le plus grand acteur en matière de coopération et de développement au niveau mondial et dispose de la banque de données la plus complète en pratiques, législation et programmation de CT. Un échange approfondi entre DG Regio et DG DevCo est très recommandé, en vue d'une inclusion de l'approche territoriale dans le règlement FED. Cela contribuerait énormément au processus d'intégration africaine, et leur dialogue coordonné avec l'Union Africaine et les CER pourrait mener à un partenariat productif très voulu par les politiciens, les experts et les praticiens africains. Le rôle d'autres réseaux européens comme la **Plateforme européenne des Autorités Locales et Régionales pour le développement (PLATFORMA)** ou le **Forum Global d'Associations de Régions (FOGAR)** convient également d'être étudié.

Les frontières africaines sont en même temps des zones prometteuses avec un grand potentiel quand il s'agit de développer de l'intégration pratique à la base de réseaux transfrontaliers commerciaux et sociaux déjà développés (dans certains cas depuis des siècles), mais elles sont aussi des scénarios instables confrontées à de multiples risques. Plusieurs des pays les moins développés du monde se trouvent en Afrique, et l'effet barrière des frontières est très évident dû à leur condition artificielle. Par conséquent, il y a des conflits, des flux de réfugiés, de la circulation de groupes armés hétérogènes et du trafic illégal, jouant un rôle dans le contexte des dynamiques transfrontalières. C'est-à-dire qu'il convient tenir compte des éléments précoloniaux, coloniaux et postcoloniaux pour bien estimer l'impact localisé de la frontière : un grand nombre de relations culturelles, linguistiques et humaines existent à travers les frontières africaines, interagissant avec les conditions locales, nationales, continentales et internationales influençant également le processus du développement.

Malgré les grands efforts développés au cours des dernières années, il n'y a pas de *place-based approach* (approche basée sur le site) relative au développement en Afrique de

l'Ouest, mais il y a quelques zones de CT coopérant activement et assez systématiquement. Parmi les zones les plus dynamiques nous avons choisi les cas suivants à être évalués (voir chapitre 3), afin d'élaborer une analyse SWOT et d'élaborer une feuille de route pour la CT :

- La zone **SKBo** : **Sikasso** (Mali) – **Korhogo** (Côte d'Ivoire) – **Bobo Dioulasso** (Burkina Faso), un "espace de solidarité sous-nationale", typiquement périphérique avec une mobilité spatiale et sociale extrême. Certaines initiatives très intéressantes ont déjà été développées.
- Le fleuve frontalier **Sénégal-Mauritanie**, et le **Bassin du Karakoro** entre le **Mali** et la **Mauritanie**, frontière fluviale où le fleuve peut être un facteur de développement si les potentialités sont proprement exploitées.
- La **Sénégalie méridionale-Guinée-Bissau** (y compris **Guinée Conakry**) est un cas intéressant de zone frontalière complexe, où d'autres pays sont nécessairement impliqués (Mali). C'est une zone pleine de défis quant à une CT systématique.
- Le « Corridor de développement » **Maradi-Katsina-Kano** (Nigéria-Niger). MKK ou MK2 est une des zones les plus peuplées en Afrique de l'Ouest. Une grande force économique s'y heurte à un des pays les plus démunis du monde. Un cas clair de CT extrêmement asymétrique, mais faisable.
- La côte ouest-africaine, en particulier la **Mauritanie**, le **Sénégal** et le **Cap Vert** avec les **îles Canaries** (Espagne) et l'archipel portugais des **Açores** et de **Madère (Macaronésie)**. L'exemple d'une interface afro-européenne.

Bon nombre d'actions prévues dans cette étude n'ont pas été réalisées de la manière prévue, dû à de différentes contraintes, mais la plupart des cas est documentée et les acteurs en question ont été contactés. Les échanges avec les représentants et experts africains ont été particulièrement fructueux ainsi que l'atelier organisé à *Casa África* (Las Palmas de Gran Canaria, novembre 2011), pour discuter des résultats préliminaires de cette étude. L'ARFE a décidé de maintenir le suivi de la CT en Afrique de l'Ouest en particulier comme partie de sa stratégie globale pour promouvoir la coopération territoriale sur d'autres continents. En ce sens, l'ARFE a signé un accord avec le Programme Frontière de l'Union Africaine, et des accords similaires sont à explorer et le cas échéant à établir avec d'autres institutions.

Après une recherche documentaire et des échanges d'information intensifs avec les principaux acteurs africains et européens, la réalisation des activités prévues et le suivi des résultats, une analyse SWOT, a été élaborée, traitant la CT en Afrique en général et celle en Afrique de l'Ouest en particulier (chapitre 4). Les obstacles principaux identifiés quant à la CT sont des conflits dus à la pression sur les ressources territoriales et naturelles, l'infrastructure insuffisante, les procédures administratives et le cloisonnement national. De plus, le manque de capacités et de continuité quant aux opérations transfrontalières, les affaiblit considérablement. Par ailleurs, les activités illégales (trafic, terrorisme) sont des principaux obstacles dans certaines zones.

A la base de l'analyse SWOT, une première série d'objectifs a été converti en feuille de route pour la CT en Afrique de l'Ouest, constituant la principale recommandation de cette étude (chapitre 6).

- *Court terme (2012-2013) :*

- Soutien de l'UE relatif aux efforts supranationaux, y compris définition stratégique et actions concrètes (délimitation/démarcation de frontières et réseaux de transport)
- Coordination des actions, réalisées par un pool d'acteurs hétérogènes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique (« dividende coordination »)
- Réalisation de projets pilotes concrets
- Amélioration de la CT décentralisée par un partenariat entre autorités locales, régionales, nationales et le niveau supranational, en soulignant la « gouvernance inclusive ».
- Lancement d'un processus pour renforcer les capacités des acteurs nationaux, régionaux et locaux (avec le soutien, le conseil et la formation de la part de l'UE).

- *Moyen terme (2014-2016) :*

- Formation ciblée (renforcement des capacités) et plus d'initiatives et d'actions en matière de CT
- Développement de stratégies/programmes, règlements pluriannuels, d'unités administratives de CT et de capacités de gestion de projets pour contribuer au renforcement institutionnel
- Elaboration d'un instrument légal pour la coopération territoriale et promotion de structures permanentes de CT
- Une association (ouest-)africaine de coopération transfrontalière

- *Long terme (2017-2020) :*

- Approche structurelle vers un processus d'intégration régionale (p. ex. par un Interreg ouest-africain) et l'extension vers d'autres CER africains, y compris le renforcement d'institutions supranationales, un cadre supranational financier et réglementaire, une approche de gouvernance multi-niveau

Complémentaire à la feuille de route, il y a une série d'initiatives concrètes qu'il convient soutenir (section 6.1.1), basée sur les meilleurs exemples trouvés (sous-chapitre 5.3) dans les études de cas sélectionnées (sous-chapitre 3.3). Il convient soutenir ces initiatives dès le début, tandis que les processus institutionnels prennent leur temps pour produire des résultats. Ce sont des pas simples pour renforcer la CT dans les zones sélectionnées en Afrique de l'Ouest, offrant de l'information très précieuse sur la manière d'agir dans d'autres zones frontalières du continent :

- Coordination et soutien relatif aux activités réalisées dans la zone **SKBo** : processus de décentralisation, réseaux de commerce, modèles associatifs, centre de santé transfrontalier, banque de céréales, etc.
- Soutien en matière de gestion de la frontière fluviale **Sénégal-Mauritanie**, y compris le **Bassin du Karakoro**. Rationalisation de projets d'eau et d'infrastructure, utilisant des solutions éprouvées et faisables déjà mises en œuvre/proposées par les acteurs africains et européens.

- Développement d'un réseau de consultation dans la zone **Sénégal méridionale**, y compris la Guinée-Bissau, la Guinée (Conakry) et, le cas échéant, le Mali. Un bon début serait la rationalisation de la gestion des ressources en eau et de la planification de l'infrastructure.
- Coordination et soutien des actions réalisées dans la zone **MK2**.
- Maintenir et renforcer l'orientation ouest-africaine du **Programme MAC**, en particulier vers le Cap Vert, la Mauritanie et le Sénégal.

En ce qui concerne la gouvernance de futurs programmes, la CT en Afrique de l'Ouest sera durable et son impact sera garanti par une participation plus forte du niveau sous-national et de la société civile. L'ouverture de voies pour l'échange d'information transfrontalier (et des projets *people-to-people*) conduira à trouver des solutions transfrontalières pour gérer des problèmes généraux comme la sécurité alimentaire, la pauvreté extrême, les soins de santé, etc.

Les dynamiques socio-économiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest ont un potentiel toujours sous-estimé quant à l'intégration, malgré les obstacles divers auxquels elles font face. La gestion conjointe et la préservation de ressources naturelles, la rationalisation de réseaux de commerce et le contrôle du trafic illégal, la capitalisation conjointe des biens exportés, la coordination des forces de sécurité ainsi que des soins d'urgence, le soutien de réseaux de radios locales, la gestion des flux de réfugiés,... ne sont que quelques exemples de domaines nécessitant une approche transfrontalière de base, ayant un potentiel extraordinaire pour renforcer un développement humain durable dans ces zones. D'un autre côté, il convient également soutenir des grands projets transnationaux, comme la délimitation/démarcation de frontières ou la réalisation de réseaux de transport, ainsi que la consolidation des initiatives politiques en cours pour normaliser et étendre la CT partout sur le continent africain. L'inclusion de cette approche dans le cadre du Fond européen de développement serait un élément nécessaire pour faire de la feuille de route proposée la réalité.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte

Il convient considérer qu'il existe en Afrique des priorités principales qui ne relèvent pas du domaine de la coopération transfrontalière (CT). D'un autre côté, l'importance transfrontalière spécifique de la coopération transfrontalière en Afrique fait qu'elle est un outil prometteur du développement de l'Afrique, et particulièrement la lutte contre la pauvreté extrême, la sécurité alimentaire et la promotion de la santé ainsi que la promotion de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance.

La CT en Afrique est devenue une réalité dans de nombreuses régions frontalières. Ce sont principalement les organisations supranationales créées par les états-nations africains qui en ont fait la promotion aux cours de ces dernières années. La CT fait partie de leur agenda mais sa mise en œuvre au niveau national ou sous-national est toujours très faible dans la plupart des cas. L'action la plus significative a été menée par l'**Union Africaine** avec la mise en œuvre d'un Programme Frontière continentale depuis 2007 et avec le soutien de l'Agence Allemande de Développement **GIZ**<sup>1</sup> (anciennement GTZ). Le Programme Frontière de l'Union Africaine (AUBP) est l'opération continentale la plus ambitieuse pour la promotion de la CT et a déjà obtenu des résultats très intéressants (voir sous-chapitre 3.1 pour plus d'information sur l'AUBP). Les Communautés Économiques Régionales africaines (CER) ont également développé quelques initiatives afin de promouvoir les questions de coopération transfrontalière. C'est particulièrement le cas pour la **Communauté Économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**, de ses Programmes d'Initiative Transfrontalière (PIT) et de la Convention sur la CT au sein de la zone de la CEDEAO (2006). **La Communauté de Développement d'Afrique Australe (CDAA)** est également très active. C'est cependant en Afrique de l'Ouest que les acteurs locaux s'engagent plus intensivement. **L'Union Économique et Monétaire West Africaine (UEMOA)** encourage également la CT. Toutefois, les contributions nationales jouent aussi un rôle majeur, comme la **Commission Nationale des Frontières du Nigéria** (en anglais National Boundary Commission of Nigeria, NBC) créée en 1988, ou la **Direction Nationale des Frontières du Mali (DNF)**. En réalité, jusqu'à présent, la coopération transfrontalière Ouest Africaine est la plus développée d'Afrique. Elle constitue la base d'autres initiatives sur le continent.

Par conséquent, une Afrique de l'Ouest sans frontières n'est plus une utopie. Le commerce et la liberté de mouvement peuvent être fortement accrus par la généralisation de la CT. C'est pourquoi, la Commission européenne (DG Regio) a souhaité que cette étude soit élaborée afin de quantifier les obstacles de la CT en Afrique de l'Ouest, souligner les possibilités et fournir de meilleures indications aux organisations qui soutiennent le développement économique régional dans cette zone, en particulier concernant la meilleure allocation possible des ressources afin d'encourager l'intégration régionale et la coopération interrégionale.

---

<sup>1</sup> Depuis le 1er janvier 2011, la *Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ)* a rapproché la *Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (GTZ)*, le DED and Invent, dans une seule et même organisation.

Tout comme dans d'autres régions du monde, les citoyens vivant dans des zones frontalières sont confrontés à des disparités en matière de politiques sociales et économiques, en particulier en ce qui concerne les services publics comme la santé ou l'éducation. Cela constitue cependant un défi particulier en Afrique où se trouvent certains des pays les moins développés du monde. En fait, le Rapport sur le Développement humain 2011<sup>2</sup> classe beaucoup de pays y compris mentionnés directement ou indirectement dans cette étude comme ayant IDH (Indice de Développement Humain) bas, selon l'index du développement humain largement reconnu, indicateur créé par PNUD, tenant compte non seulement de l'économie mais aussi de la santé et de l'éducation. Le tableau suivant montre l'IDH et encore un autre taux principal, celui de la mortalité infantile en dessous de 5 ans par 1.000 naissances. Les deux listes donnent un aperçu général clair des défis auxquels les pays en question font face :

<i>Développement Humain</i>	<i>Taux Mortalité infantile</i>
<i>Index 2011</i>	<i>(&lt;5 / 1,000)</i>
	<i>(2009)</i>
Algerie (DZ)	32
Bénin (BJ)	118
Burkina Faso (BF)	166
Cameroun (CM)	154
Cap Vert (CV)	28
Centrafrique (CF)	171
Chad (TD)	209
Côte d'Ivoire (CI)	119
Guinée Equ. (GQ)	145
Gabon (GA)	69
Gambie (GM)	103
Ghana (GH)	69
Guinée (GN)	142
Guinée-Bissau (GW)	193
Liberia (LR)	112
Libya (LY)	19
Mali (ML)	191
Mauritanie (MR)	117
Maroc (MA)	38
Niger (NE)	160
Nigéria (NG)	138
Sénégal (SN)	93
Sierra Leone (SL)	192
Togo (TG)	98

L'effet barrière de la frontière est évident et dans certains cas les défis ajoutent des défis par la présence de réfugiés, de groupes armés hétérogènes et le trafic illégal.

Par conséquent, les zones frontalières sont à la fois des endroits prometteurs doté d'un important potentiel mais également des zones instables et à risques. Comme l'expérience européenne l'a largement démontré au cours de ces cinquante dernières années, soutenir les initiatives de CT constitue une valeur ajoutée au processus d'intégration continentale, optimisant le potentiel et minimisant les risques. En même temps, la CT augmente

<sup>2</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain 2011, Durabilité et équité. Un meilleur avenir pour tous. PNUD ; New York, 2011.

l'appropriation des responsabilités pour les autorités (*empowerment*) qui sont plus étroitement impliquées, soutenant ainsi la décentralisation de la gouvernance. L'Afrique agit déjà beaucoup dans le but de parvenir à un niveau de CT soutenu. Cependant de nombreuses frontières requièrent toujours délimitation et démarcation. Ceci étant une condition préalable à tout lancement de stratégies de CT.

Certains universitaires ont étudié les frontières africaines de manière approfondie et ont produit un ensemble d'analyses et de recommandations très intéressant. **Professeur Anthony I. Asiwaju** (Université de Lagos, Nigeria), Président de l'Institut Régional Africain (Imeko, Nigeria) est l'un des acteurs les plus prolifiques et pertinents. Beaucoup de ses contributions ont été prises en considération dans cette étude.<sup>345</sup> C'est aussi le cas de **Mohamadou Abdoul**<sup>6</sup> (Enda Diapol, Dakar, Sénégal). **Dr. Ogunsola John Igué**<sup>78</sup> (Université Nationale du Bénin) doit aussi être mentionné lorsque l'on étudie les frontières africaines. Il y a, bien sur, nombre d'autres auteurs dont les travaux devraient être étudiés dans la tâche intéressante et complexe qui vise à définir les concepts présents et futurs relatifs à la CT en Afrique.

L'engagement politique est crucial pour démarrer une CT durable. En ce sens, une étape majeure a été franchie en 2000 lorsqu'**Alpha Oumar Konaré**, ancien Président du Mali, a formulé une approche innovante de l'intégration régionale africaine en mettant en avant le concept de "zones frontalières" africaines, partageant les mêmes espaces géographiques et ne pouvant être divisées par des frontières physiques. La CT a été définie par le Président Oumar Konaré comme une initiative locale soutenue par les gouvernements nationaux impliqués et orientés vers l'amélioration des conditions de vie de la population transfrontalière. Par la suite cette contribution a engendré de nombreuses réunions d'experts et de sommets politiques. Pour la première fois ce fut à Sikasso, organisé par le gouvernement du Mali avec le soutien du **Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CSAO/OCDE)**, pour définir les zones transfrontalières comme territoires reliés par des liens socio-économiques et culturels. En mai 2002 une autre rencontre fut organisée à Accra (« Vers une meilleure approche régionale pour le développement de l'Afrique de l'Ouest »). En juillet 2003 Ouagadougou fut hôte de l'atelier « Frontières ouest-africaines et intégration », où **l'Initiative Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest (WABI)** fut fondée par la DNF au Mali, Enda Diapol (une ONG basée au Sénégal) et le CSAO/OCDE.

---

<sup>3</sup> Asiwaju, A.I. *Des frontières artificielles*, Civiletis International, New York, 1990 (édition bilingue en français et en anglais de la lecture inaugurale à l'Université de Lagos, Nigéria, le 12 décembre 1984).

<sup>4</sup> Asiwaju, A.I. *Borders and Borderlands as Linchpins for Regional Integration in Africa. Lessons of the European Experience*. In: Schofield C. H. (ed) *Global Boundaries* (Blake, G.H (ed) *World Boundaries*, vol. 1). International Borders Research Unit, University of Durham. Routledge, London, 1994.

<sup>5</sup> Akinyeye, Y. *That They May Be One. African Boundaries and Regional Integration. Essays in Honour of Professor Anthony I. Asiwaju*. African Regional Institute, Imeko (Nigeria), 2008.

<sup>6</sup> ENDA Diapol-IDRC/CRDI *Transboundary Dynamics in West Africa. Analysis of the Potential of three "cross-border" areas in West Africa*. Dakar, 2009.

<sup>7</sup> Igué, J.O. ; Fodouop, K. ; Aloko-N'Guessan, J. (eds.) *Maîtrise de l'espace et développement en Afrique. État des lieux*. Éditions Karthala, Paris, 2010.

<sup>8</sup> Igué, J.O.; Schumacher, S (eds.). *Towards a better regional approach to development in West Africa. Conclusions of the Special Event of SWAC, Accra (Ghana), 20<sup>th</sup> – 21<sup>st</sup> May 2002*. Sahel and West Africa Club/Organization for Economic Cooperation and Development, SWAC/OECD, Paris, 2002.

Lors de ces rencontres les réalités frontalières ont été analysées, des expériences échangées et de futures actions ont été proposées pour rendre possible une meilleure compréhension des réalités frontalières locales et pour partager des bonnes pratiques en matière CT. L'implication dès le début du CSAO/OCDE dans ces processus montre que la communauté internationale reconnaît de plus en plus l'importance de la CT en Afrique et tout particulièrement en Afrique de l'Ouest. Le CSAO a fait la promotion d'initiatives importantes et d'études ciblées sur le renforcement de la CT, afin d'obtenir l'intégration, le développement et la paix au niveau régional. Basé sur le concept du *pays-frontière* et après l'identification de plusieurs zones avec un fort potentiel en CT, le Programme sur les initiatives transfrontalières (CIP) de la CEDEAO a été élaboré avec le soutien du CSAO et du CSAO. WABI a également lancé quatre projets pilotes dans la région :

- Deux opérations pilotes à Sikasso (ML) – Bobo Dioulasso (BF) et en Sénégambie méridionale, en 2003, toutes deux définies par des acteurs locaux avec le soutien du projet **Peace Dividend Marketplace (PDM)**<sup>9</sup>, le **bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA)**, le Programme de Développement des NU (UNDP) et des coopérations **canadiennes** et **autrichiennes**. Un autre élément dans cette zone a été le lancement d'un programme régional de soutien de la CT décentralisée par **l'autorité de développement de la Région de Liptako-Gourma (ALG)** en novembre 2006. Le premier projet pilote a été lancé dans la région de Sikasso au Mali, et à Bobo Dioulasso au Burkina Faso, par un atelier rassemblant les acteurs locaux, privés et publics. En 2010, un atelier sur les expériences transfrontalières s'est tenu à Ouagadougou, se basant sur l'exemple de l'industrie de la mangue dans les régions de Sikasso et Bobo Dioulasso, il s'est concentré sur les possibilités et les contraintes relatives au développement transfrontalier entre les deux pays. L'expérience de cette opération a mené à l'élaboration d'un Guide pratique de coopération transfrontalière dans la zone<sup>10</sup>. Le deuxième projet (en cours depuis octobre 2005) a comme but de reproduire le processus de Sikasso en **Sénégal méridionale**, dans un contexte où la CT est vue comme une panacée pour l'ensemble des problèmes auxquels la région fait face. ENDA Diapol y est particulièrement active dans le transfrontalier.
- La troisième opération pilote a été développée au **corridor Maradi-Katsina-Kano (MKK, K2M)** entre le Niger et le Nigéria, avec le soutien du *Groupe de recherche et de Réalisations pour le Développement rural (GRDR)*, de l'UE, du *Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)*, l'**UNDP** et le secrétariat du **CSAO**, avec focus sur la prévention de crises alimentaires.
- La quatrième opération pilote a été réalisée en 2006 au **bassin du Karakoro** entre le Mali et la Mauritanie.

---

<sup>9</sup> Le PDM est un projet de Peace Divided Trust (PDT), une ONG travaillant dans le domaine de la paix et des opérations humanitaires ([www.peacedividedtrust.com](http://www.peacedividedtrust.com)).

<sup>10</sup> SWAC-Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) *Guide pratique de la coopération transfrontalière : Diagnostics Mali-Burkina Faso et perspectives régionales*. Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Paris, 2010.

**L'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE)** a suivi ces développements avec attention et a maintenu des contacts fréquents avec de différents acteurs en Afrique et en Europe (public, privé, ONG, universités, entreprises). Ces contacts ont été particulièrement forts avec le Programme Frontière de l'Union Africaine (AUBP). Cela a mené à la signature d'un protocole d'accord, en 2011, entre la Commission de l'UA et l'ARFE.

En observant l'expérience européenne de ces cinquante dernières années, l'attention croissante portée à CT en Amérique Latine et les développements en Afrique depuis les années 1980, on peut conclure à l'existence de caractéristiques communes dans la dynamique des frontières nationales pour chaque continent. Malgré tout, il faut accorder une importance particulière aux questions pré-coloniales, coloniales et post-coloniales lors de l'étude des futurs développements des zones frontalières africaines, comme des ponts et non des remparts. Elles ont un contexte culturel, historique et politique commun, comme c'est le cas sur d'autres continents.

Les relations en cette zone ont été développées au cours de millénaires, d'abord par les civilisations autochtones, et ensuite par les pouvoirs coloniaux européens (dans certains cas jusqu'à récemment), et durant ces dernières années, par les Etats africains et leurs organisations supranationales, après l'obtention de leur indépendance. L'ensemble de ces circonstances a mené à la situation actuelle; de nombreuses relations culturelles, linguistique et humaines existent en dépit des frontières et sont particulièrement significative dans certaines zones. Comme le Prof. Asiwaju l'a démontré dans son travail, il est primordial de posséder une bonne connaissance de ces aires culturelles avant la partition par les pouvoirs coloniaux, afin d'apprécier pleinement l'impact localisé d'une frontière.<sup>11</sup> Ainsi, lorsque l'on fait l'étude des frontières pour montrer la contingence et l'historicisme de leurs limites, cela ne signifie pas seulement que l'on met l'accent sur leur porosité et le fait de pouvoir les traverser mais aussi que l'on souligne les luttes de pouvoir, les marques persistantes et les nouvelles formes de nationalisme.

Il y a quelques cas particuliers, comme Ceuta et Melilla (les villes autonomes espagnoles en Afrique du Nord qui partagent des frontières avec le Maroc), ou les frontières maritimes avec les Iles Canaries (Espagne), qui ont une relation très particulière avec le Cap-Vert et les Archipels portugais des Açores et de Madère (Macaronésie). L'UE a déjà identifié les opportunités particulières pour les pays de l'Afrique de l'Ouest comme le **Sénégal**, la **Mauritanie** et le **Cap-Vert**. Ils peuvent jouer un rôle important dans les activités de CT en contribuant substantiellement en raison de leur proximité des Iles Canaries, des Açores et de Madère. Lors de la période de programmation 2000-2006 (INTERREG IIIB), la coopération transnationale dans la zone Açores-Madère-Canaries a démontré son utilité et son efficacité. Par conséquent, elle a été prolongée à la période actuelle 2007-2013 avec le **Programme MAC**, la coopération avec des pays tiers dans leur contexte géographique et culturel est l'une des priorités, comme c'était le cas lors de la période précédente avec l'Afrique du Nord et l'Amérique Latine (voir étude de cas 5 « Programme MAC et Afrique de l'Ouest pour plus d'information).

---

<sup>11</sup> Asiwaju, A.I., 1990 (op. cit.).

De manière générale, de nombreuses études sur les frontières européennes, africaines, américaines ou asiatiques<sup>12, 13</sup> ont montré qu'elles sont très hétérogènes et difficiles à comparer. Les relations inter-étatiques sont diverses de même que les liens entre les sociétés frontalières et leurs état-nations. Chacune a un lien particulier avec sa nation, son territoire et sa population. Tous ces contextes socio-culturels entrent en contact aux frontières. Comme cela a eu lieu pour l'Amérique Latine, des experts ont mis en évidence la non objectivité en étudiant les zones frontalières : développant des recherches de terrain et des analyses utilisant des approches comparatives et des concepts élaborés à l'origine dans des cas particuliers et dans d'autres parties du monde (frontières européennes et États-Unis/Mexique). Ils ont également montré que parfois il n'existe pas de correspondance entre l'état et la nation et que les zones frontalières sont des espaces impliquant des identités transnationales, ainsi que des conflits et la stigmatisation des groupes nationaux.

Les conflits inter-étatiques concernant les frontières sont relativement fréquents. Ces discussions se sont intensifiées et ont atteint dans certains cas de véritables guerres. L'origine de ces conflits revêt différents aspects; certains facteurs ont rendu leurs résolution difficile après des années et d'autres ont contribué à diminuer le potentiel pour des conflits ouverts.

## 1.2. Les conflits frontaliers en Afrique de l'Ouest

Les conflits interétats relatifs aux frontières ont été relativement fréquents. Ces disputes se sont parfois s'envenimées, dans certains cas il y a même eu de guerres. Il y a beaucoup d'aspects à l'origine de ces conflits ; certains éléments ont fait que les conflits étaient difficiles à résoudre après des années, d'autres éléments ont contribué à un potentiel moins élevé de conflits ouverts.

Le développement de la démocratie et de des processus d'intégration supranationale ont amélioré les perspectives de résolution des conflits territoriaux dans certains cas mais dans d'autres cas les pratiques et procédures démocratiques ont intensifié les conflits bilatéraux entre les états, concernant les conflits relatifs aux frontières ou aux territoires. Nonobstant, les institutions supranationales (l'Union Africaine et les REC en particulier) et l'engagement de quelques pays (Mali, Burkina Faso, Nigeria, etc.) ont contribué à générer un environnement favorable à la résolution des conflits.

- **Le Niger et le Bénin** ont hérité de l'époque coloniale un conflit qui concerne entre autres l'île de Lété sur le fleuve Niger. La Cour Internationale de Justice a tranché le conflit en 2005 en faveur du Niger.
- **Le Mali** est confronté aux effets des événements auxquels la **Côte d'Ivoire** a fait face mais est fortement impliqué et expérimenté dans le contrôle et la résolution des conflits régionaux. L'insécurité générale le long des frontières dans le nord, y compris

---

<sup>12</sup> Donnan, H. and Wilson, T. (eds.) *Approches transfrontalières. Perspectives anthropologiques sur les frontières*. University Press of America, London, and Anthropological Association of Ireland, 1994.

<sup>13</sup> Wilson, T. and Donnan, H. (eds.) *Identités transfrontalières*. Cambridge University Press, Cambridge, 1998.

des problèmes de banditisme et de terrorisme demeurent des questions majeures dans les relations régionales.



- **Le Burkina Faso** : les relations avec le **Ghana**, en particulier, se sont réchauffées jusqu'au début des discussions concernant l'unification du Ghana et du Burkina, à la manière de la défunte Union Ghana-Guinée-Mali. Le Burkina a servi de médiateur dans la crise politique qui a touché le **Togo** et a aidé à la résolution du conflit **Touareg** au Niger. Un conflit territorial avec le **Mali** et une guerre transfrontalière pour la Bande d'Agacher présumée riche en minéraux<sup>14</sup> en 1985 qui a bénéficié de la médiation du **Ghana** et du **Nigeria** a mené à l'apaisement des tensions entre les deux nations. **La Côte d'Ivoire** a formulé des accusations à l'encontre d'un soutien Burkinabé aux rebelles et le Burkina a déclaré le mauvais traitement des travailleurs burkinabé. En Septembre 2007, la CEDEAO est intervenue pour tenter de résoudre le différend portant sur deux villages à la frontière **Bénin-Burkina Faso** qui subsiste encore après une décision de la CIJ 2005.
- **La Mauritanie** : depuis 1976 et le retrait de l'Espagne du **Sahara Occidental**, la Mauritanie a été impliquée dans un conflit non résolu avec **l'Algérie** et le **Maroc**. La Mauritanie et l'Algérie reconnaissent **la République Arabe Sahraouie Démocratique** (RASD) mais le Maroc occupe toujours ses « Provinces Méridionales » et déclare que l'Algérie et la Mauritanie soutiennent le *Frente Polisario* (le Front Populaire de Libération Shaguiat-el-Hamra et Río de Oro). La Mauritanie

<sup>14</sup> Cités par Asiwaju, A.I. (1990), op. cit.

s'est déclarée neutre, cherchant une solution pacifique et appropriée au conflit. Les relations diplomatiques avec l'Algérie et le Maroc ont repris. Avec le Maroc, la réalisation d'un sixième mur de sable au nord de l'importante liaison ferroviaire Mauritanienne, le long de la frontière avec le Sahara Occidental, entre Nouadhibou et les mines de fer a compliqué davantage les relations bilatérales. Avec le **Sénégal**, des relations très amicales après l'indépendance ont été suivies de complications en raison de la rupture entre les populations noires et maures en Mauritanie, le Sénégal étant perçu comme défendant les droits des minorités noires de Mauritanie. La population afro-mauritanienne réfugiée au Sénégal est estimée à 30 000 personnes.

- **Le Sénégal** jouit de relations cordiales avec la plupart de ses voisins. Des progrès sont visibles sur d'autres fronts avec **la Mauritanie** (sécurité des frontières, gestion des ressources, intégration économique, etc.). Une brève section de la frontière avec **la Gambie** demeure indéfinie.
- **La Gambie** a signé un Traité de Confédération en 1982 avec **le Sénégal**. Le but de la Confédération de Sénégalie était de combiner les forces armées des deux états et d'unifier leurs économies et leurs monnaies. Après peu d'années, en 1989, la Gambie s'est retirée de cette confédération de manière permanente.
- **La Guinée-Bissau** : la multitude de petites îles proches du littoral et une force militaire capable d'ignorer le gouvernement en toute impunité a fait du pays une plaque tournante du transport de drogue vers l'Europe.
- **Guinée-Conakry** : des conflits parmi les groupes rebelles, les seigneurs de guerre et les gangs de jeunes dans les pays voisins se sont propagés en Guinée, il en résulte une instabilité interne. La Guinée est un pays d'origine, de transit, et une destination pour les hommes, femmes et enfants amenés de force pour travailler ou pour être sexuellement exploités. La majorité des victimes sont des enfants et le trafic interne est plus important que le trafic transnational<sup>15</sup>.
- **Sierra Leone** : alors que les conflits internes entre les divers groupes ethniques, les groupes rebelles, les seigneurs de guerre et les gangs de jeunes en **Côte d'Ivoire**, **en Guinée au Libéria**, et en **Sierra Leone** s'apaisent peu à peu, le nombre de réfugiés dans les zones frontalières commence à diminuer lentement. La Sierra Leone considère excessive la définition effectuée par la Guinée de la limite de la plaine inondable qui définit la rive gauche des fleuves Makonia et Moa. Elle proteste contre l'occupation de cette dernière de ces terres, comprenant le hameau de Yenga occupé depuis 1998.
- **Le Libéria** : la Première Guerre Civile du Libéria, instiguée par Charles Taylor et le Front National Patriotique du Libéria (FNPL), le 24 décembre 1989, s'est finalement étendue à la **Sierra Leone** voisine, en 1991, lorsque les dissidents du Front Révolutionnaire Uni (FRU) ont commencé à utiliser le Libéria comme base afin que le FNPL soutienne les assauts militaires dans les villes frontalières de Sierra Leone. En 2001, les forces libériennes avec le FRU ont commencé à attaquer et brûler des camps de réfugiés et de villages **guinéens** le long de la frontière. Cela a mené à un grand nombre d'attaques, violences, viols et enlèvements de réfugiés par la police guinéenne et les forces militaires. Le Libéria est un pays d'origine, de transit, et une destination principalement pour les jeunes femmes et les enfants soumis au travail forcé ou sexuellement exploités. Les victimes du trafic transfrontalier qui se

---

<sup>15</sup> L'information relative au trafic et d'autres activités illégales est basée sur le CIA World Factbook (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>).

retrouvent au Libéria viennent de Sierra Leone, de Guinée, de Côte d'Ivoire et du Nigéria. Elles sont soumises au même type de traitement que les victimes du trafic interne. C'est également un point de transbordement pour le trafic d'héroïne du sud-est et du sud-ouest de l'Asie ainsi que la cocaïne sud américaine pour les marchés européens et américains; la corruption, la criminalité, la vente d'armes, le commerce de diamants constitue un important potentiel pour le blanchiment d'argent. Le manque d'un système financier bien développé cantonne le pays à la fonction d'important centre de blanchiment d'argent.

- **La Côte d'Ivoire:** en 1989, après quinze ans de statut quo, la commission de re-démarcation de la frontière du **Ghana** avec la Côte d'Ivoire a finalement convenu de la définition de 640 kilomètres de frontière entre les deux pays. La guerre civile récente et les conflits y liés ont ajouté de la tension à la dynamique agitée dans la zone frontalière du Nord entre des bergers et des fermiers.
- **Le Ghana :** le transport et la communication avec la **Côte d'Ivoire** et le **Togo** s'est amélioré malgré des problèmes entre les deux pays. Jusqu'en 1992, les relations du Ghana avec la Côte d'Ivoire étaient relativement bonnes mais des incidents fin 1993 et début 1994 ont eu lieu à la suite d'un match de championnat de football à Kumasi, au Ghana, qui a vu l'élimination de la Côte d'Ivoire de la compétition. Les immigrants ghanéens en Côte d'Ivoire ont été violemment attaqués et environ quarante ghanéens ont été tués.
- **Le Togo:** après 1918, à la suite de la défaite allemande, la Société des Nations a divisé la colonie allemande de Togoland suivant une ligne nord-sud. Une décision qui a eu pour conséquence la séparation du peuple Ewé entre la Gold Coast, le Togoland britannique et le Togoland français. Après 1945, les Nations Unies ont repris les mandats administrant le Togoland. Durant les années 1950, lorsque l'indépendance du **Ghana** s'est profilée, les demandes augmentèrent en faveur d'un état Ewé séparé. A la suite d'un plébiscite des Nations Unies, en mai 1956, au terme duquel une majorité d'Ewé ont voté pour une union avec le Ghana, le Togoland britannique s'est rallié à la Gold Coast. Après l'indépendance du Togo en 1960, les relations entre celui-ci et le Ghana se sont détériorées, aggravées par les différences politiques et les incidents comme la contrebande à leur frontière commune. Au fil du temps, les relations se sont muées en agression ouverte. Le résultat du transfert du Togoland au Ghana a signifié pour les togolais qu'ils gardent un pied de chaque côté de la frontière : vivre au Ghana la nuit et travailler sur les marchés de la capitale, Lomé, le jour.
- **Le Tchad :** depuis 2003, la milice armée des Janjawid et les militaires **soudanais** ont chassé des centaines de milliers de résidents du Darfour au Tchad. Le Tchad demeure un important médiateur dans la guerre civile soudanaise en réduisant les tensions dérivant du banditisme transfrontalier avec le Soudan. Les rebelles Aozou tchadiens occupent la partie sud de la **Libye**. Seul le **Nigéria** et le **Cameroun** ont tenu compte de l'admonition de la Commission du Lac Tchad de ratifier le traité de délimitation qui inclue également les frontières Tchad-**Niger** et Niger-Nigéria. Le Tchad est un pays d'origine, de transit et une destination du trafic d'enfants qui vise au travail forcé et à l'exploitation sexuelle. Dans une moindre mesure, les enfants tchadiens font également l'objet de trafic au Cameroun, en République Centrafricaine et au Nigéria pour garder les troupeaux.

Dans d'autres parties d'Afrique, le régime de l'Apartheid en Afrique du Sud a provoqué de nombreux troubles dans les relations entre les pays africains, jusque dans les années 1990. Il y a également eu des moments d'insurrection et de tyrannie. La crise dans les régions des Grands Lacs en 1994 a mis la Communauté Internationale à l'épreuve et a laissé des cicatrices sur les frontières africaines. Un nombre très important de réfugiés ont afflué vers les camps de Goma, du Darfour et bien d'autres comme les camps Sahrawi à Tindouf (dans l'extrême *Hamada* d'Algérie), plusieurs générations y vivent depuis les années 1970. La famine et les sécheresses frappent régulièrement de larges zones du continent.<sup>16</sup> Cependant les conflits frontaliers tout comme les échanges de tirs entre les forces de sécurité du Kenya et de l'Ouganda, en 1989, appartiennent déjà au passé et le nouvel esprit concentré sur l'intégration l'emporte. D'autre part, des conflits religieux affectant des zones frontalières, comme celui à Kano (Nigeria du Nord) au moment de finir ce rapport<sup>17</sup>, peuvent avoir un impact très négatif sur la dynamique transfrontalière.

Les pays africains ont fait bon usage de l'aide internationale et sont à présent confrontés aux défis du développement, de la gouvernance et de la démocratie, le renforcement des mécanismes supranationaux et de la coopération Sud-Sud. Cet esprit est également présent lorsque l'on évoque les frontières internationales mais beaucoup moins sur le terrain. Les tendances locales l'emportent, de même que les approches plus centralisées, à quelques exceptions près. D'un autre côté, des cultures anciennes sont toujours présentes dans certaines zones frontalières, elles ont surmonté les dictats de la Conférence de Berlin (1884-1885) et d'autres conférences internationales. Elles ouvrent d'autres possibilités de terrains pour l'établissement de concepts transfrontaliers sur les entités précoloniales. Les territoires couverts par les groupes Yoruba ou les sociétés nomades comme les Touaregs et les Mauri représentent un intérêt particulier pour envisager la coopération transfrontalière.

### **1.3. Structures actives en CT**

#### **1.3.1. Institutions supranationales et multilatérales**

L'analyse des initiatives les plus importantes qui peuvent amorcer la CT est cruciale. Comme c'est le cas dans d'autres parties du monde, les tâches de mise en œuvre d'une activité durable et intégrée de promotion et de développement des initiative de CT en Afrique, devraient être prise en charge par des institutions aux niveaux nationaux, régionaux et locaux (gouvernance multi-niveaux et subsidiarité), de même que par d'autres acteurs non-publics (partenariat), comme les organisations non-gouvernementales et les entreprises.

Il peut être fait mention que les actions les plus visibles de coopération transfrontalière (CT) sont celles incluses dans les principaux agendas africains pour l'intégration. Dans ce cadre, il est particulièrement difficile d'analyser les efforts de promotion les plus importants de la coopération transfrontalière et d'accorder une attention spéciale à la participation des

---

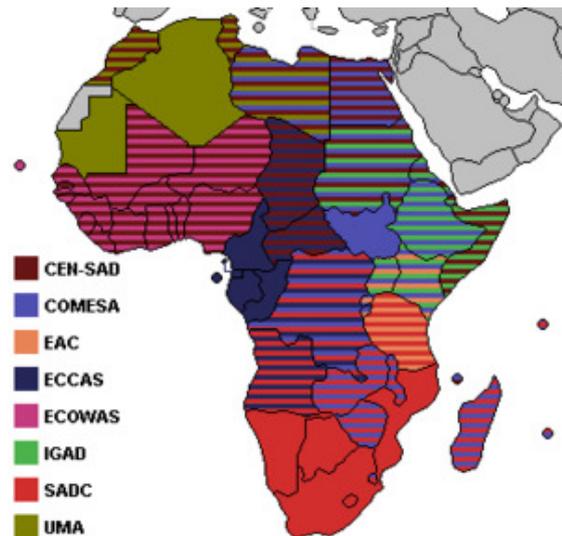
<sup>16</sup> Au moment de l'écriture de ce rapport (octobre 2011), une famine sévère dévaste la Corne de l'Afrique.

<sup>17</sup> Une vague d'attaques coordonnées, réclamées par le groupe Islamique *Boko Haram*, a causé des douzaines de victimes à Kano en mi-janvier 2012. Plus de 500 personnes ont été tuées en 2011 dans des attaques contre la communauté chrétienne

niveaux sous-nationaux et supranationaux. Ces efforts supranationaux croissants (multilatéraux, continentaux et/ou internationaux) par les organisations suivantes, ont encouragé la promotion des activités de CT, en étant les plus importants qui ont été réalisés par l'**Union Africaine** et certaines **Communautés Économiques Régionales** africaines (CER). L'UA a constitué une Conférence de Ministres en charge des Affaires frontalières, elle réalise le Programme Frontière de l'Union Africaine (AUBP) depuis 2007 et établit un réseau normatif pour faciliter la CT sur le continent comme principal outil pour l'intégration. En 2011, l'UA a désigné le 7 juin comme Journée africaine des frontières<sup>18</sup>. **L'Amb. Ramtane Lamamra**, Commissaire de l'UA pour la Paix et la Sécurité, a contribué énormément au lancement de l'AUBP coordonnée par **l'Amb. Aguibou Diarrah**, qui est un grand pionnier de la CT africaine. Le documentaire **African Borders : From Barriers to Bridges** (*Frontières africaines : des obstacles aux ponts*), produit par l'UA et le GIZ en 2011, offre un excellent aperçu général de la mise en œuvre de l'AUBP.

Les **CER** sont des groupements de pays africains individuels par des sous-régions avec l'objectif de parvenir à une plus grande intégration économique. Elles sont considérées comme la base de l'Union Africaine et les principaux acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie "Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique" (NEPAD<sup>19</sup>). Huit CER sont reconnues par l'Union Africaine, chacune est constituée par un traité régional :

- La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD, 1998)
- Le Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (MCAOA, en anglais COMESA, 1994)
- La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE, en anglais EAC, 1967-1977, 2000)
- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC, en anglais ECCAS, 1983)
- **La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, en anglais ECOWAS, 1975)**
- L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (AIGD, en anglais IGAD, 1996)
- La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (CDAA, en anglais SADC, 1992)
- L'Union du Maghreb arabe (UMA, 1989)



<sup>18</sup> Une initiative permanente avec le but de désigner la même date en Europe et sur d'autres continents comme Journée mondiale des frontières.

<sup>19</sup> Le NEPAD a été adopté lors de la 37<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement, en juillet 2001, à Lusaka, Zambie. Le NEPAD a pour but de fournir une vision globale et un cadre pour les politiques afin d'accélérer la coopération économique et l'intégration parmi les pays africains.

En vue des objectifs de ce rapport, il a paru particulièrement approprié d'analyser les activités de la **CEDEAO** visant à la promotion de la CT. Elle a été fondée le 28 mai 1975 par le Traité de Lagos avec pour mission de promouvoir l'intégration économique dans la région. C'est un regroupement de 15 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo; le Niger a été suspendu en 2009 après le coup d'Etat et Côte d'Ivoire après les élections de 2010 mais a été réintégrée en avril 2011). Quelques membres de cette organisation sont allés et venus au cours des années. En 1976, le Cap-Vert a rejoint la CEDEAO et en décembre 2000 la Mauritanie s'en est retirée.

De plus, en 2005 la CEDEAO a préparé l'ébauche d'une convention sur la coopération transfrontalière, tout juste avant une réunion d'experts de la CEDEAO en novembre 2006, qui a approuvé la « Convention sur la coopération transfrontalière dans la zone de la CEDEAO ». Par la suite l'Union économique et monétaire Ouest Aricaine (UEMOA), le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Autorité de développement Liptako-Gourma (ALG) ont tous lancé des initiatives de CT.

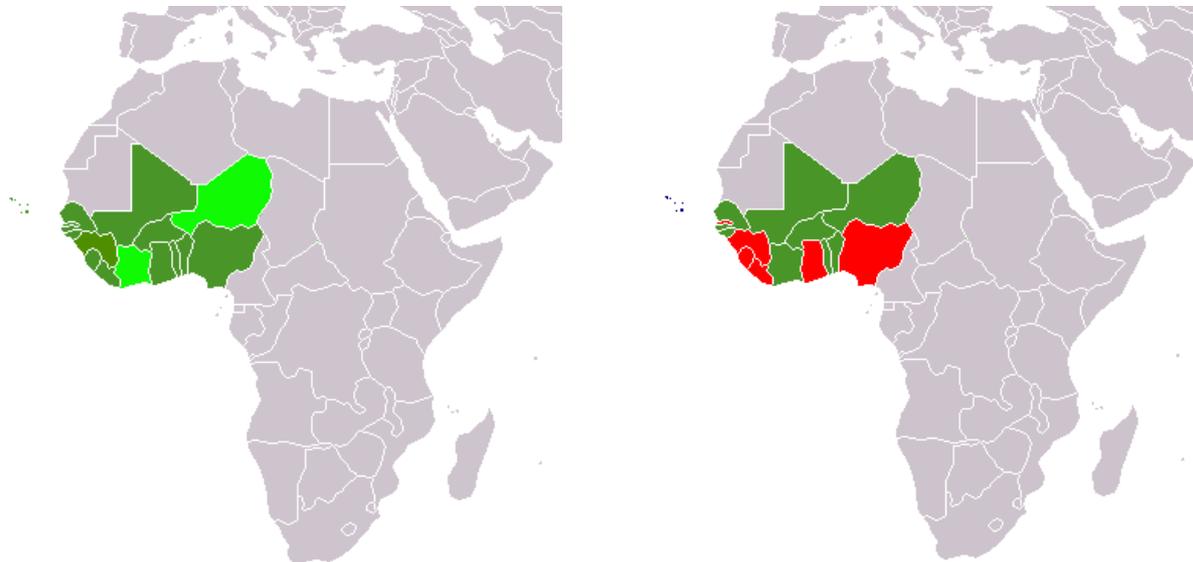
Pour assurer la durabilité du programme de coopération transfrontalière, la Commission de la CEDEAO a intégré les questions de CT dans la structure de son organisation au sein de son département Liberté de Mouvement des Personnes. Ensuite, la Commission de l'UA a exprimé son intérêt d'apprendre de l'expérience Ouest Africaine afin de faciliter la CT au niveau continental. Un Comité de Pilotage et un groupe de travail d'experts d'Afrique de l'Ouest ont été fondés. En mai 2009, une réunion du Programme CT de la CEDEAO a eu lieu à Abuja (Nigéria) en mai 2009, lors de laquelle les acteurs transfrontaliers ont discuté les prochaines étapes et les actions prioritaires. L'objectif du Programme est de rapprocher l'intégration régionale et la population locale en renforçant l'importance des zones frontalières.

L'initiative « Rail » de la CEDEAO est très intéressante dans ce domaine, il s'agit d'un projet trans-CEDEAO qui a débuté en 2007 avec l'idée d'améliorer le réseau ferré dans cette zone, y compris au Ghana. Tout cela peut soutenir le renforcement des liens transfrontaliers.

**L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine** (connu sous le nom **d'UEMOA**), est une organisation regroupant 8 états ouest africains. Elle a été établie par le Traité de Dakar le 10 janvier 1994 (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo; la Guinée-Bissau lusophone est devenue le 8<sup>ème</sup> membre le 2 mai 1997) afin d'encourager l'intégration économique parmi les pays utilisant le Franc CFA comme monnaie commune, mis en circulation par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il s'agit d'une union douanière et monétaire entre les membres de la CEDEAO.

La **Zone Monétaire d'Afrique de l'Ouest (WAMZ)** est un groupe de 6 pays (Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierre Leone) au sein de la CEDEAO qui projette d'introduire une monnaie commune, l'Eco, d'ici 2015. Le Nigéria, le producteur de pétrole le plus important d'Afrique et le pays le plus peuplé, est le leader du WAMZ depuis sa fondation en 2000. Tous les membres sont des pays de langue anglaise, mis à part la Guinée Conakry qui est francophone. Avec la Mauritanie, la Guinée a opté pour le Franc CFA, commun à toutes les anciennes colonies françaises en Afrique de l'Ouest et Centrale. Un objectif futur est la fusion du Franc CFA et de l'Eco en une monnaie commune stable pour l'Afrique de

l'Ouest et Centrale. Le lancement de cette nouvelle monnaie a été prévu par l'Institut Monétaire d'Afrique de l'Ouest qui est basé à Accra au Ghana. Toutefois, quelques uns des pays du WAMZ ont souffert de monnaies faibles et de déficit budgétaire chroniques. Malheureusement, leurs tentatives pour combler le déficit en dévaluant la monnaie, a encouragé l'inflation.



Carte de la CEDEAO avec ses membres en vert foncé et les états suspendus en vert clair.  
Patrick Braga, 2010.  
GNU Free Documentation License

■ UEMOA  
■ WAMZ  
■ Seulement la CEDEAO  
(GNU Free Documentation License)

Il y a également d'autres structures transnationales de coopération dont il doit être fait mention dans cette étude, dû à leur importance en matière de gestion conjointe de ressources naturelles appartenant à plusieurs pays. Comme dans d'autres parties du monde, les fleuves sont d'anciennes voies de communication et des centres d'attraction pour les habitants pour beaucoup de raisons. Plusieurs autorités sont actives en Afrique de l'Ouest pour soutenir la gestion conjointe des fleuves Niger, Sénégal et Mano, entre autres, et du lac Tchad :

- **L'Autorité du Bassin du Niger (ABN)** est une organisation non gouvernementale d'Afrique de l'Ouest qui a pour but d'encourager la coopération en matière de gestion et de développement des ressources du bassin. Neuf pays en sont membres: le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger et le Nigéria. Étant donné que seule une partie minime de l'Algérie appartient



Le fleuve Niger avec son bassin en vert. Image par Astrokey44 (Wikipedia, GNU Free Documentation License)

au bassin du Niger, le pays n'est pas membre de l'ABN. Elle est basée à Niamey et a pour langues de travail le français et l'anglais. La gestion du fleuve peut être soutenue par l'extension de projets déjà initiés par des ONG et des entreprises étrangères.

- Le Sénégal et la Mauritanie ont successivement coopéré avec succès avec le Mali au sein de **Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)** qui a été formée en 1972 comme un projet de contrôle des crues de fleuve, irrigation et développement de l'agriculture. Voir l'étude de cas 2 pour plus d'information sur les actions menées par l'OMVS pour gérer le fleuve et pour promouvoir la CT dans cette zone.
- **L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG)** a été créée en 1978 entre la Gambie et le Sénégal avec l'objectif de gérer le fleuve Gambie comme ressource naturelle. En 1980 la Guinée a rejoint l'OMVG et la Guinée-Bissau en est également adhérente, bien vrai que ce n'est pas un Etat riverain. Par contre, le pays se trouve au sein de son bassin (114.000 km<sup>2</sup>). Une grande idée de projet est de construire un pont-barrage entre les villes gambiennes Farafenni et Soma et date de 1994, jusqu'à présent sans trop de succès.
- **L'Union du Fleuve Mano (UFM)** a été établie en 1973 entre le Libéria et la Sierra Leone. La Guinée les a rejoints en 1980. L'objectif était d'encourager la coopération économique parmi ces pays. Elle tient son nom du fleuve Mano qui prend sa source dans les hautes terres de la Guinée et constitue la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone. En raison des conflits impliquant ces pays, les objectifs de cette Union n'ont pas pu être atteints (guerre civile en Sierra Leone, première et deuxième guerre civile du Libéria, seconde guerre civile du Libéria). Cependant, le 20 mai 2004, l'Union a été réactivée lors du Sommet des trois leaders des états de l'Union du Fleuve Mano. Le 1<sup>er</sup> avril 2008, la Côte d'Ivoire a accepté de rejoindre l'Union durant une visite d'état du Président Ellen Johnson-Sirleaf, qui préside actuellement l'UFM.
- **La Commission du bassin du Lac Tchad.** Membres: le Cameroun (1964), le Niger (1964), le Nigéria (1964), le Tchad (1964), la République Centrafricaine (1997) et la Libye (2008). Les ratifications du Soudan et de l'Algérie sont attendues.

D'autres structures spécifiques se trouvent au sein d'un réseau complexe d'organes en Afrique de l'Ouest, comme le **Comité Permanent Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)**, une organisation internationale composée de pays de la région africaine du Sahel. Le mandat de l'organisation consiste à investir dans la recherche pour la sécurité alimentaire, la lutte contre les effets de la sécheresse et la désertification pour un nouvel équilibre écologique dans le Sahel. Le CILSS a été créé en 1973 durant la première grande sécheresse dans la région, dans le but de mobiliser la population du Sahel et la Communauté Internationale afin de faciliter les besoins urgents et l'organisation du travail dans divers domaines, par exemple l'agriculture pluviale et irriguée. En 1995, il a centré ses activités sur la sécurité alimentaire de base et l'utilisation des ressources naturelles. La direction est située à Ouagadougou (Burkina Faso). Pays membres : Le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.

**L'Autorité Liptako-Gourma (ALG)** est une organisation régionale qui cherche à développer les zones contiguës du Mali, Burkina Faso et Niger. Créée en décembre 1970, la zone couverte correspond aux régions frontalières des trois pays (370 000 km<sup>2</sup>, incluant 19

provinces du Burkina Faso, 4 régions administratives du Mali et deux départements et communautés urbaines du Niger).

Il y a également de commissions communes de coopération et des comités de démarcations, comme celui entre le Ghana et le Burkina. Quelques projets de développement sont organisés sur une base bi ou trilatérale, comme l'OMVS mentionné ci-dessus, ou l'amélioration de routes entre Nouakchott (Mauritanie) et Bamako. (Mali).

### 1.3.2. Institutions financières

En Afrique, les institutions financières qui ont vocation à la promotion du de développement et de l'intégration jouent également un rôle crucial. C'est le cas de :

- **Le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAfD)** est une institution internationale financière créée afin de promouvoir le développement socio-économique de ses membres. Il inclue la Banque Africaine de Développement (BAD), the Fond Africain de Développement (FAD), le Fond Spécial du Nigéria (FSN) et le Département du secteur privé (DSP).
- **La Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)** est la banque centrale commune aux huit Etats membres qui forment l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les bureaux de la BCEAO sont situés à Dakar, Sénégal. Membres : le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.
- **La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)** a été établie par un accord signé par les états membres de l'UMOA en 1973. Le but de la BOAD est de promouvoir le développement équilibré des états de l'Union et de parvenir à une intégration économique de l'Afrique de l'Ouest.
- **La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)** En 1972, les gouvernements de cinq pays qui sont membres de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et le Cameroun (*BCEAEC Central Bank of Equatorial African States and Cameroon*) ont signé une nouvelle Convention portant sur la Coopération Monétaire avec la France qui établit la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (*BEAC, the Bank of Central African States*) qui succède à la BCEAEC. Ses membres comprennent le Cameroun, la République Centrafricaine, le Chad, la République du Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale. La BEAC déclare être une « Institution Africaine Multinationale compétente en matière de gestion et de contrôle à laquelle la France participe en échange de la garantie qu'elle fourni à la monnaie ».
- Dans la sous-région active au sud de l'Afrique, il existe un **Comité des Gouverneurs de Banque Centrales de la Communauté de développement de l'Afrique australe** (établi en 1995 en tant que partie intégrante du Secteur Finance et Investissement de la SADC, acronyme de l'anglais Southern African Development Community), la **Banque de Développement de l'Afrique australe (DBSA)**, acronyme de l'anglais Development Bank of Southern Africa), la **Société de Développement Industriel de l'Afrique du Sud** (en anglais : Industrial Development Corporation of South Africa, IDC est une institution autofinancée de développement financier détenue par l'état).
- **La Banque de Développement d'Afrique Orientale (EADB)**, acronyme de l'anglais East African Development Bank) fournit une assistance technique et financière pour

la promotion du développement industriel et les projets soutenant la promotion de la coopération régionale dans les pays membres : Kenya, Tanzanie et Ouganda.

- Établie en 1985, la **Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe** (banque de la ZEP) a été transformée en **Marché Commun pour les Etats d'Afrique orientale et australe** (COMESA, acronyme de l'anglais Common Market for Eastern and Southern African States), et constitue la branche financière de l'accord d'intégration.

### 1.3.3. Le niveau sous-national et le secteur non-gouvernemental

En dépit de ce réseau complexe de structures supranationales, le processus d'implantation de la CT en Afrique de l'Ouest pourrait connaître un ralentissement de son rythme de développement sans la participation des **acteurs sous-nationaux et non-gouvernementaux**. La prise de responsabilités des niveaux sous-nationaux dans la mise en œuvre des programmes et projets, ainsi que leur maîtrise des contributions, augmente l'impact des stratégies de CT et leur durabilité. Comme l'ARFE et beaucoup d'experts et institutions l'ont déjà indiqué, la CT peut être la parfaite illustration de la coopération Sud-Sud pour l'intégration territoriale, en attirant l'attention sur les zones frontalières et soutenant la cohésion des territoires africains.

Comme c'est le cas pour l'Amérique Latine et dans beaucoup d'autres zones frontalières européennes, il n'y a jusqu'ici pas eu d'approche de la CT basée sur les questions territoriales ni de structures comme celles développées au sein de l'UE au cours de ces 20 dernières années. De ce fait, la coopération a lieu sur une base informelle.

Toutefois, ces dernières années, une volonté politique de développer, soutenir et renforcer la coopération transfrontalière en Afrique, a grandi. Les autorités régionales et locales, de même que les ONG jouent sans aucun doute un rôle de plus en plus important dans nombre de zones frontalières. Les gouvernements nationaux se concentrent sur le renforcement de ce rôle, et ce même dans les pays où le niveau sous-national était sous-développé ou quasiment insignifiant.

Parmi les nombreuses études et initiatives sur l'étude et la promotion de la CT en Afrique, peu impliquent des partenaires européens. Il convient de préciser que les agences pour la coopération internationale, avec un nombre très conséquent de projets mis en œuvre en Afrique, impliquant les gouvernements locaux et régionaux, ainsi que les ONG, n'ont pas agité beaucoup dans le domaine des initiatives de coopération territoriale. Il s'agit d'un aspect de la coopération internationale qui revêt un fort potentiel mais se développe lentement. Seulement le GIZ et l'Union Européenne peuvent garantir les actions dans le sens où elles apportent un soutien particulier au Programme Frontière de l'Union Africaine mais se concentre principalement sur les tâches de délimitation et de démarcation (un pré-requis pour instaurer par la suite une CT durable). Néanmoins, le PFA s'est penché de manière intensive sur les besoins futurs concernant le développement des capacités, des structures et des programmes spéciaux de CT, où la participation des institutions européennes et d'organisation, ainsi que d'autres organisations financières, est requis (voir chapitre 3.1). La coopération officielle et les ONG françaises, italiennes et autrichiennes ont également participé à quelques initiatives concrètes. Au cas de la France le rôle particulier de la coopération décentralisée est cependant particulièrement important.

Il est important d'insister sur le besoin d'étudier en profondeur certaines des zones transnationales correspondant à des cultures africaines anciennes, comme l'a recommandé le Prof. Asiwaju. Il y a un important potentiel pour la CT dans cette zone étant donné que la CT n'a jamais été complètement interrompue. Beaucoup de cas bénéficient d'une bonne documentation mais elle est rarement prise en considération dans les processus de développement (pas assez d'objectivité, des approches nationales trop restreintes par les états ou les institutions financières).

#### 1.4. Le rôle de l'UE

Cette étude a été effectuée dans le cadre d'un appel du parlement Européen visant à placer la politique régionale de l'UE dans un contexte international plus fort et pour augmenter la coopération avec des pays tiers. En ce sens, le partenariat entre l'UE et l'UA ont été observées, de même que d'autres accords avec des organisations et des pays liés. L'approche innovante de la Commission européenne (Directorat général Politique régionale) sur les aspects territoriaux du partenariat stratégique entre l'Union Européenne et les autres parties du monde représente un important pas en avant pour parvenir à un certain niveau de cohésion sociale sur d'autres continents mais il est nécessaire d'impliquer d'autres départements de la Commission, en particulier le Directorat général Développement et Coopération-EuropeAid, DG DEVCO).

L'intérêt croissant pour la CT et les informations sur les résultats dans de nombreuses zones frontalières européennes renforcent la volonté des parties prenantes dans le Sud de mieux connaître la situation en Europe. Dans certains états d'Afrique de l'Ouest, les autorités, à différents niveaux gouvernementaux ont déjà commencé un processus d'**échange d'informations avec l'Union Européenne** (et aussi avec d'autres acteurs globaux comme l'OCDE ou des réseaux européens de CT) afin de développer le concept de zones transfrontalières avec des compétences partagées/délégées entre les gouvernements nationaux et sous-nationaux. Il y a de nombreux exemples dans cette zone (pas très bien coordonnés mais enthousiastes); mais le niveau sous-national doit grandir en importance concernant l'ensemble du cycle de développement de ces initiatives.

L'expérience européenne spécifique en matière d'actions de coopération territoriale est fondamentale pour le développement du processus d'intégration régionale et des progrès pour la cohésion territoriale, la paix et la protection des minorités. L'aspect irréversible de la CT au sein du processus d'intégration supranationale et de la cohésion territoriale dans l'UE la rend très attractive aux yeux des acteurs africains. Ils sont très demandeurs concernant les initiatives visant à promouvoir les échanges de bonnes pratiques avec l'Europe et il est nécessaire, à ce stade **d'évaluer ce qui existe déjà en matière de CT et le potentiel** dans certaines zones d'Afrique.

Le développement de la CT est lié à des processus supranationaux et sous-nationaux pour lesquels la gouvernance multi-niveaux et la subsidiarité sont des questions clés. En Europe, nous avons une longue expérience sur ces questions, ce qu'il faut faire ou ne s'abstenir de faire dans la pratique de la CT. Les régions frontalières et transfrontalières (**Eurorégions** et structures similaires développées pendant des décennies et dernièrement les **Groupements**

**européens de coopération territoriale**, les GECT) cumulent une importante expertise en cette matière.

En tous les cas, comme dans tout autre processus de développement, les pratiques européennes peu importe le succès de longue durée qu'elles connaissent ne peuvent être directement mises en œuvre sur un autre continent. La CT comme elle est envisagée en Europe ne peut pas être mise en œuvre dans d'autres parties du monde dans des processus d'intégration supranationale comparables mais des solutions semblables à celles de l'Union Européenne pour des problèmes spécifiques peuvent être explorées. Comme il a déjà été fait mention de cette référence dans cette étude, « il existe une opportunité particulière pour des pays d'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal et le Cap Vert qui pourraient jouer un rôle dans les actions de CT et en tirer parti en raison de leur proximité avec les Iles Canaries, Açores et Madère ».

En fait, l'Union Africaine et l'Union Européenne ont développé une solide coopération après le sommet Afrique-UE qui a eu lieu au Caire du 3 au 4 avril 2000. Lors du second sommet, à Lisbonne en 2007, une stratégie Afrique-EU jointe fut adoptée afin de redéfinir les relations entre les deux continents afin de s'attaquer ensemble aux défis globaux. Un premier plan d'action 2008-2010 était structuré autour de 8 partenariats stratégiques :

1. Paix et sécurité
2. Gouvernance démocratique et droits de l'homme
3. Commerce, intégration régionale et infrastructures
4. Objectifs de Développement du Millénaire (Millennium Development Goals, MDGs)
5. Énergie
6. Changements climatiques
7. Migration, mobilité et emploi
8. Science, société de l'information et espace

Un autre instrument dont il convient tenir compte est l'Accord de Cotonou, signé par l'UE et les 78 pays ACP en juin 2000. Entré en vigueur en 2003, il a remplacé l'Accord de Lomé de 1975, avec un but beaucoup plus large et impliquant une fondation politique plus forte.

En regardant les études menées par l'UE<sup>20</sup>, les questions de coopération territoriale ne sont pas identifiées par les partenaires divers impliqués dans la coopération entre l'UE et l'Afrique comme des domaines principaux de coopération, **la pauvreté et la faim** demeurent les défis les plus pressants dans beaucoup de parties d'Afrique. D'un côté, l'Afrique s'exprime de plus en plus d'une seule et même voix au niveau global et l'Union Africaine émerge en tant que partenaire clé de l'UE. Actuellement les relations UE-UA, de simple donneur-receveur se sont mues en véritable partenariat où les problèmes sont abordés conjointement, en tenant compte des intérêts de chaque partie et les questions de coopération territoriale sont mises à l'ordre du jour d'une manière plus affirmée par l'UA depuis 2007. La conscience croissante du DG Regio en ce qui concerne le dialogue avec les partenaires africains a ouvert la voie à des analyses plus poussées des possibilités de coopération et d'un partenariat renforcé euro-africain.

---

<sup>20</sup>La Commission Européenne/TNS Opinion & Social, *L'UE et l'Afrique : Travailler à un partenariat plus étroit*. Eurobaromètre spécial 353, Bruxelles, novembre 2010.

## 1.5. But et objectifs de l'étude

Dans cette étude nous avons analysé les différentes zones frontalières qui coopèrent activement en Afrique de l'Ouest en dépit des nombreux obstacles auxquels elles sont confrontées. Les institutions africaines et les organisations qui s'occupent de la CT ont été consultées et des documents, rapports et déclarations ont été révisés. Une sélection de certaines zones frontalières a été effectuée afin d'élaborer une analyse SWOT (de l'anglais : Strength, Weakness, Opportunities, Threats, analyse FFOM « Forces Faiblesses Opportunités Menaces »). Cette analyse a pour but d'améliorer la CT dans ces domaines à travers l'évaluation des standards sociaux-économiques, l'impact des divisions territoriales et les défis communs, par exemple les questions environnementales, les flots de migration, les divisions linguistiques, le transport, etc. et de fournir des recommandations pour les organisations actives dans la promotion du développement économique régional dans cette zone afin d'allouer au mieux les ressources nécessaires au développement et à la coopération interrégionale. Des facteurs internes et externes favorables et défavorables au développement de la CT ont été identifiés.

La plupart des zones de CT ont été identifiées et analysées, payant particulièrement de l'attention à la côte ouest.

Une analyse de la participation (une étude de l'engagement de potentiels acteurs actifs) a aussi été menée, de même que les instruments utilisés pour faciliter la CT.

Beaucoup de ces activités n'ont pas été poursuivies de la manière dont elles étaient planifiées en raison de différentes contraintes: l'ARFE a cependant décidé d'inclure le suivi de la CT en Afrique de l'Ouest en particulier et dans l'ensemble du continent en général car elle fait partie de la stratégie globale de l'Association pour encourager la coopération territoriale (et surtout la CT) sur d'autres continents. L'ARFE continuera d'élargir la portée et les éléments de cette étude et ce après la conclusion de cette présente étude, à travers la coopération avec les acteurs principaux. A cette fin, un accord a été signé avec la Commission de l'Union Africaine, il a pour objectif :

- D'informer l'UA du développement (et des améliorations) de la CT dans l'UE.
- L'UA fera état de ses initiatives en matière de CT en Afrique.
- L'ARFE soutient le Programme Frontière de l'UA par le biais de l'échange d'expériences, le soutien aux publications et l'élaboration de propositions législatives.
- L'invitation à des événements organisés par les deux parties et l'organisation d'évènements communs.
- La participation à des activités de formation.
- La participation à des procédures de consultation.

Des accords similaires devront être explorés et finalement établis avec les CER, en particulier avec la CEDEAO et aussi avec l'UEMOA.

Il s'agit d'un premier ensemble d'objectifs définis afin de guider les différentes activités mises en œuvre durant l'élaboration de cette étude incluant les résultats d'experts attendus :

- *Objectifs à court-terme :*

- Soutien des efforts supranationaux y compris délimitation/démarcation de frontières et réseaux de transports.
- Recommandations pour améliorer la coopération transfrontalière décentralisée au moyen de coordination et de partenariats respectivement entre les autorités locales régionales, nationales et le niveau supranational
- Commencer un processus pour augmenter les capacités des acteurs nationaux, régionaux et locaux, de même que les partenaires privés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la CT.

- *Objectifs à moyen-terme :*

- Établissement d'une série d'étapes pour augmenter les capacités des niveaux national, régional et local pour la coopération transfrontalière.
- Développement d'une stratégie/programme/projet multi-annuels de gestion des compétences afin de contribuer au renforcement institutionnel.

- *Objectifs à long-terme :*

- Approche structurelle du processus d'intégration régionale (par exemple à travers un INTERREG africain) et extension à d'autres CER africaines.

En conséquence de l'analyse SWOT et des résultats de cette étude en général, une feuille de route a été élaborée incluant les prochaines étapes visant au renforcement de la coopération transfrontalière dans les zones frontalières ouest-africaines sélectionnées et comment procéder avec les autres zones frontalières en Afrique.

Afin de procéder à cette étude de la meilleure manière possible, des experts de haut niveau et des ONG dans le domaine de la coopération transfrontalière ont été engagés, comme c'est le cas de la **Casa Africa** à Las Palmas de Gran Canaria, qui a offert son soutien essentiel à l'organisation d'un atelier et d'une manifestation publique sur « Les possibilités de CT en Afrique de l'Ouest » dans le cadre de l'étude présente : [http://www.casafrica.es/agenda\\_europa\\_africa.jsp?DS28.PROID=530013](http://www.casafrica.es/agenda_europa_africa.jsp?DS28.PROID=530013). En **annexe IV** à ce rapport est joint le programme ainsi que la liste des experts participants. Le personnel de l'ARFE a également contribué au développement de cette étude.

## **1.6. Tâches**

Se référer à la partie technique pour une brève description de l'ARFE et un profil général des principaux membres de l'équipe directement impliqués dans toutes les activités relatives à cette étude.

La distribution *des tâches* est la suivante :

- **Martín Guillermo Ramírez** : Coordination générale et organisation de l'étude, recherche documentaire, interviews, réunions, rapport d'analyse préalable pour l'Afrique de l'Ouest.
- **Jens Gabbe** : Guide d'interviews, préparation des rapports (incluant l'analyse SWOT et la feuille de route), interviews et réunions.
- **Haris Martinos** : Recherche documentaire, contribution aux rapports (incluant l'analyse SWOT et la feuille de route), interviews et réunions.
- **Charles Ricq** : Assistance scientifique
- **Hans-Günter Clev** : Assistance technique
- **Urpo Moisio** : Assistance technique
- **Chibuzo Opara** : Assistance technique
- **Autres institutions partenaires** : Assistance technique, interviews et réunions.

Concernant la méthodologie, il a été décidé d'un ensemble de mesures incluant :

- recherches documentaires et examen de la législation;
- regroupement de données (voir les questions clés);
- guide d'interviews;
- interviews avec des acteurs du domaine de la coopération transfrontalière;
- réunions spéciales avec des représentants d'institutions, d'ONG, d'universités et de centres de recherches actifs dans le domaine,
- réunions, formation spécialisée et échanges au sein de "mini-ateliers".

## 2. METHODES DE TRAVAIL ET ACTIVITES

### 2.1. Réunions initiales, experts et recherche documentaire

#### Réunions initiales

De nombreux contacts ont été établis avec des acteurs locaux, nationaux et supranationaux, avec des spécialistes universitaires et des institutions de recherche, agences de coopération et ambassades, avec le secteur privée et le secteur associatif, en Afrique ainsi qu'en Europe, afin d'expliquer l'expérience européenne en matière de CT et prendre connaissance des différentes initiatives qui ont été menées dans les pays africains et d'encourager la CT dans diverses circonstances. Ces contacts ont été développés tout au long des années et ont mené à un échange systématique d'informations entre les experts africains et européens et des organisations qui s'occupent de la CT du point de vue académique, entre les Politiques et la Coopération Internationale pour le Développement. Il en est de même pour d'autres institutions et réseaux européens : des chercheurs à Paris, Gorizia, en Suisse ou en Scandinavie; des eurorégions en particulier le long du Rhin; des ONG et de quelques agences nationales pour la coopération internationale et le développement (projets concrets / programmes identifiés par l'ARFE avec l'engagement des agences / ONG en Allemagne, France, Italie, Autriche, Irlande et Scandinavie). L'OCDE avec le Club du Sahel a contribué à une amélioration conséquente dans la promotion et de l'intensification de la CT en Afrique. Quelques agences des NU ont aussi soutenu beaucoup d'initiatives en cours, notamment celles proposées par les institutions africaines. Toutefois, l'Union Européenne est la plus

attendue en tant que partenaire pour le lancement d'un programme ambitieux, durable et efficace de CT en Afrique, sous le leadership de l'Union Africaine. L'UE fournit l'aide au développement la plus importante du monde et possède une solide base de données sur la CT en matière de pratiques, de législation, de planification, etc.

Déjà dans les années 1980, l'ARFE a pris connaissance des premiers efforts africains dans la promotion de la CT, en tant qu'outil principal permettant de surmonter les difficultés afin d'atteindre un certain niveau d'intégration continentale. Le Dr. Viktor Frhr. von Malchus, un des pionniers européens de la CT a rencontré le Prof. Antony I. Asiwaju (son homologue africain), un premier transfert de bonnes pratiques avait alors eu lieu. Des contacts avec le Prof. Asiwaju avaient été poursuivis et des échanges ont eu lieu entre lui et l'ARFE dans le cadre de cette étude, ses recommandations ont bien été prises en compte. L'ARFE a suivi les efforts de l'Union Africaine et a aussi été invitée à différentes réunions organisées pour le lancement du Programme Frontière de l'UA (AUBP) en 2007. Elle a signé un accord avec la Commission de l'UA pour un échange mutuel d'informations, la participation à des activités et le soutien de l'AUBP en 2011. D'autres acteurs ont aussi été contactés dans le cadre de la participation de l'ARFE à différents réseaux et plateformes (Platforma et FOGAR).

Depuis 2008, le Parlement Européen a milité de manière intense en faveur de l'inclusion d'une dimension territoriale de l'UE dans les politiques de coopération, sous la houlette du parlementaire Lambert van Nistelrooij (qui était à ce moment là Président de l'ARFE). En conséquence, des fonds spéciaux ont été assignés à cet objectif et la Commission européenne a intensifié ses contacts, a influencé le dialogue UE-Afrique et a encouragé une meilleure connaissance des pratiques courantes et des perspectives pour mettre en œuvre une coopération territoriale viable en Afrique.

En 2009, les premiers échanges ont eu lieu entre le DG Regio et des acteurs divers (y compris l'ARFE) avec pour résultat la prometteuse conclusion sur les actions clés qui doivent être mises en œuvre. Le DG Développement (aujourd'hui DG DevCo) a aussi été contacté à plusieurs occasions directement par l'ARFE ou à travers la participation à des réseaux comme la **Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement (PLATFORMA)** ou bien le **Forum Global d'Associations de Régions (FOGAR)**, mais les possibilités d'un plus grand apport territorial dans la coopération européenne en sont toujours à leurs balbutiements. Toutefois, il s'agit d'un des objectifs de l'ensemble de cette étude : d'offrir des informations pertinentes concernant les obstacles et les opportunités de la CT en Afrique de l'Ouest afin que les organisations qui encouragent activement le développement économique régional dans cette zone aient une idée de la meilleure allocation des ressources afin de promouvoir l'intégration régionale et la coopération interrégionale. Mis à part le DG Regio et DG DevCo, les cibles directes de cette étude sont l'UEMOA, la CEDEAO et l'UA.

En décembre 2010, un premier échange d'idées a eu lieu au sein de la structure de l'ARFE sur la manière de mettre en œuvre l'étude et quelle méthodologie serait appropriée. Ainsi, il a été possible de commencer les activités du projet immédiatement après la signature du contrat. Le 28 janvier 2011, la proposition de projet a été discutée de manière intensive au sein du Comité Consultatif de l'ARFE. Une attention spéciale a été portée à l'analyse SWOT, à la méthodologie, aux types d'action, aux questions clés et à la structure des réunions prévues.

En coopération étroite avec d'autres experts, le président du Comité Consultatif de l'ARFE a rédigé une ébauche des questions clé, et a planifié l'ensemble des **réunions préparatoires et de lancement** qui ont eu lieu dans les locaux du DG Regio où les principaux aspects de l'étude ont été discutés. Durant la réunion du 26 janvier 2011 au DG Regio à Bruxelles (le DG Regio était représenté par Charles White et l'ARFE par son Secrétaire Général Martin Guillermo Ramirez), un échange extensif de points de vue concentré dans le rapport préalable a eu lieu, les questions clé, le guide d'interviews, certains acteurs devant être contactés et la sélection des zones de coopération transfrontalière pour la recherche ont été décidés. Veuillez trouver en **Annexe I** de ce rapport les "**questions clés de recherche**".

### Recherche documentaire

Utilisant des techniques traditionnelles, comme **l'analyse de la documentation et des textes législatifs, la recherche documentaire** et des moyens modernes comme **la recherche électronique**, la quantité et la qualité des informations disponibles est varié. L'ARFE utilise **le croisement des données** autant que faire se peut afin d'augmenter la crédibilité et la validité des résultats. La **recherche documentaire** avait déjà démarrée sur le fondement d'autres tâches menée par l'ARFE dans ce domaine. De manière à fournir un « soutien » considérable, l'analyse des documents disponibles et la mise à jour détaillée des informations ont été menés. Activités liées principalement concentrées sur :

1. Identifier les documents et publications existants,
2. Analyse de la documentation en considération de l'ébauche de « questions de recherche clés », et
3. Elaboration d'un aperçu en considération de l'état de la CT dans les zones incluses dans la recherche.

Les sources principales prises en compte étaient :

- Les communications et les accords des institutions européennes
- Les priorités de l'UE dans la zone (à travers les Délégations communautaires)
- Les initiatives des Etats membres de l'UE : Coopérations allemande (GIZ), française, espagnole (AECID et Casa África), irlandaise, autrichienne et italienne, etc..
- D'autres réseaux comme la MOT et de nouvelles plateformes pour la promotion de la coopération internationale décentralisée comme Platforma et FOGAR
- *Programmes de l'Union Africaine*
- *Les programmes de la CEDEAO et de l'UEMOA, les initiatives et propositions*
- D'autres initiatives internationales, comme le Club du Sahel de l'OCDE et le Club du Sahel et le Club de l'Afrique de l'Ouest
- Les ONG, universités et d'autres institutions et entreprises qui travaillent dans le domaine

Beaucoup de documents et d'autres sources d'informations ont aussi été pris en considération dans l'élaboration de ce rapport, ils sont bien sur cités dans le texte.

**Une recherche documentaire constante** a permis de rassembler des documents supplémentaires et d'autres sources d'information sur la CT, dans le champ des études de cas. Elle a permis de fournir des éléments pour une analyse contextuelle, qui a par la suite été appuyée par la réalisation **d'interviews / de questionnaires d'enquête**, s'adressant aux acteurs clés de la CT dans les zones sélectionnées.

Pour renforcer / affiner le cadre de recherche élaboré dans le contexte de cette étude, l'ARFE a établi un ensemble structuré de « **questions clés de recherche** » afin de réaliser un cadre clair et scientifique pour les activités de recherche documentaire.

Le *Rapport Préalable (Deliverable 1)* établi la méthodologie suivante :

- description des buts et objectifs de l'étude;
- le rôle de l'UE;
- les sources pour l'étude de la situation actuelle de la coopération transfrontalière en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier;
- présentation d'une proposition pour le renforcement des capacités en matière de CT;
- Sélection de 2-3 études de cas relatives aux zones frontalières en Afrique de l'Ouest;
- Donner un aperçu des experts qui sont impliqués et de la distribution des tâches.
- résultats attendus; et
- planning.

## **2.2. Questions clé de recherche et Guide d'Interviews**

Les questions principales sont :

- Quels sont les obstacles principaux et les opportunités pour la CT ?
- Existe t-il des initiatives de CT formelles ? Pourquoi, pourquoi pas ?
- Si oui, jusqu'à quel niveau ?
- Les acteurs principaux et les activités principales qui ont lieu dans les zones frontalières
- Les perspectives d'avenir y compris des recommandations pour la fondation d'institutions et le financement de la promotion des intégration régionale et coopération interrégionale.

Dans le but d'approfondir / d'affiner le cadre de recherche provisoire, élaboré dans le contexte de cette étude, un ensemble structuré de « **question clés de recherche** » (voir **Annexe I** de ce rapport) a été élaboré afin d'atteindre un cadre de recherche documentaire clair et scientifique et des activités liées au domaine d'étude. L'ébauche de "*questions clé de recherche*" a été discutée avec le DG Regio afin de préparer le travail de terrain, les mini-ateliers, les interviews et finalement l'analyse SWOT.

L'ébauche de questionnaire se concentre sur deux principaux chapitres :

1. les facteurs quantitatifs

## 2. les facteurs qualitatifs.

Les facteurs quantitatifs comprennent des données sur les conditions géographiques, des statistiques de base, la structure économique et les indicateurs de développement.

Les facteurs qualitatifs se concentrent sur les accords de CT existants et les procédures, le rôle des autorités publiques et des acteurs privés, ainsi que les autorités traditionnelles et les communautés religieuses, différents types de travailleurs frontaliers (s'il y en a), les relations économiques, sociales, culturelles transfrontalières, le potentiel touristique, les comportements de commerce et de consommation, le dédouanement, etc.

Les forces et les faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces ont été identifiées en relation avec les questions clés. En général, les opportunités et les menaces peuvent découler des réponses aux deux chapitres, ainsi que des remarques additionnelles et des évaluations provenant des interviews. Toutefois, quelques aspects additionnels doivent être considérés :

- les facteurs de risques / menaces transfrontaliers (accessibilité, sécurité, activités illégales, conditions sociales, ...);
- facteurs/secteurs favorisant la CT, le potentiel économique existant avec une dynamique de croissance spéciale;
- les problèmes frontaliers dus aux systèmes législatifs et aux procédures différents;
- les différences de revenus de part et d'autre des frontières;

Le **guide d'interviews** (voir **Annexe II**) a été conçu relativement aux questions clés de recherche élaborées par l'ARFE pour l'évaluation des zones frontalières, et a été adapté aux réalités de l'Afrique de l'Ouest. Ce guide constitue une base pour les interviews avec les acteurs clés, il permet de les préparer pour les interviews et de faire comprendre l'objectif derrière les questions. Malgré plusieurs interviewers, un standard commun a été assuré, permettant ainsi l'analyse SWOT et l'élaboration du Rapport Final sur des bases solides. En outre, il est assuré que les personnes interviewées répondent aux mêmes questions. Ceci n'exclut pas la prise en compte d'autres informations.

Après la réalisation de recherches documentaires, en utilisant les recommandations de la réunion préparatoire, les « questions clés de recherche » ont été discutées et décidées, un **questionnaire** a été élaboré pour servir de base aux **interviews directes** avec les autorités et les acteurs clés, ainsi qu'un guide d'interviews; afin d'obtenir le maximum d'informations sur tous les aspects pertinents. Ces interviews ont été planifiées aussi directement que possible mais dans certains cas les informations sont arrivées de manière plus indirecte. En fait, il est nécessaire d'améliorer les pratiques de communication dans ce domaine, car elles ne se font pas avec fluidité. En tous les cas, nous avons eu accès à la plupart du travail effectué par les institutions supranationales africaines, les états africains, les organisations et les experts, à partir du moment où il y avait un trace écrite de leurs activités. Et c'est le cas la plupart du temps.

Les réponses suite aux contacts qui avaient été établis sont arrivées au moment de la rédaction de cette Ébauche de Rapport Final et la plupart des contributions sont annoncées. En ce sens, nous avons proposé de produire une version mise à jour de ce Rapport après la

remise formelle le 31 octobre 2011. En raison du déroulement de l'atelier principal du 7 au 8 novembre 2011 à la Casa Africa à Las Palmas de Gran Canaria et dû à l'excellente qualité des discussions, une nouvelle version est élaborée quoi qu'il en soit pour être mise en circulation parmi les acteurs, pour être commentée. Une version mise à jour du Rapport Final sera rédigée en intégrant toutes les contributions pertinentes pour être soumise à la Commission européenne (DG Regio) d'ici la fin 2011.

La communication avec les délégués de l'UE dans les pays africains a échoué en raison des changements de postes des acteurs principaux (et le processus continue pour bâtir le Service Européen pour l'Action Extérieure), et cela a aussi été le cas pour certaines organisations africaines. D'un autre côté, nous avons collaboré efficacement avec le Programme Frontière de l'Union Africaine et avec la plupart des partenaires, en ayant accès à des informations sur leurs activités actuelles et leurs projets pilotes. Les informations fournies par le GIZ allemand et les organisations sénégalaises ENDA DIAPOL, ainsi que le Prof. Anthony I. Asiwaju, se sont révélées particulièrement pertinentes.

En Europe, les informations ont circulées avec d'autres réseaux de CT et nous avons eu accès aux précieuses contributions d Club du Sahel (OCDE) et de la *Mission Opérationnelle Transfrontalière* (MOT). Nous avons aussi utilisé les informations des institutions européennes, du Conseil de l'Europe disponibles ainsi que les archives de l'Association des Régions Frontalières Européennes.

### **2.3. Mini-ateliers et réunions de terrain**

Après la réalisation de recherches documentaires, utilisant les recommandations de la réunion préparatoire, les "questions clé de recherche" ont été discutées et décidées, le questionnaire a servi de fondement direct pour les *interviews* avec les acteurs clés. Le questionnaire était accompagné d'un *guide d'interviews*, afin d'obtenir un maximum d'informations sur les aspects pertinents. Comme il a déjà été mentionné, il n'a pas été facile de contacter les acteurs en raison du temps et des ressources impartis mais aussi à cause de la situation politique ou des possibilités de communication. En ce sens, les échanges en ligne ou téléphoniques sont et seront utilisés afin d'obtenir un maximum d'informations sur tous les aspects.

Un premier *mini-atelier* a été organisé au Programme Frontière de l'Union Africaine à Addis Abeba le 8 juin 2011 avec la participation de l'AUBP, du Prof. Asiwaju, du bureau de l'Union Africaine de l'agence allemande GIZ et la MOT afin de mieux analyser la situation et les conditions de coopération transfrontalière dans les zones de l'étude.

Un autre atelier a été organisé les 7 et 8 novembre 2011 à Casa África (Las Palmas de Gran Canaria), une institution constituée par le Gouvernement Espagnol et les institutions Canariennes, afin de promouvoir la coopération Euro-Africaine et le dialogue. La Commission européenne (DG Regio), Casa África, le gouvernement et le Parlement des Canaries, l'ARFE, le Programme Frontière de l'Union Africaine, des représentants institutionnels et les experts de quelques pays africains, des ONG et entreprises impliqués dans la CT et l'intégration ouest africaine ont pris part à cet atelier, composé de deux sessions techniques et d'un débat public. D'autres acteurs avaient été invités mais ont

décliné pour des raisons d'agenda (MOT, Club du Sahel, ENDA Diapol). Néanmoins, tous ont fait part de leur volonté de réagir aux conclusions et aux recommandations de l'atelier. Si besoin est, des réunions bilatérales avec ces organisations seront organisées. Les conclusions les plus pertinentes et les recommandations ainsi que d'autres contributions adressées directement à cet atelier ou indirectement à ces résultats seront pris en compte dans la mise à jour de l'Ébauche de Rapport Final qui sera mis en circulation parmi les principaux acteurs. Une version définitive sera soumise à la Commission européenne (DG Regio) avant la fin 2011.

L'ensemble des participants a souligné explicitement leur gratitude envers Casa Africa pour son accueil chaleureux et l'organisation excellente de cette manifestation.

Par ailleurs des contacts ont été établis durant les différentes réunions avec l'ambassade d'Allemagne à Addis Abeba, avec le bureau de liaison des NU avec l'Union Africaine, avec la section de la Cartographie du secrétariat des NU, la délégation de l'UE auprès de l'Union Africaine, l'ONG sénégalaise ENDA Diapol et diverses organisations et institutions nationales africaines. Des ONG européennes et quelques entreprises travaillant dans les zones de l'étude ont aussi été contactées.

Après la réalisation des recherches documentaires et suivant les recommandations de la réunion préparatoire, le *questionnaire* ainsi que le *guide d'interviews* ont servi de base pour les autorités et les acteurs principaux, avec l'objectif d'obtenir un maximum d'informations sur les aspects pertinents.

Tout au long de l'élaboration de cette étude, des réseaux très attractifs ont été identifiés et de nombreux acteurs clés ont été listés (voir **annexe III**). Beaucoup de ces acteurs ont été débriefés et ont eu accès au questionnaire. Peu de réponses sont arrivées en relation avec le questionnaire. À la place, des études, des rapports et des présentations de séminaires ont été envoyés. Les questions faisaient également référence à d'autres sources; ou seulement quelques informations étaient données. Quelques unes des informations avaient déjà été listées par l'ARFE avant la réalisation des tâches décrites dans ce document et une mise à jour importante a eu lieu au cours de l'élaboration de l'étude, comme la CT est un processus continu en Afrique. Certaines autres sont toujours en train d'arriver. C'est pourquoi il a été extrêmement difficile et long d'évaluer toutes ces informations et de les intégrer jusqu'à un certain point dans le calendrier de cette étude. Toutes ces circonstances ont rendu inévitable une extension dans la gestion programmée de l'emploi du temps.

Lorsque cela était possible, les forces et les faiblesses aussi bien que les opportunités et les menaces identifiées ont été traitées et vérifiées par l'équipe de l'ARFE en rapport avec les questions clés (en fonction des informations disponibles). Des remarques complémentaires et des évaluations provenant des interviews et ateliers ont été prises en compte, de même que :

1. Situation actuelle du développement ;
2. les conflits et les préjugés actuels ;
3. les facteurs de risques et les menaces transfrontaliers, par exemple les conflits, les secteurs sous une menace spécifiques, les flots de réfugiés, les problèmes liés au marché du travail, les activités illégales, le trafic, etc.;

4. les facteurs / secteurs favorisant la CT, le potentiel économique existant avec une dynamique de croissance spéciale (particulièrement certaines activités agricoles orientées à l'export) et les potentielles innovations (opportunités);
5. le rôle des différents acteurs, incluant les autorités traditionnelles et les communautés religieuses; attention particulière au rôle des réseaux commerciaux traditionnels ;
6. les problèmes quotidiens aux frontières en raison de systèmes législatifs et de procédures différents
7. les différences de revenus de part et d'autre de la frontière et les disparités en matière de devises;
8. importance du jumelage entre les villes (ou assimilé) comme laboratoire pour le futur de la CT.

#### **2.4. Les zones transfrontalières à l'étude en Afrique de l'Ouest** (situation politique et géographique et indicateurs principaux)

En plus du littoral ouest africain (mentionné dans le mandat), particulièrement au Sénégal et en Mauritanie, avec les Iles liées (le Cap-Vert Africain et les Iles Canaries de l'UE, les Açores et Madère), où la coopération maritime peut être explorée même en relation avec les territoires européens; les zones frontalières suivantes ont été considérées pour une étude détaillée :

- **La zone SKBo (Sikasso, Korhogo and Bobo Dioulasso), Mali-Côte d'Ivoire-Burkina Faso**, une zone de métissage et d'intégration, typiquement périphérique avec une mobilité spatiale et sociale. Elle a été appelé « espace de solidarité sous-national ».
- **Le fleuve qui établit la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie**, une frontière fluviale où le fleuve peut constituer un facteur de développement si le potentiel est bien exploité. Cas spécial du bassin transfrontalier du Karakoro.
- **La Sénégal méridionale -Guinée-Bissau (et la Guinée Conakry)** est un cas intéressant de zone frontalière complexe où certains autres pays sont obligatoirement impliqués (Mali, Guinée Conakry).
- **Le « Corridor du Développement » Maradi-Katsina-Kano (Niger-Nigéria)**. Une des zones les plus densément peuplées en Afrique de l'Ouest. Un pouvoir économique fort rencontre un des pays les pauvres au monde.

Tout au long de cette étude, des informations plus approfondies sont apparues sur d'autres territoires transfrontaliers. **L'annexe V** inclut une carte des "hot spots" de la CT, accompagnée d'une description des structures de CT (s'il y en a), des mesures spécifiques de CT et un aperçu des divisions administratives et politiques, bassins de fleuves transfrontaliers et autres données pertinentes.

Il a été très difficile d'obtenir des informations directes à travers les interviews avec les institutions ouest africaines mais des canaux sont ouverts de façon à vérifier les analyses préliminaires. Des informations mises à jour et précises sont attendues concernant les principales zones de coopération transfrontalière.

### 3. COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

#### 3.1. Situation actuelle de la coopération transfrontalière en Afrique

Dans beaucoup de cas, les frontières en Afrique sont très artificielles<sup>21</sup>. La plupart des frontières actuelles sont le résultat de la Conférence ouest-africaine de Berlin qui s'est tenue le 15 novembre 1884 jusqu'au 26 février 1885, dont l'objectif était la division du territoire africain selon l'intérêt des pouvoirs coloniaux européens, ainsi que d'autres conférences tenues pour négocier des démarcations particulières. Malgré la controverse générée par beaucoup d'historiens qui ont évalué la Conférence de Berlin, un aspect paraît évident, comme le met au point le prof. Asiwaju : « C'était à Berlin que les fondations théoriques étaient fixées pour la balkanisation du continent noir ». La règle de « l'occupation effective » a mené à la revendication de frontières définitives et des administrations visibles, un nouveau monde d'Etats territoriaux aux frontières claires selon le modèle des Etats nationaux européens. Ce fut en effet le début de la délimitation.



Le partage de l'Afrique en 1914 entre les pouvoirs coloniaux

Par conséquent, il convient de tenir compte du scénario culturel, historique et politique. La démarcation coloniale coexiste dans beaucoup de cas avec les relations culturelles, linguistiques et humaines et il est difficile de comprendre des processus sans connaissance de l'antécédent.

<sup>21</sup> Asiwaju, A. I. (1990), op. cit.

En Afrique les autorités sous-nationales ne jouent pas un rôle aussi croissant en matière de promotion de la CT que sur d'autres continents promouvant la coopération transfrontalière. Par contre, certains gouvernements nationaux ainsi qu'en particulier des structures supranationales mettent l'accent sur cet outil et le renforcent d'une manière ou d'une autre. Jusqu'à présent en Afrique il n'y a pas de *place-based approach* dans le domaine de la coopération transfrontalière avec des structures opérationnelles comme dans l'UE. Il y a cependant des initiatives soutenant un programme continental et un instrument légal pour la coopération transfrontalière. En général la coopération est faible et il semble que seulement quelques zones ont lancé un processus durable pour la coopération transfrontalière. Dans ces zones nous avons recherché des cas pouvant être étudiés de manière intensive. Au cours des dernières années on a cependant pu constater une volonté politique croissante pour développer, encourager et soutenir la coopération transfrontalière en Afrique. Les autorités locales et régionales ainsi que les ONG jouent, sans aucun doute, un rôle toujours plus important dans plusieurs domaines transfrontaliers.

L'ARFE a été en contact avec certaines des institutions impliquées, en particulier avec l'Union Africaine (UA) depuis le premier démarrage du Programme frontières (AUBP), suivant ce processus et participant à plusieurs réunions pour faire quelques contributions sur sa construction et sa réalisation. La participation aux réunions préparatoires d'experts en vue de deux conférences de ministres africains en charge des Affaires frontalières fut particulièrement importante. Ces conférences se sont tenues à Addis Ababa en juin 2007 (démarrage du AUBP), en présence du vice-président de l'ARFE François Maïtia (Aquitaine) et en mars 2010 (revu intermédiaire du AUBP), en présence du secrétaire général de l'ARFE Martín Guillermo Ramírez. Le vice-président Maïtia et le président du comité consultatif de l'ARFE Jens Gabbe ont également participé à des réunions d'experts de l'AUBP à Bamako (Mali) en 2007 et 2008.

Les Etats membres ont adopté un certain nombre d'instruments politiques et légaux pour soutenir leurs efforts en matière de gestion de sujets frontaliers, dont :

- Le principe du respect des frontières;
- le principe de médiation en cas de disputes frontalières;
- le Mémoire sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, fixant la démarcation des frontières interafricaines jusqu'en 2012 avec l'assistance de l'Unité cartographique des Nations Unies.

Les Etats membres de l'UA sont d'accord sur le fait que la coopération transfrontalière devrait se trouver dans leurs agendas, pour :

- promouvoir et consolider la paix, la sécurité et la stabilité;
- renforcer et développer le bon voisinage;
- accélérer l'intégration, promouvoir le développement socio-économique des zones transfrontalières et
- contribuer à améliorer la cohérence des politiques à l'échelle communautaire.

Comme déjà mentionné, le Programme frontières de l'Union Africaine (AUBP) a été lancé en 2007, avec les objectifs suivants :

- **Démarcation des frontières** comme conséquence principale de l'établissement des frontières africaines lors de la Conférence de Berlin (1884) par les pouvoirs coloniaux européens, et d'autres processus de décolonisation. En Afrique il y a environ 80.000 km de frontières terrestres, dont seulement un quart est dûment démarqué. Par conséquent il y a des disputes relatives aux imprécisions dans les archives coloniales, en particulier en ce qui concerne les segments intra-coloniaux (42 cas frontaliers produisent des tensions latentes ou des conflits ouverts depuis 1964). Pour résoudre ces problèmes, l'ensemble des Etats membres a lancé une enquête relative aux frontières et il est prévu d'établir un système d'information frontalière (Boundary Information System = BIS), une banque de données d'informations sur les frontières africaines (avec le soutien de GIZ et l'Unité cartographique des Nations Unies).
- **Développement des dynamiques transfrontalières d'intégration** soutenu par des acteurs locaux. Un premier pas est l'identification de régions ou initiatives pilotes pour un développement plus rapide des programmes régionaux de soutien au niveau de la coopération transfrontalière (et l'établissement de fonds régionaux pour la coopération transfrontalière locale). Le GIZ et l'AUBP, en coopération étroite avec les experts de différents secteurs sont actuellement en train de développer un Atlas de la CT comme outil d'assistance en vue de la planification d'actions concrètes dans des territoires bien préparés.
- **Préparation d'un Instrument légal africain de coopération transfrontalière.** Il y a un fort besoin d'une base légale pour soutenir les politiques communautaires dans les zones frontalières, avec la participation d'autorités locales, de communautés frontalières, etc. (il convient que l'ensemble des acteurs soit identifié et renforcé pour faire activement partie de ce processus).
- **Renforcement de capacités** : une évaluation dans ce contexte a été initiée et on est en train de renforcer un partenariat durable (et un processus de mobilisation de ressources) avec des organes expérimentés à l'extérieur de l'Afrique. Il y a aussi plusieurs publications ayant l'objectif de promouvoir et étendre le savoir-faire en matière de transfrontalier en Afrique (« From Barriers to Bridges », « Good Practice Handbook on Delimitation of African Boundaries »), élaboré par l'AUBP en coopération avec l'agence allemande GIZ.
- **Incorporation de la coopération transfrontalière dans les processus d'intégration régionaux**, en particulier certaines CER ont déjà inclus systématiquement la coopération transfrontalière sur leurs agendas, comme c'est le cas d'ECOWAS ou SADC, mais une approche plus systématique des huit CER serait nécessaire.

Selon les rapport de l'UA, au cours des dernières années des efforts pour mobiliser des initiatives locales ont été faits, un atlas et des manuels ont été élaborés, plusieurs initiatives pour promouvoir la libre circulation de personnes et biens ont été réalisés, des projets et programmes transfrontaliers ont été formulés ; des réseaux de radios communautaires ont

été établis pour informer des et communiquer les sujets de coopération transfrontalière ; des fédérations d'associations de part et d'autre de certaines frontières ont été établis sous une étiquette de coopération transfrontalière, et ils ont produit plusieurs plans d'actions conjoints.

La plupart des actions et initiatives pour développer l'AUPB est en relation avec une approche « transnationale », et le niveau sous-national n'est guère impliqué. Les ministres africains en charge des Affaires transfrontalières se sont mis d'accord que l'implémentation de l'AUBP devrait être effectuée aux échelons national, régional et continental (« régional » dans le sens de « régions continentales »). Ils ont cependant toujours revendiqué la coordination nécessaire de l'AUBP à travers la « gouvernance inclusive » (impliquant non seulement des Etats membres et CER, mais aussi des parlementaires, des élus locaux et la société civile). Ainsi, il est évident que les gouvernements nationaux et les processus supranationaux ont clairement reconnu l'importance de l'implication des gouvernements locaux et régionaux pour promouvoir la bonne gouvernance, tout particulièrement dans les territoires frontaliers.

D'un autre côté, il y a de grandes difficultés au niveau de la mobilisation des ressources et partenariats. Un grand nombre d'actions et d'initiatives ont été prises en compte avec l'unique soutien externe de la GIZ (agence allemande pour le développement international) et quelques initiatives soutenues par des agences italiennes, françaises et autrichiennes. Par conséquent, et pour intensifier le contenu et l'objectif de l'AUBP, il convient que d'autres institutions européennes et nationales soient impliquées dans ce processus. L'UA a déjà discuté avec l'UE le besoin d'incorporer la coopération territoriale dans l'agenda bilatéral UE-UA, et a souligné la nécessité d'un partenariat actif avec le mouvement frontalier européen, en particulier avec l'ARFE, mais également avec d'autres réseaux européens du transfrontalier.

### **3.2. Afrique de l'Ouest - aperçu général**

En Afrique de l'Ouest, la coopération transfrontalière a été plus sérieusement prise en compte que dans d'autres parties du continent, tout particulièrement à la frontière entre le Mali et le Burkina Faso où la frontière (450 km) a été complètement démarquée par le projet allemand sur les frontières africaines (GTZ).<sup>22</sup> Dans ce contexte le Mali et le Burkina sont le scénario d'un programme de coopération transfrontalière pour les villages frontaliers, ciblé principalement sur la médiation de conflits et l'élaboration de propositions de projets conjoints.<sup>23</sup> Là nous pouvons trouver des sujets comme un centre de santé transfrontalier ou un banque de céréales<sup>24</sup> Il y a beaucoup d'activités transfrontalières en Afrique de l'Ouest et bon nombre d'études traitent cette coopération d'une manière détaillée, analysant la situation ainsi que ses causes, et proposant des mesures pour surmonter les difficultés.<sup>25, 26</sup> Ces

---

<sup>22</sup> Other areas being delimited and demarcated within this project are located in Eastern and Southern Africa (Mozambique's borders with Tanzania, Malawi and Zambia; and Zambia-Malawi), with more than 400 km already demarcated.

<sup>23</sup> La même expérience est en train d'être réalisée dans la zone COMESA, particulièrement dans la région des Grands Lacs, où un régime simplifié de commerce est en train d'être développé en combinaison avec la prévention et résolution de conflits.

<sup>24</sup> Documentaire *African Borders: From Barriers to Bridges*. AU, GIZ, Addis Abeba, 2011.

<sup>25</sup> ENDA Diapol-IDRC/CRDI (2009), op. cit.

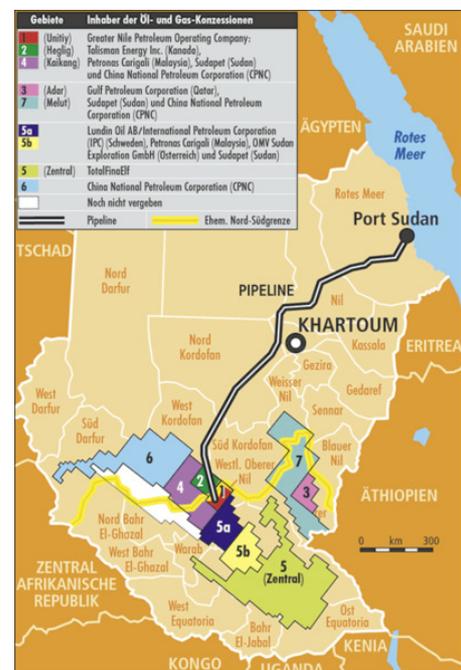
<sup>26</sup> SWAC (OCDE)-MOT, (2010), op. cit.

études ainsi que des études sur d'autres zones frontalières ont été prises en considération, car l'information et les recommandations données correspondent très bien aux questions formulées dans le cadre de l'élaboration de cette étude.

Ces zones frontalières ouest-africaines semblent être les plus actives en matière de coopération transfrontalière sur le continent, avec une participation raisonnable et croissante des autorités locales. Dans la plupart des zones frontalières, les gens peuvent traverser la frontière sans visa et il y a un échange régulier et polyvalent. En même temps, il y a une forte présence d'agences de développement nationales et sous-nationales de l'UE, dont certaines sont actives dans les zones frontalières du Sénégal, Mali, Burkina, de la Mauritanie, etc. Dans le cadre de la coordination possible de ces nombreux acteurs européens au sein des initiatives exécutées par ECOWAS, OCDE et autres, certaines actions de coopération transfrontalière renforçant les acteurs locaux pourraient être incluses. De toute façon, il faudrait tenir compte d'autres circonstances pour étudier ces zones complexes et souvent instables.



Carte du Soudan du Sud, [www.worldatlas.com](http://www.worldatlas.com)



Oil and Gas concessions in Sudan, Michael Till-Lambrecht, German Wikipedia, 2004

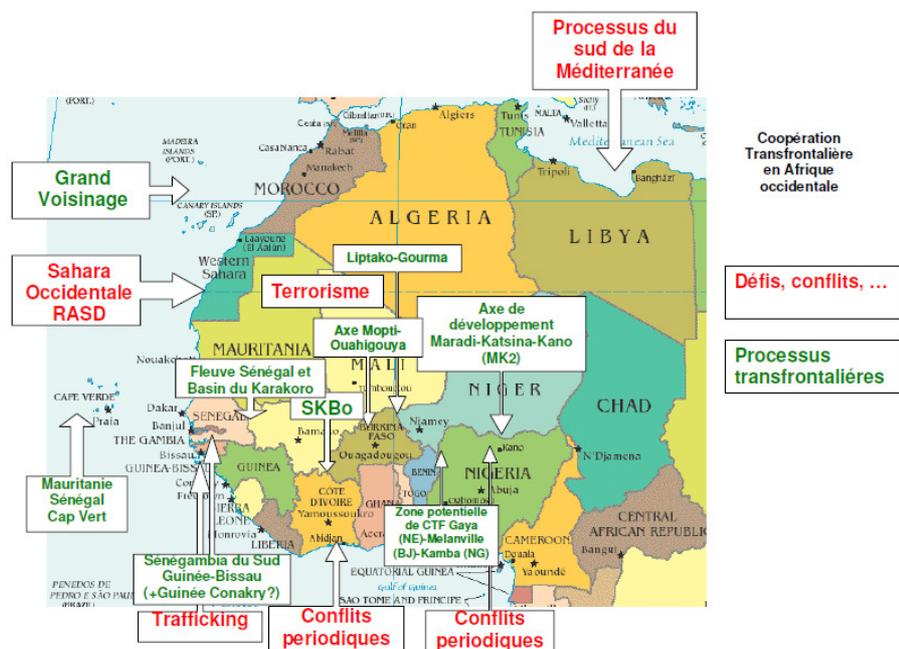
Les **disputes frontalières** persisteront cependant dans beaucoup de territoires africains. Comme c'est également le cas dans d'autres parties du monde, les zones transfrontalières sont parfois des zones de conflit, de trafic et d'activités criminelles. Il y a beaucoup d'exemples de conflits africains impliquant directement ou indirectement des frontières, il y a toute la gamme de conflits armés jusqu'aux conflits prolongés de faible intensité. Les exemples les plus connus dans ce contexte sont probablement ceux du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée ou bien le cas complexe du Sahara occidental. De toute façon, comme déjà expliqué, bon nombre des conflits ont déjà été résolus et le Programme Frontières de l'Union Africaine va très probablement en résoudre d'autres au cours des prochaines années. Pour illustrer le progrès dans certaines zones d'Afrique, un conflit de longue durée au Soudan a mené à la création d'un nouvel Etat en été 2011, la République

du Soudan du Sud avec sa capitale Juba, ajoutant 2.100 km de frontière à l'image africain, toujours confrontée à des sérieux défis. L'UA et la communauté internationale suivent ce processus de près pour promouvoir la zone frontalière comme espace d'intégration et non de fragmentation.

### 3.3. Etudes de cas en Afrique de l'Ouest

Outre, le littoral ouest-africain (comme mentionné dans les termes de référence), en particulier le Sénégal et la Mauritanie, avec les îles concernées (Cap Vert africain et îles Canaries, Azores et Madère appartenant à l'UE), où la coopération maritime peut être explorée même en relation aux territoires de l'UE et certains programmes sont déjà en train d'être réalisés ; il a été proposé de prendre en considération les zones frontalières suivantes pour une étude détaillée :

- **Zone SKBo (Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso), Mali – Côte d'Ivoire - Burkina Faso**, comme zone de mélange et d'intégration, typiquement périphérique avec une mobilité (sociale) extrême. Elle a été appelé « espace de solidarité sous-nationale ».
- **Frontière fluviale Sénégal - Mauritanie**, où le fleuve peut devenir un facteur de développement si les potentialités sont proprement exploitées.
- **Sénégal méridionale - Guinée-Bissau (plus Guinée Conakry)** est l'exemple intéressant d'une zone frontalière complexe, où certains autres pays sont nécessairement impliqués (Gambie, Mali). Certains défis mondiaux sont très présents (drogues, trafic illégal...).
- **Le « Corridor de développement » Maradi-Katsina-Kano (Niger-Nigéria)**. Une des zones les plus densément peuplées de l'Afrique de l'Ouest, où une grande force économique fait face à l'un des pays les plus pauvres du monde.

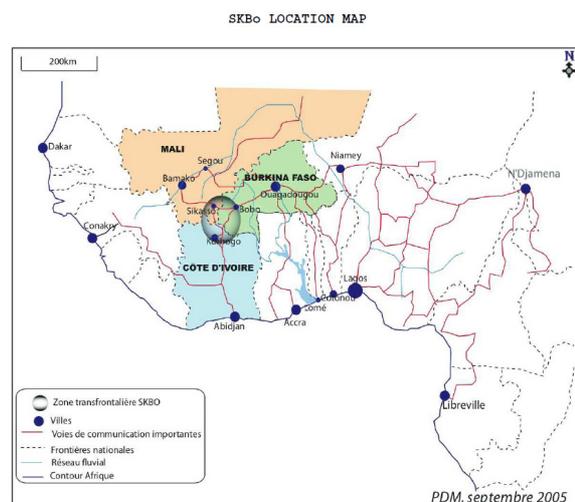


*Opportunités et menaces en Afrique occidentale*

Source: ARFE (2011), élaboration propre

A l'aide de la recherche documentaire plus d'information approfondie sur d'autres territoires transfrontaliers a pu être détectée. Le présent chapitre comprend une carte des zones de coopération transfrontalière « chaudes » ainsi qu'une description des infrastructures importantes pour la CT (l'importance du développement du transport en Afrique de l'Ouest à la fin du chapitre). La description des cas comprend les structures transfrontalières (le cas échéant), des mesures transfrontalières spécifiques et un aperçu général de la répartition générale administrative et politique, des bassins fluviaux transfrontaliers et d'autres données importantes. Ces cas sont également utilisés au chapitre 5 (Conclusions), indiquant certains bons (ou mauvais) exemples. Au chapitre 6 (Recommandations) ces cas sont également utilisés pour indiquer certaines initiatives concrètes à être soutenues.

Description du cas no. 1: La zone SKBo (Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso), Mali -Côte d'Ivoire – Burkina Faso, une zone de mélange et d'intégration, typiquement périphérique avec une mobilité spatiale et sociale extrême. Une analyse générale pour comprendre les dynamiques de cette zone frontalière a été faite en 2002 dans l'étude *Espaces frontaliers et intégration régionale : le cas de SKBo*<sup>27</sup>.



*SBo Location Map*  
Source: ENDA Diapol-IDRC/CRDI (2009)

Appelée « espace de solidarité subrégionale », elle porte en soi un grand potentiel. Des aspects particuliers sont sa géographie et l'histoire de ses sociétés, marquées par une mobilité spatiale extrême. Une zone transfrontalière complexe où les crises en Côte d'Ivoire affaiblissent la conscience relative au rapport spécial entre les autorités sous-nationales et nationales et entre les « institutions nationales » et les « minorités culturelles » en Afrique de l'Ouest. L'importance du **Mali** et du **Burkina** comme principaux acteurs (même pionniers) de la CT en Afrique est assez évidente dans la zone SKBo et d'autres parties de leur frontière commune.

SKBo fait partie de la zone « endémique soudanienne », une bande relativement étroite latitudinale de la côte sénégalaise jusqu'au pied du plateau éthiopien, caractérisé par une forêt en train de disparaître dû à l'agriculture.

Son évolution a été étudiée, considérant le royaume précolonial et colonial de *KénéDougou*, la fondation d'Etats-nationaux après les processus d'indépendance ainsi que des développements contemporains.

<sup>27</sup> Dahou, K.; Dahou, T.; Gueye, C. In : ENDA Diapol-IDRC/CRDI (2009), *op. cit.*

Une identité unique y a été développée : homogénéité de ses peuples, son agriculture et ses systèmes de production et d'échange. Son territoire est traditionnellement intéressant pour plusieurs peuples et par conséquent une culture de mobilité et de commerce s'y est développée, comme dans bon nombre d'autres zones en Afrique, car de différents peuples habitant de part et d'autre des frontières ont noués des relations et alliances (les peuples Dioula, Senoufo, Bambara, Bobo, Fulani, Peulh, Samo, Mossi, Maka etc.). Le partage des possessions est encouragé par l'Islam, par des liens matrimoniaux et traditionnels, des activités économiques et le commerce. En fait, le commerce est à la base de la prospérité de SKBo, mais la création de frontières (même plus que pendant la période coloniale) et des éléments plus récents (la Côte d'Ivoire comme nouveau centre de croissance dans la région ainsi que ses crises) ont modifié sa structure régionale.

Les tensions entre la construction de nations et les dynamiques transfrontalières sont particulièrement dues :

- Au chevauchement des règles sous-nationales, nationales et coutumières sur le même territoire ;
- A une recomposition permanente des relations sociales entre les populations qui sont en même temps apparentées et concurrents, ayant des conséquences sur les propriétés de terres dans une espace de migration ;
- Et affecteront également les chaînes de production touchant de différents niveaux ;
- Aux commerçants qui sont les principaux bénéficiaires de ces processus, contribuant à la désarticulation de l'espace, tout en étant des principaux vecteurs de sa polarisation.

Trois pays différents avec des constructions politico-territoriales différentes selon les choix nationaux, les activités économiques et les dynamismes migratoires. Les villes de Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso sont des villes secondaires typiques très importantes à l'échelon régional. SKBo est aussi bien consommateur que lieu de transbordement de fruits et légumes. Les mangues, agrumes et pommes de terre ont remplacé les bananes et ananas, dû à la plus grande résistance également quant au transport.

Il y a déjà bon nombre d'opportunités sur place. La traction animale, l'utilisation croissante des connaissances agricoles et un bon encadrement sont des éléments qui améliorent les conditions de subsistance de fermes familiales étant la norme dans des zones associées à un système plus large de commerce. Il y a aussi des agriculteurs transfrontaliers, soumis à des influences quant aux tendances de part et d'autre de la frontière en ce qui concerne les différents prix et systèmes de production. La crise en Côte d'Ivoire a poussé beaucoup de migrants/agriculteurs vers les frontières du Nord du pays, créant ainsi une nouvelle frontière modèle et renforçant la tension dans l'espace SKBo, où de modèles divers de développement, souvent antagonistes, sont combinés. Un bon exemple en est la compétition entre les récoltes de coton d'un côté et celles de cajous et de mangues d'un autre, ainsi que les récoltes de céréales.

Des différences climatiques et éco-géographiques ont mené à une culture de transhumance, avec des mobilités particulières en janvier et en juin. La CEDEAO règle la circulation du bétail dans la sous-région. Grâce au renforcement de la transhumance, le nombre de bétail a

augmenté considérablement et cela a également créé des conflits au niveau de l'utilisation des terres et le nombre décroissant des points d'eau.

Dans ce contexte, les frontières (vu la compétition, les divergences en politiques macroéconomiques et différences de prix) sont des éléments asymétriques, favorisant la migration et le commerce au niveau sous-régional.

Un sujet principal est la pression foncière. Dans cette zone il y a des agriculteurs au Mali possédant des champs au Burkina et vice versa. Des réformes récentes au Burkina et en Côte d'Ivoire, fixant le principe de la gestion privée des terres et un règlement décentralisé du régime foncier, donnent plus de pouvoir aux autorités locales en ce qui concerne l'allocation des terres et la médiation en cas de conflits. Leur mise en œuvre se passe cependant à des vitesses différentes dans des milieux urbains et ceux ruraux. Dans les zones rurales, des comités de gestion des terres ont été créés pour inclure l'ensemble des autorités locales (hiérarchies administratives et traditionnelles) pour faciliter les accords relatifs à la gestion des terres, jusqu'à présent sans succès sûr. On peut constater qu'il y a un nombre croissant de conflits entre chefs de villages en ce qui concerne les problèmes relatifs aux terres dans un contexte de pression foncière.

Les migrations et la spéculation sont des sujets principaux en matière de pression foncière aux frontières avec le **Burkina**. Une légalité assez vague au niveau de l'allocation de terrains et le chevauchement des différentes méthodes de propriété et exploitation directes peuvent causer des conflits entre producteurs et propriétaires. Il convient d'analyser le rôle des autorités coutumières et autorités officielles dans le contexte de la juridiction foncière pour consolider les pouvoirs. En général, la zone frontalière fait face à une insécurité foncière aiguë, due aux règlements complexes et une confrontation des droits usuels aux droits fonciers. Cela renforce le conflit entre les habitants établis depuis longtemps et les nouveaux-venus.

La **Côte d'Ivoire** fut pendant longtemps caractérisée par la propriété publique des terres, avec une relation stable entre les « maîtres des terres » et des entrepreneurs non-indigènes qui étaient venus pour établir des fermes. L'établissement de la propriété foncière privée au début des années 1990, a affaibli ces relations et était à la base de nombreux conflits dus aux différentes perceptions des réformes et un manque de clarification de la part des autorités. D'un autre côté les pâtres dans la zone transhumante de Korhogo font face à un grand nombre d'obstacles pour compléter leurs routes et pour accéder aux points d'eau. Par ailleurs les conflits avec les paysans sont nombreux. De nouvelles règles administratives ont compliqué la circulation transfrontalière, là où les règles coutumières avaient facilité la médiation paisible des conflits. La situation est devenue encore plus fragile pendant la guerre civile après la suspension des gouvernements locaux. A l'heure actuelle (décembre 2011) une certaine stabilité a été établie et les communautés locales semblent avoir regagné certaines compétences. Le rôle de pays voisins et des institutions supranationales est crucial et ce processus pourrait même surmonter certaines difficultés dû à l'expérience et l'information obtenues.

Au **Mali**, les sujets fonciers s'accroissent au niveau du renforcement des chefferies à travers la confirmation du pouvoir néo-traditionnel par les lois de décentralisation. Les concessions de terres concernent plusieurs types d'autorités locales et étatiques et les procédures sont

complexes. Un sujet principal est l'existence de plusieurs voies d'achat de terres et le risque de réseaux de patronage.

En ce qui concerne les secteurs de production, la **production de coton à grande échelle** répandue en Afrique de l'Ouest avec le soutien de Fonds européens, de la Banque mondiale et du gouvernement français. Dans la zone SKBo, le revenu obtenu grâce au coton a fait augmenter la traction animale et renforcé la diversification du secteur primaire à travers des récoltes associées et un système de rotation. En plus de la culture du coton, les agriculteurs cultivent de plus en plus des céréales (mil, sorgho, niébé et maïs en particulier). Des producteurs de coton sont devenus pâtres et cultivateurs de céréales, intégrant leurs activités économiques dans un système agro-pastoral. Ces systèmes de production de coton contiennent certains paradoxes : son développement a été un élément d'intégration dans la région, tandis que sa vente a projeté la récolte à l'extérieur de l'arrière-pays. Les Etats ont fragmenté le bassin SKBo, créant des différences quant aux règlements et aux prix, compromettant ainsi l'intégration. Les différentes catégories d'acteurs actifs dans le système de coton (y compris réseaux de contrebande) ont fréquemment traversé la frontière pour profiter de ces paradoxes. Il convient de continuer à observer l'impact de la libéralisation du secteur de coton, le développement du transport ferroviaire et l'organisation des producteurs au niveau international.

La plupart des systèmes agricoles est organisé dans le secteur de coton et des céréales, en combinaison avec le gardiennage. Le **secteur du bétail** est très dynamique dû au progrès au niveau de la traction animale, mais également dû à la demande urbaine en Côte d'Ivoire. Le secteur semble être bien organisé et s'arrange avec les multiples obstacles douaniers et la délinquance le long des routes. Pendant la crise ivoirienne les producteurs ont également essayé de développer des réseaux avec le Ghana et le Bénin, mais la convertibilité de la monnaie crée des coûts supplémentaires.

La **culture des céréales** a suivi celle du coton, mais s'est développé très vite. Le financement public ainsi que des conditions favorables, tout particulièrement en ce qui concerne le maïs (par conséquent décroissance de la culture du mil et du sorgho, moins profitables), ont mené à une spéculation importante. Elle dessert les zones urbaines de SKBo et également le Niger. La culture de riz est importante à Sikasso. Il y a un commerce important en céréales au sein de la zone et avec d'autres régions à travers des réseaux commerciaux aussi bien formels qu'informels, qui pourraient facilement se coordonner pour baisser les prix.

Le secteur de **maraîchage** et de **l'arboriculture** se trouvent en voie de croissance dans la zone SKBo, par contre la valorisation des produits est difficile, car même si la production est élevée, l'usinage est difficile. Les pommes de terre sont un secteur transfrontalier très dynamique (surtout à Sikasso) ainsi que le secteur des mangues à Bobo Dioulasso et à Sikasso. Une étude très intéressante a été élaborée pour ce secteur particulier par le CSAO et la MOT, qui ont élaboré un guide pratique pour mettre en évidence les potentiels et les besoins de la CT, y compris des recommandations politiques et des stratégies régionales à la base de projets pilotes modèles<sup>28</sup>. La culture des *cajous* se développe rapidement à Korhogo. Il s'agit-là d'une industrie entièrement privée et très profitable.

---

<sup>28</sup> SWAC-MOT (2010), op. cit.

L'**artisanat**, secteur très dynamique dans les villes ouest-africaines, est également présent dans la zone SKBo, desservant aussi bien les zones rurales que celles urbaines de tous les pays, et contribuant à son homogénéité :

- La ferronnerie est très demandée pour l'équipement agricole,
- La ferronnerie et la menuiserie sont renforcées par le processus d'urbanisation,
- La teinture et la couture de tissus locaux et importés sont assez productives,
- Le tannage de peaux et du cuir ainsi que la maroquinerie.

Au niveau du commerce transfrontalier il convient d'examiner le commerce parallèle, notamment dans des pays au sein d'une zone monétaire. De plus, les analyses macroéconomiques ne tiennent pas compte de certaines dimensions jouant un rôle dans son développement : la géographie, la socio-anthropologie et la culture ainsi que l'historicité du commerce. Les principales routes commerciales ont traditionnellement été liées à celles du *hadj*, et cela recompose les identités dans la région. Les chaînes sont toujours contrôlées par les principaux marchands contrôlant les crédits et l'accès aux marchandises, par contre il y a une prolifération de la vente au détail, tandis que la petite contrebande semble être bloquée au niveau le plus bas de l'échelle de commerce transfrontalier. Certains réseaux de contrebande comprennent cependant des tissus importés de l'Europe ou du Japon ainsi que des textiles produits dans des pays voisins. Par ailleurs, les imitations, tout particulièrement celles venant de l'Asie, apparaissent de plus en plus sur le marché. On pourrait penser que les prix relatifs de certains produits constituent assez de profits spéculatifs pour justifier une pratique de commerce risqué, mais après la déduction des coûts de transport, de la protection religieuse et des taxes, le revenu frontalier n'est guère plus profitable que les marges obtenues dans l'économie officielle. Le marché en vrac est en train d'être remodelé suivant un modèle européen y compris des magasins créant une différenciation sociale claire. D'un autre côté, le commerce africain s'adresse à des catégories de populations comme les jeunes, les expatriés, les étrangers et les illettrés, choisissant leurs clients selon la dépendance personnelle, la naissance, la proximité, etc.

Dans cette zone frontalière il y a beaucoup d'exemples de coopération entre des municipalités du Mali et du Burkina. Par exemple, **Tominian** (ML) et **Kossi** (BF) coopèrent régulièrement, mais un cas particulier de CT qui mérite d'être mentionné est **Wanian** (ML) et **Ouarokuy** (BF). En 2006 il y a eu un conflit dû à la possession de terres et l'accès à la nourriture. Selon la population locale les jeunes ont sauvé la situation. A présent ils sont en train de développer une des initiatives de CT les plus innovatrices en Afrique : un centre de santé transfrontalier est en train d'être construit entre deux villages qui va offrir des soins de santé à l'ensemble de la zone transfrontalière. Un autre projet post-conflit et une banque de céréales transfrontalière, une mesure forte en faveur de la sécurité alimentaire dans la zone.

Avec l'assistance de la CEDEAO grâce à son PIT, le Réseau transfrontalier de radios communautaires *Kurumba* a documenté en 2007 sa coordination des stations de radio communautaires du Mali et le Burkina Faso pour émettre, coproduire et disséminer largement quelques programmes ensemble<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> CSAO-OCDE, *Kurumba, un an déjà: cap vers la maturation*. Chroniques Frontalières, numéro 6, Juin 2007, 40-46

## Description du cas no. 2

La **frontière fluviale Sénégal – Mauritanie - Mali**, où la frontière peut devenir un facteur de développement si les potentialités sont proprement exploitées. Il y a une coopération intéressante entre le Sénégal, la Mauritanie, Mali et la Guinée au sein de l'**Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)**, constituée en 1972. L'OMVS a été soumise à plusieurs interventions et a reçu un soutien fort de la part d'institutions internationales ainsi que d'agences de coopération françaises et canadiennes.

Fleuve Sénégal bassin de drainage  
Kmusser, 2010, Wikimedia Commons

L'OMVS a comme objectif de faire la promotion de l'autosuffisance en nourriture, d'améliorer le revenu des populations locales et de préserver les écosystèmes naturels. Elle a cependant concentré ses efforts sur la provision d'énergie par la promotion de barrages. La Haute Commission de l'OMVS est la seule structure administrative commune des trois pays. Elle joue un rôle important en matière de gestion des ressources d'eau fluviales, en coordonnant les politiques de développement économique dans la vallée et en suivant leur impact sur l'environnement. En 1994, les sponsors du projet « Energie » ont analysé ensemble avec l'OMVS les conditions nécessaires pour la gestion d'infrastructures d'énergies hydrauliques et ont proposé des réformes institutionnelles urgentes. La mise en œuvre de ces réformes implique la provision de moyens techniques additionnels, et un objectif principal a été que la Haute Commission se concentre sur des tâches supranationales.



L'OMVS a initié la construction de deux barrages, Manantali et Diama, qui ont particulièrement réglés le fleuve depuis 1988. Un projet ambitieux, utilisant le barrage de Manantali pour créer de l'énergie pour les trois pays, se trouve en voie de préparation, bien vrai qu'il y a eu de nombreux obstacles empêchant son réalisation, comme des crises politiques, la redéfinition du projet, etc. Ce projet a également été analysé en tant qu'exemple de mauvaise gestion, ne tenant pas compte d'effets directs et secondaires sur l'environnement, l'agriculture et la santé d'individus. Par contre, le barrage a également créé des bénéfices : une navigation consistante, l'irrigation des terres environnantes et la facilitation de la pêche commerciale. Le barrage crée de l'énergie hydroélectrique pour une grande partie de la région. Par contre, les problèmes persistent.

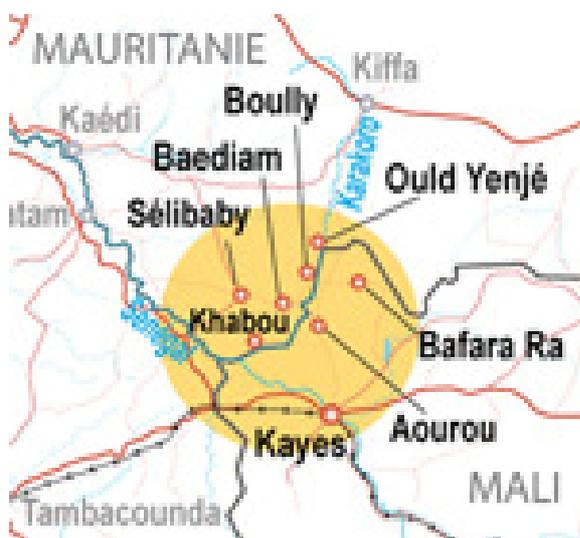
L'OMVS a initié la construction de deux barrages, Manantali et Diama, qui ont particulièrement réglés le fleuve depuis 1988. Un projet ambitieux, utilisant le barrage de Manantali pour créer de l'énergie pour les trois pays, se trouve en voie de préparation, bien vrai qu'il y a eu de nombreux obstacles empêchant son réalisation, comme des crises politiques, la redéfinition du projet, etc. Ce projet a également été analysé en tant qu'exemple de mauvaise gestion, ne tenant pas compte d'effets directs et secondaires sur l'environnement, l'agriculture et la santé d'individus. Par contre, le barrage a également créé des bénéfices : une navigation consistante, l'irrigation des terres environnantes et la facilitation de la pêche commerciale. Le barrage crée de l'énergie hydroélectrique pour une grande partie de la région. Par contre, les problèmes persistent.

Le Bassin du fleuve Sénégal est une des sept études de cas du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'UNESCO. D'un autre côté, l'OMVS est membre du

Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB<sup>30</sup>), présent dans 45 pays, et préside le Réseau international des organismes de bassin transfrontalier (RIOBT). Ces deux organisations siègent à l'Office International de l'Eau (OIEAU<sup>31</sup>). L'OMVS accueille le secrétariat technique permanent du Réseau africain des organismes de bassin (RAOB). C'est un des acteurs principaux en gestion des ressources en eau transfrontalier. L'Office international de l'Eau est une ONG française en charge de missions d'intérêt général et très important pour la promotion des ressources en eau comme sources de développement. L'OIEAU est également très active en Afrique de l'Ouest.

La communication avec cette ONG française, comme avec beaucoup d'autres acteurs importants identifiés au cours de la présente étude, est très recommandée. Dans ce contexte il convient tenir compte de la Feuille de route pour la CT en Afrique de l'Ouest.

Une zone particulière avec un caractère à part sur la carte des zones de CT en Afrique de l'Ouest, est le **Bassin du Karakoro** qui a déjà été sujet à plusieurs études élaborées en particulier par les gouvernements concernés, la CEDEAO ainsi que la Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (OECD)<sup>32</sup>. En suivant les recommandations de l'Union Africaine, nous avons suivi l'information et les analyses élaborées par le CSAO en coordination étroite avec les principaux acteurs dans la région.



Bassin du Karakoro (Mali-Mauritanie)  
Source : Club du Sahel (OECD)



Bassin transfrontalier du Karakoro avec localisation des villages  
Source: WABI – SWAC  
*Cross-Border Diaries* # 10, janvier 2009

<sup>30</sup> Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) [www.riob.fr](http://www.riob.fr)

<sup>31</sup> L'Office International de l'Eau (OIEAU) [www.oieau.fr](http://www.oieau.fr)

<sup>32</sup> CSAO-OCDE, Chroniques Frontalières, numéro 10 janvier 2009, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (OECD), Paris

Les sources du Karakoro, le « grand lac » des Soninké, est situé aux contreforts au Sud d'Assaba et afflue dans le fleuve Sénégal à Guidimakha (Mauritanie). A une longueur de 150 km (trois quarts du total de sa longueur) le fleuve constitue une frontière naturelle entre la Mauritanie et le Mali. Le bassin s'étend sur 25.000 km<sup>2</sup> (avec 250.000 habitants).

Situé en zone pré-sahélienne, son taux de chute de pluie est favorable à l'agro-pastoralisme. Les nombreux cours d'eau rendent la circulation difficile en saison de pluie, ce qui n'empêche pas la haute mobilité humaine traditionnelle (Foulani, Soninké, Maures). Le commerce à travers les trois frontières (y compris Sénégal) se concentre au bétail, aux produits agricoles et manufacturés. C'est un bassin de ressources naturelles (sorgho, maïs, jujube, caoutchouc,...), traditionnellement abondantes. Il convient également tenir compte du rôle de la transhumance dans le Bassin du Karakoro comme sujet principal, faisant face à des défis importants (harmonisation de règles transfrontalières, durabilité). Cette dynamique est encore renforcée par les processus de décentralisation et de consultation en cours dans le cadre de la gestion conjointe du Bassin du Karakoro.

Une des quatre opérations pilotes proposées par la CEDEAO dans le cadre du Programme des initiatives transfrontalières (PIT) adopté en 2007 était ce programme transfrontalier d'aménagement du territoire. Il était le résultat du lobbying intensif du Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural (GRDR) au Bassin du fleuve Sénégal pendant plus de trente ans. Il se fonde sur plusieurs accords transfrontaliers reliant le Mali et la Mauritanie depuis leur indépendance. Il contribue aussi à une nouvelle dynamique d'intégration locale africaine aux niveaux subrégional et régional. La politique de décentralisation des dernières années, réalisée notamment au Mali, mais également en Mauritanie, a encouragé la réalisation opérationnelle (y compris politique) par les populations locales. Le dynamisme de certaines communes du Karakoro a attiré l'attention sur l'aménagement du territoire par rapport à ce bassin fluvial. Des conflits journaliers entre agriculteurs et éleveurs, en particulier relatifs à la transhumance, sont récurrents et règlent également la gestion de cette frontière.

Les autorités s'adressent souvent aux villages et aux personnalités locales éminentes pour les gérer. Le GRDR a également organisé des réunions régulières. A la suite de ces échanges, souvent avec des autorités locales et régionales, il a été décidé d'introduire et de partager les problèmes aussi bien que les potentiels de ce bassin transfrontalier et de s'adresser aux administrations centrales et politiques dans les deux pays (DNF au Mali et DATAR en Mauritanie). La réunion officielle de lancement à Nouakchott (Mauritanie), coordonné par le GRDR en septembre 2006, a été cofinancé par le *Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)*, le CSAO, la Délégation de la Commission européenne en Mauritanie et ENDA-Diapol, avec l'objectif de rassembler les services d'aménagement du territoire du Mali et de la Mauritanie, en charge des affaires transfrontalières, de valider la conception institutionnelle et le mécanisme de mise en œuvre pour cette initiative, et de développer un programme de planification transfrontalier concerté pour la Bassin du Karakoro.

Il y a un directoire d'autorités décentralisées dans la zone, et plusieurs études ont été élaborées sur les infrastructures (public, agriculture, économie, communications, énergie), la gestion des ressources naturelles et les dynamiques économiques locales.

Une deuxième réunion opérationnelle tenue du 7 au 9 février 2007 à Kayes (Mali) a facilité un plan d'action concerté défini et validé par des fonctionnaires élus au niveau local, ainsi que des organisations de la société civile des deux pays. Comme prochain pas il était prévu de valider le cadre logistique du programme et d'organiser une réunion à Bamako pour présenter le programme aux décideurs et aux fonctionnaires du gouvernement, pour les mobiliser et les impliquer dans cette initiative. En 2008, une grande réunion s'est tenue à Bamako pour valider l'ébauche du document « Gestion concertée du Bassin du Karakoro », soutenu financièrement par le Général Kafougouna Koné, ministre malien de l'Administration territoriale et des Collectivités locales ainsi que Yahya Ould Kebd, ministre mauritanien de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire. Le ministre malien de la Sécurité intérieure et de la protection civile, l'Ambassadeur mauritanien au Mali et un représentant du ministère malien des Affaires étrangères y étaient présents. La forte représentation politique a illustré la nature officielle du lancement du projet. Ce lancement officiel a été une occasion pour présenter l'information actuelle relative à ce projet.

Ce projet nécessite une approbation à grande échelle, car le PIC implique les acteurs locaux : les populations, les fonctionnaires élus au niveau local, les gouvernements et les gouverneurs. Le projet a été reconnu par les deux gouvernements comme très approprié pour la promotion d'un bon voisinage, du développement local, de la paix et de la sécurité durable le long de leur frontière commune, encourageant la solidarité et le commerce. La gestion concertée du programme du Bassin du Karakoro peut être un outil pour le développement économique et social et par conséquent pour l'intégration. En fait, ce projet nécessitant de la cohérence en matière de politique sectorielle entre les deux pays concernés, peut entraîner d'autres initiatives au sein du bassin le long de la frontière entre le Mali et la Mauritanie : un pas dans la direction de l'intégration régionale. Le lancement du PIC dans le Bassin de Karakoro a confirmé la volonté de placer l'intégration à petite échelle dans un contexte plus large, car il montre que l'intégration n'est pas un élément nouveau en Afrique de l'Ouest. Il suffit de la révéler.

Le Mali et la Mauritanie sont reliés depuis l'indépendance par des réseaux de coopération transfrontalière. Ce qui est problématique c'est qu'il y a plusieurs instruments légaux soutenant ces accords, sans que les collectivités locales en soient conscientes. Dans ce cadre il y a le « Cadre légal de coopération entre deux pays et zones directes de coopération entre les autorités administratives, les collectivités locales et la société civile ».

Lors de ces réunions il a été souligné que la CT comme « outil » est un objectif principal et une vision politique ainsi qu'un élément stratégique de la construction de la région ouest-africaine. Il convient que le programme soit soutenu par trois volets :

- i) Le « Financement » à travers l'établissement d'un fond régional pour la CT ;
- ii) Les « Capacités régionales ouest-africaines » comme la CT sont stimulées par des ressources humaines actives et engagées ;
- iii) Un nouveau « partenariat » afro-européen incluant l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE).

Un prochain pas consiste en assurant que le programme soit opérationnel (convergence des politiques sectorielles des deux pays, notamment au niveau de l'économie, du développement local, de la législation etc.) :

- i) Mettre l'accent sur le principe de subsidiarité, en particulier en ce qui concerne la paix et la sécurité ;
- ii) Renforcer la compétitivité territoriale ;
- iii) Partager les infrastructures, les services, les ressources, etc.

A cette occasion les gouvernements malien et mauritanien se sont engagés pour assurer un budget direct et des contributions aux programmes nationaux indicatifs du 10<sup>ème</sup> FDE. Le projet concerté de gestion du bassin a compté sur des acteurs de la région de Kayes (gouverneurs et collectivités locales), la coopération française et la coopération décentralisée de Nord-Pas de Calais qui ont souhaité y être inclus. Cela a également été le cas du PNUD au Mali ainsi que du CSAO et du GRDR.

Le GRDR a développé un programme de quatre années à la base d'une approche participative qui semble être soutenu par le CCFD et la Commission européenne, se concentrant sur quatre aspects :

- i) la coordination locale et la gestion concertée de ressources naturelles ;
- ii) l'amélioration de l'infrastructure dans les zones frontalières ;
- iii) le renforcement des dynamiques économiques en CT ;
- iv) capitaliser et produire des outils méthodologiques.

M. Arezki Harkouk, Directeur du GRDR pour l'Afrique, a constaté qu'une CT dynamique soutenu par une forte volonté politique et un cadre institutionnel convenable reste toujours un défi dans la lutte pour des meilleures conditions de vie des populations vivant aux frontières. Il convient surmonter bon nombre d'obstacles pour faire du Bassin du Karakoro un Bassin vivant. Les vies des habitants de la zone frontalière sont marquées par des problèmes et la frustration, et malgré la bonne volonté des Etats de la CEDEAO et de la Mauritanie les frontières restent des lieux où règnent les conflits et la corruption. Plus de postes de sécurité (postes de contrôle) entraînent plus de taxes « officielles », amendes, etc., affectant beaucoup les populations frontalières. La responsabilité de l'Etat dans le cadre des politiques régionales d'intégration avec le soutien de partenaires bilatéraux et multilatéraux, dépend des mécanismes de gestion de conflits et de ressources, facilitant les circuits de commerce et le développement territorial. Les acteurs locaux réalisent la coopération. M. Harkouk a basé son optimisme sur les liens communautaires ayant des racines historiques entre les populations de part et d'autre du fleuve Karakoro, en disant qu'il y a de la CT dans le Bassin du Karakoro. Les populations font du commerce et l'interaction journalière dans de divers secteurs comme celui de la santé, de l'éducation, du commerce, du bétail, de la gestion de conflits, du partage des ressources naturelles etc. y est un fait. L'homogénéité, la solidarité, le commerce et les complémentarités soutenant la vie dans le bassin s'étendent au-delà de la frontière.

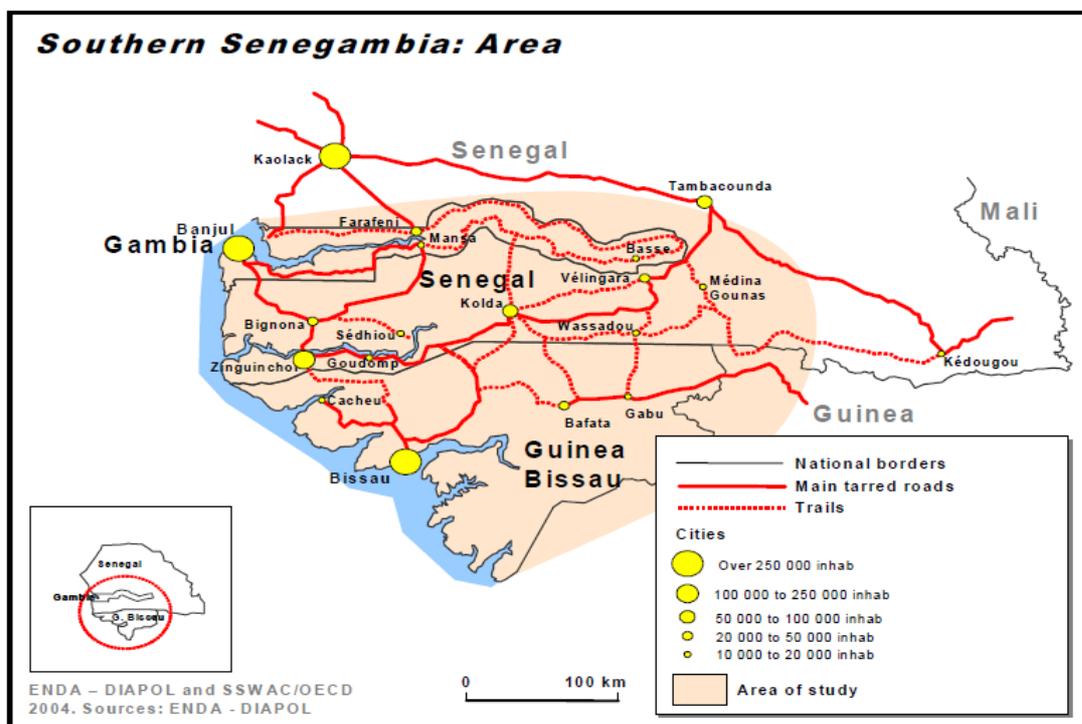
De toute façon, il a été très difficile de trouver de l'information sur la réalisation de cette initiative depuis 2009. Il convient trouver l'occasion pour d'échanges ultérieurs avec les acteurs, afin d'analyser la situation actuelle et les possibilités de promouvoir l'initiative.

De toute façon, un grand nombre d'initiatives a été développé au niveau local, comme par exemple :

- A Sélifély (ML) des animaux du Mali et de la Mauritanie, soit transhumants soit domestiques, peuvent pâturer librement. D'un autre côté, il y a des gens qui viennent pour emmener la paille pour la vendre en Mauritanie, ce qui crée des problèmes. La population locale s'est cependant mise d'accord sur des mesures pour éviter que la paille soit emmenée.
- Des habitants de Sélifély et de Bokédiambi (ML) se sont mis d'accord sur des mesures de contrôle le vol de feuilles de baobab entre juin et août (mois secs). Toutes les parties du baobab sont utilisées à des fins très diverses : boissons, condiment pour le couscous, câbles, etc.
- A Melgue (MR) l'Association pour la gestion locale collective (AGLC) a été créée pour gérer les ressources naturelles. L'AGLC informe régulièrement les citoyens du Mali concernés par les ressources en question.

Description du cas no. 3 : Sénégal méridional et Guinée-Bissau (plus Guinée Conakry) est l'exemple intéressant d'une zone frontalière complexe, où certains autres pays sont nécessairement impliqués (Mali, Guinée Conakry).

Tandis que les initiatives menées en Gambie, au Sénégal et en Guinée-Bissau sont d'habitude entravées par des obstacles administratifs et par les crises, la région sénégalaise a continué à renforcer ses liens. Il est cependant difficile d'identifier du progrès spécifique, car de nombreuses dynamiques informelles jouent un rôle dans le processus.



Sénégal méridional, Source: ENDA Diapol-IDRC/CRDI (2009)

Cette frontière a été analysée en 2003 dans l'étude *Sénégal méridionale : dynamiques d'un espace d'intégration entre trois Etats (Gambie, Guinée-Bissau et Sénégal)*<sup>33</sup>. Elle comprend deux territoires très différents, mais aussi bien complémentaires : des paysages sous influence maritime à l'Ouest, marqués par des estuaires ; un plateau à l'Est offrant des conditions favorables à l'agriculture. Les populations dans cette zone ont développé un processus d'intégration « spontané », contribuant d'une manière importante à la stabilité économique et au développement des territoires concernés.

Cette zone transfrontalière est caractérisée par une mobilité considérable de ses habitants. Bainouk, Diola, Mandinka, Peulh, Toucouleurs, Balante, Mandjacks, Mancagne et Pepels s'y sont installés de manières plus ou moins permanentes. Parfois les ethnies vivent séparées par la frontière. Les empires de *Gabou* et de *Fouladou* étaient les deux principales entités politiques avant l'ère coloniale, mais les relations entre les nombreux groupes ethniques (intermariage et conflits, expulsions et échanges) ont entraîné des sous-territoires comme Balantacounda, Cabada, le Blouf, Fogny, Kombo, etc.

Ces groupes partagent depuis des temps précoloniaux des religions et des traditions similaires ainsi que des techniques de développement. Les frontières actuelles résultent des méthodes administratives coloniales et postcoloniales, mais elles n'ont pas pu détruire le sentiment d'appartenance ethnique. Les différents héritages linguistiques ont facilité le développement de langues d'intégration comme le Mandinka, le Diola, le Balanta, le Wolof, le Pula et le Créole. Les habitants sont souvent polyglottes et, comme c'est très souvent le cas dans ces territoires, il y a plusieurs langues généralement parlées, ce qui est très utile sur le plan transfrontalier.

Les méthodes d'échange dérivent de la disparité, p. ex. pour la mobilité du bétail on se sert des routes reliant les systèmes agro-sylvain-pastoraux de l'intérieur avec la côte. La même route est suivie à l'inverse pour transporter des produits comme le riz, la mangrove et le poisson.

L'urbanisation a été une ressource importante quant à la croissance du secteur primaire en Sénégal méridionale, en particulier dans les grands centres de consommation dans les métropoles littorales, mais également à l'intérieur, renforçant le réseau régional territorial, tandis que la pression sur les ressources naturelles augmente jusqu'à menacer certains équilibres socio-écologiques.

La majorité des activités primaires renforcent les conflits liés non seulement à l'instabilité politique, mais aussi aux difficultés en ce qui concerne l'accès aux terres et aux ressources. Les principaux problèmes relatifs à l'allocation des terres affectent l'ensemble des zones ainsi que la pression due à la migration, à l'intensification de l'échange monétaire et des conflits entre bergers et agriculteurs. L'expansion de la pêche contribue aux tensions empoisonnant les relations entre les pays. La décroissance et l'assèchement des mangroves jouent également un rôle dans la destruction des relations sociales et les conflits.

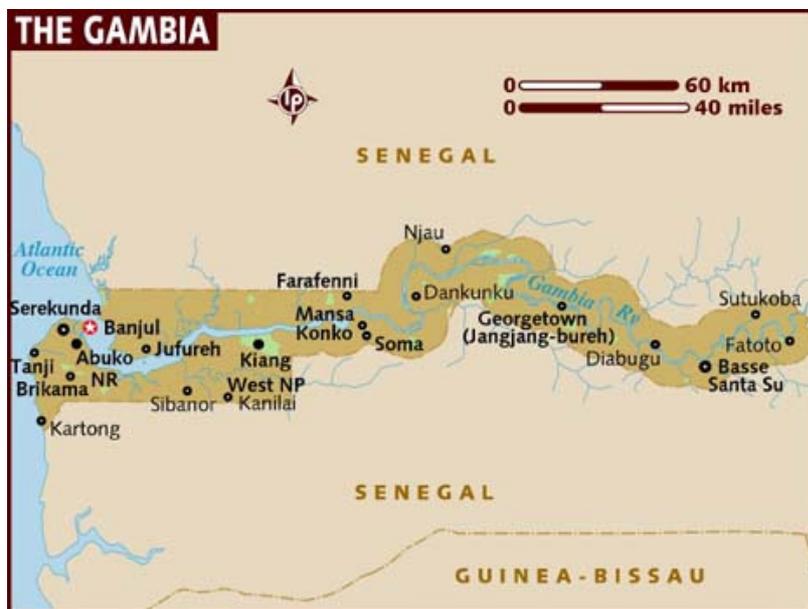
---

<sup>33</sup> Abdoul, M.; Dahou, K.; Gueye, C. ; Hazard, E. In: ENDA Diapol-IDRC/CRDI (2009), *op. cit.*

Le commerce en produits locaux, soutenu par les complémentarités de leurs systèmes de production relie la Sénégambie méridionale à d'autres zones et d'autres bassins d'intégration comme la région du fleuve Mano. Ce commerce comprend un certain nombre de différences (cours de change, offres en produits, prix), créant des réseaux complexes familiaux, ethniques, religieux et professionnels. Les relations quotidiennes sont très étroites et en Sénégambie méridionale elles sont organisées autour des différentes familles étendues et la complémentarité, la compétition, la coopération aussi bien que les conflits y jouent un rôle considérable. Ces dynamiques se concentrent aux marchés hebdomadaires, structurant le flux du commerce.

Les différentes zones et bassins d'intégration en Afrique de l'Ouest sont interconnectés et forment, petit à petit, la base du système subrégional de commerce en produits alimentaires. Le renforcement et l'élargissement du commerce subrégional alimentaire devient encore plus important grâce à la perspective des *Accords de Partenariat Economique Régionaux (APER)*, permettant à l'Afrique de l'Ouest une compétition encore plus forte dans un contexte où les produits subrégionaux ne sont pas encore assez compétitifs.

La CEDEAO soutient un autre projet de radio dans cette zone avec son PIT. RETRARC-GUISEGAM est le Réseau Transfrontalier de Radio Communautaire de la Guinée-Bissau, du Sénégal et de la Gambie. Ce réseau documentait en 2007 sa coordination de 11 radios communautaires des trois pays pour renforcer l'intégration culturelle et économique et promouvoir la CT<sup>34</sup>.



Carte de la Gambie

[www.lonelyplanet.com/maps/africa/gambia/](http://www.lonelyplanet.com/maps/africa/gambia/)

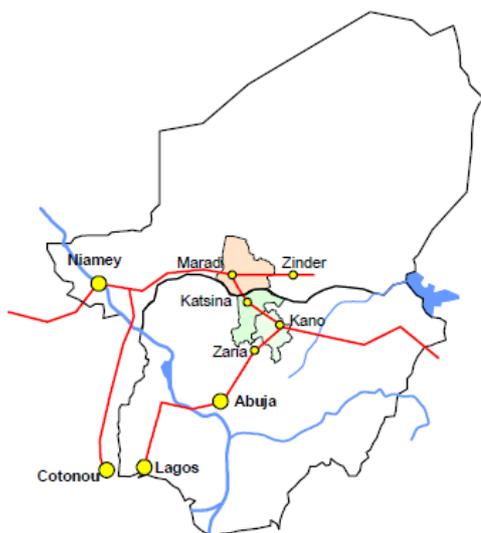
Une organisation dont il convient tenir compte en étudiant cette zone est l'**Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG)**, créée en 1978 entre la Gambie et le Sénégal avec l'objectif de gérer le fleuve Gambie comme ressource naturelle. En 1980 la

<sup>34</sup> CSAO-OCDE, *RETRARC-GUISENGAMB. Naissance d'un réseau transfrontalier de radios communautaires en Sénégambie méridionale*. Chroniques Frontalières, numéro 6, juin 2007, 6-11

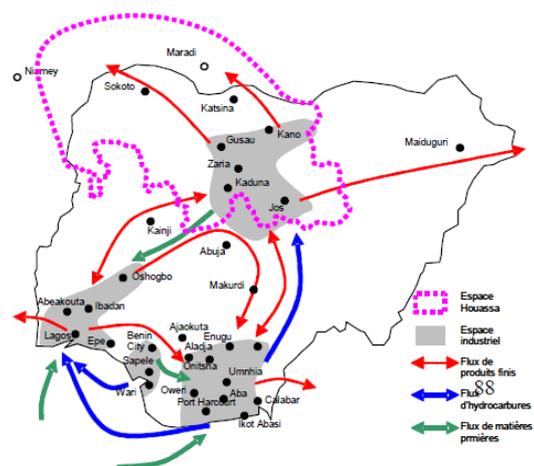
Guinée a rejoint l'OMVG et la Guinée-Bissau en est également adhérente, bien vrai que ce n'est pas un Etat riverain. Par contre, le pays se trouve au sein de son bassin (114.000 km<sup>2</sup>). Une grande idée de projet est de construire un pont-barrage entre les villes gambiennes Farafenni et Soma et date de 1994, jusqu'à présent sans trop de succès. Quand il y a eu un conflit avec le Sénégal en août 2005, à cause de l'autoroute trans-gambienne, la construction du pont a été reconsidérée. Sa faisabilité a été examinée et on a cherché des sponseurs pour commencer les travaux en 2007, mais il n'y a que peu d'information et le projet n'a pas été réalisé. De toute façon, le besoin persiste, car la route entre Farafenni et Soma est aussi encombrée que celle entre Banjul (capitale) et Barra, à la bouche du fleuve.

Un sujet principal à mentionner est l'harmonisation des politiques d'exploitation et de préservation de ressources forestières. La production de cajou pour l'exportation est un secteur en voie de croissance qui profiterait également beaucoup d'une coordination transfrontalière plus forte des producteurs.

**Description du cas no. 4 : Le « Corridor de développement » Maradi-Katsina-Kano (Niger-Nigéria) (MKK ou MK2).** Une des zones les plus densément peuplées d'Afrique de l'Ouest. Une importance force économique fait face à l'un des pays les plus pauvres du monde. L'étude *Maradi-Katsina-Kano : Un corridor de développement?* a été réalisé en 2004 dans la zone transfrontalière Nigéria-Niger. Comme dans les cas 1 et 3, grâce au partenariat très productif entre ENDA Diapol (Sénégal), IDRC/CRDI (Canada) et le CSAO (OECD), une excellente analyse de cette zone frontalière a pu être réalisée<sup>35</sup>. L'étude se concentre sur les Etats nigériens Kano et Katsina ainsi que sur le district Maradi au Niger. Avec ses 83.000 km<sup>2</sup> et ses 19 millions d'habitants c'est une des zones les plus densément peuplées de l'Afrique de l'Ouest.



Source: ENDA Diapol-IDRC/CRDI (2009)



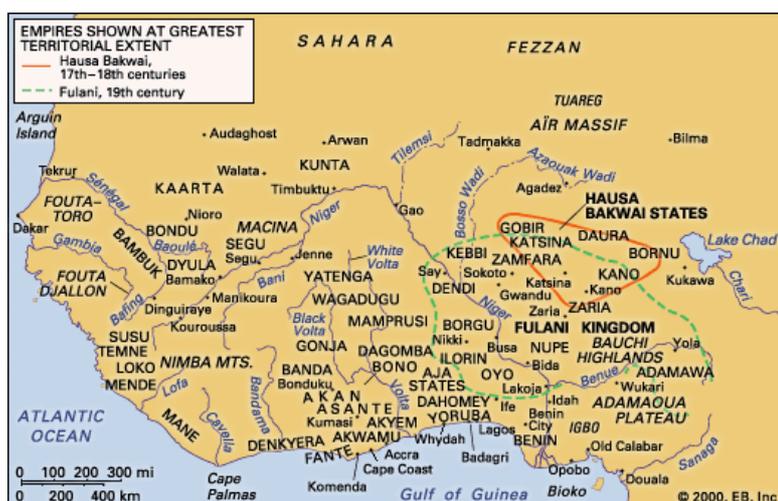
Source: ENDA Diapol-IDRC/CRDI (2009)

<sup>35</sup> Abdoul, M.; Dahou, K.; Trémolières, M. : ENDA-Diapol-IDRC/CRDI (2009), *op. cit.*

C'est le cœur du pays Haoussa, une zone vaste et densément peuplée, dont l'activité économique couvre le Nord du Nigéria et la Sud du Niger. Son centre industriel, l'un des plus importants au Nigéria, est situé autour de Kano, Zaria, Kaduna et Jos. Il y a une activité commerciale intensive en biens agricoles (particulièrement bétail et biens manufacturés du Nigéria avant tout ainsi que des produits réimportés au Nigéria via Bénin/Togo et le Niger).



Source: ENDA Diapol-IDRC/CRDI (2009)



Afrique Occidentale aux 17ème et 18ème siècles  
Source: Enciclopedia Britannica

C'est une plaque tournante et une zone de solidarité, *Hausa Kasar* ou « pays Haoussa » de part et d'autre de la frontière Nigéria/Niger. Grâce à la planification et à l'action concertée réalisée par les deux pays, cette zone peut être présentée comme « pays frontière » : le personnel du domaine de la santé y organise des campagnes de vaccination conjointes, les services locaux se réunissent au sein de commissions conjointes, les chefs municipaux et les gouverneurs se réunissent régulièrement. De plus, la complémentarité des systèmes de production entre le Nord (bétail) et le Sud arable du *Hausa Kasar* ont été depuis longtemps à la base de l'échange mutuel, comme c'est le cas dans toutes les zones avec infrastructures géographiquement cohérentes. Maradi-Katsina-Kano constitue peut-être le corridor le plus important et le plus ancien en Afrique de l'Ouest, facilitant depuis des siècles l'accès au Golfe de Guinée ainsi qu'au Nord de l'Afrique et au Moyen Orient.

Il y a des possibilités considérables pour le développement agricole au Nord du Nigéria où les niveaux d'eau sont près de la surface. La région a également la densité démographique la plus élevée de l'intérieur du Sahel. C'est la raison pour laquelle elle a été urbanisée depuis longtemps et est devenue une zone mûre pour l'industrialisation. Les industries de traitement, particulièrement au secteur agro-alimentaire, sont nombreuses.

Aujourd'hui le développement du *Hausa Kasar* est mis en danger par l'existence de réseaux de contrebande influents, endommageant les rapports économiques entre le Nigéria et ses pays voisins. Tandis que le Togo et le Bénin suivent des stratégies d'import relativement libérales, comme leurs revenus fiscaux dépendent beaucoup des biens re-exportés au Nigéria, le Nigéria a des difficultés à protéger ses secteurs de production prospères.

C'est un autre exemple des problèmes en Afrique de l'Ouest qui continue à faire face à la compétition internationale, tandis que ses frontières continuent à symboliser l'ensemble des problèmes en ce qui concerne le dialogue structuré et la coopération entre les décideurs. L'avenir du *Hausa Kasar*, fluctuant entre la réussite et la stagnation, semble dépendre du progrès (ou non) de l'intégration régionale, étant le pionnier de l'intégration pour le reste de la sous-région.

ENDA Diapol a souligné cette position de l'étude WALTIPS<sup>36</sup> comme modèle parfait pour la zone MK2 : **le rôle des échanges agricoles et de la demande urbaine** dans la zone, car l'urbanisation stimule la croissance en revenus ruraux et l'intensification grâce à une corrélation entre :

- une forte demande culturelle
- des connections fonctionnelles entre les villes organisant des marchés et des zones de production
- des politiques de commerce externe favorables et un environnement macro-économique

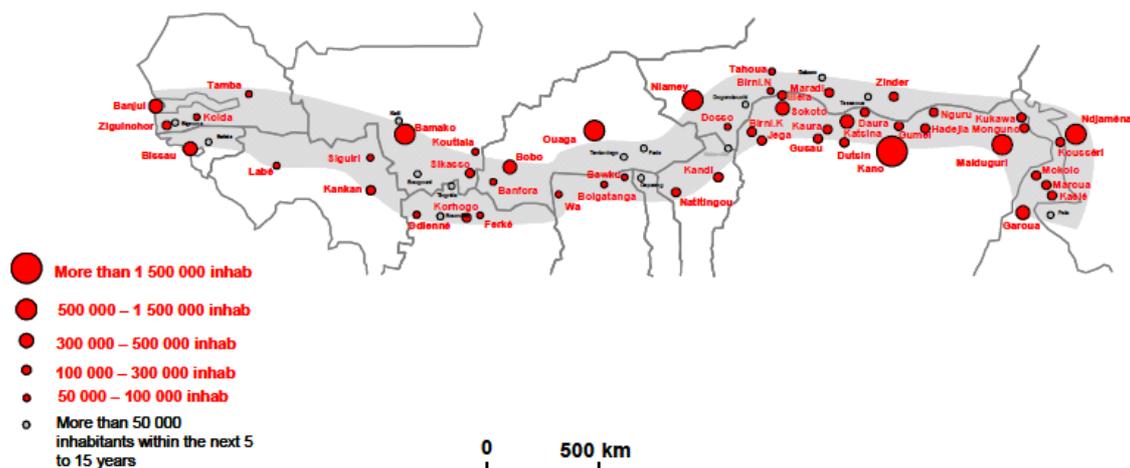
Si ce modèle est appliqué pour les zones MK2, les deux premières conditions sont presque remplies. La croissance démographique dans les villes secondaires le long de cette partie de la frontière est assez forte pour stimuler l'activité agricole des populations rurales locales y compris celles de l'autre côté de la frontière au Niger. Le chevauchement urbain-rural est assuré par des réseaux d'acteurs économiques parfaitement organisés du niveau des producteurs jusqu'au niveau des grands commerçants. Si on croit en cette hypothèse, le principal défi consiste dans une politique macro-économique qui n'est pas appliquée jusqu'à présent.

L'axe MK2, situé à mi-chemin entre le Sahel et la brousse, est le cœur d'une région ayant un potentiel agricole considérable, ce qui a influencé la situation d'anciennes cités fortifiées, comme cela a été le cas dans l'ensemble de la bande soudano-sahélienne, avec une longue **tradition d'urbanisation**. Les villes situées dans cette zone sont également des anciens arrêts le long des routes commerciales transsahariennes. Des villes et bourgs religieux, lieux de rencontre et de confrontation, ont toujours attiré marchands, pèlerins et guerriers. L'Islam a également contribué à rapprocher les différentes populations de la région. Sokoto, Kano, Katsina, et il convient d'ajouter Zaria, Abuja et Kaduna, qui ont historiquement placé le centre de gravité du *Hausa Kasar* en termes urbains, agricoles, politiques, religieux et commerciaux au Nigéria. En raison de son statut de ville commerciale historique, la densité de population a augmenté rapidement à partir de 1960, étant le deuxième Etat le plus peuplé au Nigéria, en affrontant ainsi des effets du processus d'urbanisation, plus les conflits récurrents entre communautés.

---

<sup>36</sup> Cour, J.M.; Snrech, S.: *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest: Une vision à l'horizon 2020 – Etude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, Club du Sahel-OECD, 1998

## Urbanisation of the Sudano-Sahelian belt



### Urbanisation de la région Soudano-Sahélienne.

Source: Dahou, K. (2004) *Coopération transfrontalière: vers un Dialogue Euro-Africain*, Coll. Ed. WABI, CSAO/ENDA-Diapol. Cité en SWAC-ENDA Diapol (2009), *op. cit.*

L'Etat de Katsina est également densément peuplé. Du côté du Niger, 75 % de la population est concentré au Sud du pays (axe Niamey-Zinder), mais le district de Maradi est étroitement lié au développement des villes haoussa au Nord du Nigéria. Ici il se montre que l'urbanisation est probablement le processus de changement le plus important ayant de l'impact sur l'économie ouest-africaine. Il se déroule conformément à un modèle préindustriel, dans le sens que la migration n'est pas un reflet de la nécessité de la main-d'œuvre industrielle dans les milieux urbains, mais de stratégies de division du travail au sein de l'économie populaire des villes. Tandis que le continuum urbain du Golfe de Guinée est incontournable et a été l'objet de multiples commentaires, tandis que l'urbanisation le long de la bande soudano-sahélienne a passée presque inaperçu. Dans le cas de MK2 le développement d'un réseau très dense de villes secondaires n'est pas seulement lié à l'urbanisation du littoral, mais à l'existence d'un réseau urbain relativement ancien et à la présence d'une métropole, Kano, moteur du développement économique local et le centre du commerce régional et international, de la production agricole ainsi que de l'élevage. D'un autre côté, de nouvelles méthodes de production sont en train d'être établies, particulièrement au Nigéria, se fondant sur la croissance démographique et de l'urbanisation, et renforçant aussi bien le développement des industries locales : industrie alimentaire, tannerie, tissus, produits en plastique et emballages, raffineries de sucre et métallurgie.

Kano est une plateforme d'échange entre l'Afrique du Nord et le Golf de Guinée, bien sûr de l'ensemble de l'Afrique centrale, étant le centre de distribution pour le Nord du Nigéria et au-delà. Ce fait est d'autant plus remarquable, car Kano est toujours l'épicentre nigérian de la production primaire et du traitement industriel. Cette zone peut être considérée comme lieu de la révolution agro-culturelle et l'essor industriel, selon la stimulation de la production par la densité de population et l'urbanisation. En fait, les industries agro-alimentaires ont explosé à Kano, incitant les commerçants à compléter leur gamme d'activités (du stockage et de la spéculation à la préservation, l'emballage et au traitement). Il y a aussi de nombreuses usines textiles établies en rapport avec la production de coton. L'arachide est également traitée dans des usines de transformation d'huile. Le développement de l'horticulture est

accompagné par des efforts pour emballer les produits d'une manière plus efficace. La production de boissons et de thé en sachets est une ancienne industrie dans les régions, tandis que la production de pâtes est plus récente. Les unités de traitement industriel deviennent de plus en plus nombreuses dans les secteurs de la tannerie et des cosmétiques. Il y a des usines d'assemblage, dont une pour la production de camions. L'industrie de la vidéo et des DVD prospère également dans cette zone. Malgré la diversité de la production, la spécialisation industrielle la plus importante est celle au niveau des dérivés du pétrole, notamment des produits en plastique, attirant des investisseurs chinois, comme c'est le cas dans de nombreuses zones et dans beaucoup de secteurs en Afrique. Bon nombre de compagnies chinoises ont établies des entreprises dans la zone qu'ils ont équipées de machines chinoises. La zone est un principal producteur et exportateur pour l'Afrique de l'Ouest, offrant une grande gamme de produits.

Les structures du **commerce parallèle dans le Kasar Hausa** jouent un rôle crucial. En fait, le système de mobilité à travers la frontière se base sur un réseau aussi bien vertical qu'horizontal. Les structures verticales relient les participants aux nombreux niveaux de prises de décision au Niger et au Nigéria, et les sections des chaînes de vente prenant leur début en Europe et en Asie aboutissent au Nigéria (en passant par le Bénin, le Togo et le Niger). Des systèmes de suivi douanier perméables (solidarité culturelle et complicité entre groupes Haoussa, ainsi que la pression exercée sur le gouvernement fédéral par des grands commerçants) facilitent le passage de la frontière (dû au chevauchement de légitimités et prises de décisions à multi-niveaux). Certains grands commerçants spécialisés ont organisé le marché comme oligopole dominé par un petit nombre de familles ou d'individus. Un petit nombre de grands importateurs contrôle la plupart du flux entre le marché international et l'immense marché nigérian. A la fin de la chaîne de grands commerçants ont des contacts réguliers en Asie ou en Europe, parfois aux Etats-Unis. A l'autre bout, les semi-grossistes ou détaillants sont en charge de la vente des marchandises.

Par rapport à **l'avenir de ce continuum frontalier**, ENDA Diapol conclut qu'il y a une certaine notion romantique relative au commerce parallèle qui serait plutôt un petit marché de contrebande loin des grandes routes pour se soustraire aux gouvernements corrompus opprimant les intérêts de certains monopoles. La plupart du commerce parallèle le long de l'axe Maradi-Katsina-Kano ne se passe pas le long des routes officielles. Il y a beaucoup de commerce de véhicules d'occasion, et il ne pose pas problème à traverser la frontière à titre illégal grâce aux chauffeurs expérimentés. Bon nombre des contrebandiers profitent d'une longue frontière pour importer leurs marchandises illégalement au Nigéria s'il s'agit de biens interdits ou pour éviter de payer des taxes. Pour beaucoup d'habitants des zones frontalières éluder les règlements officiels est une coutume aussi ancienne que les frontières, avec des métiers spécialisés – partenaires, informateurs, contrebandiers, et des rites d'initiation. Parallèlement à ces pratiques, un grand nombre de ménagères du Niger traversent la frontière presque tous les jours pour acheter des biens moins chers au Nigéria, profitant d'une certaine tolérance du côté des autorités nigérianes. La réalité de la contrebande à petite échelle et les efforts des autorités douanières de la supprimer, ne devraient pas faire oublier le trafic institutionnalisé impliquant des quantités de marchandises beaucoup plus grandes.

Chaque année la frontière est fermée pendant trois ou quatre mois. Ces clôtures régulières reflètent la compétition furieuse entre les industriels et les importateurs au Nigéria ainsi que

les menaces de renforcer les règlements douaniers. Pour protéger ses producteurs domestiques, le gouvernement a également augmenté le tarif d'importation et renforcé les contrôles à la route Lomé-Lagos. D'un autre côté la route Maradi-Katsina-Kano a pendant longtemps été une route d'accès pour les importations parallèles. Cette « injustice » a fait que le « faux » parti a utilisé tout son pouvoir au sein du gouvernement fédéral pour réclamer – avec succès – la clôture de la frontière avec le Niger. Les clôtures de la frontière sont également un signal pour le gouvernement du Niger de coopérer en respectant la législation du Nigéria. Même si la contrebande « institutionnelle » est nourri par la complicité du gouvernement central ainsi que des niveaux locaux au Nigéria, elle profite aussi du soutien offert plus ou moins activement par les pays voisins (Togo, Bénin, Niger). C'est cette dépendance de leur grand voisin anglophone qui a mené des organes officiels à soutenir le commerce parallèle (et l'abus des douanes) en relation avec les marchandises transportées en direction du Nigéria. Cela explique pourquoi un grand nombre de biens interdits à être importés au Nigéria, figure dans les documents de transit administrés par les autorités au Niger.

Tandis que la densité de population et l'urbanisation du *Kasar Hausa* semblent assurer son futur développement extensif, ce développement pourrait être freiné par la capacité de ses producteurs de faire face à la compétition étrangère. N'importe quelle variante est appliquée pour aborder cela, les questions relatives au futur de la région évoquent constamment la même réponse : soit le *Kasar Hausa* réussit à promouvoir et à augmenter sa production agricole, tout en consolidant la croissance explosive de son industrie, soit elle va stagner et finalement décliner. L'envergure du marché nigérian et la possession de réserves pétrolières, bien vrai qu'il s'agit-là de forces significatives, sera de peu de bénéfice dans ce contexte. Le transfert de responsabilités et de risques lié à la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement sert seulement à souligner les difficultés auxquels font face les producteurs ouest-africains. Une fois que cela affecte la prospérité, c'est en même temps une menace pour les fondations sur lesquelles sont établies les entreprises de ré-exportation dans les Etats *entrepôt*. Le *Kasar Hausa* doit faire le choix entre une perpétuation d'un système de contrebande institutionnalisé, soutenu par la disparité de la politique économique entre le Nigéria et ses voisins, et l'engagement honnête en faveur d'une révolution verte et d'une industrie prospère. En établissant un tel précédent, il est assez évident que le *Kasar Hausa* influencera (positivement ou négativement) l'avenir de l'ensemble de la sous-région.

Les auteurs de l'étude réalisée par ENDA Diapol soulignent le rôle du *Kasar Hausa*, de l'unité territoriale et de la cohésion malgré les acquis successifs, avec une longue tradition d'influence sur les réseaux internationaux, qui sont incontournables quand il s'agit de planifier une intervention dans cette zone, avec un potentiel énorme de développement transfrontalier d'un autre côté.

Cependant, comme déjà expliqué, il y a des conflits fréquents entre des communautés. Particulièrement pendant la revue finale de ce rapport<sup>37</sup>, une nouvelle hausse de violence religieuse a éclaté au Nigeria du Nord. Une série d'attaques par le groupe islamique radical *Boko Haram* a causé plus que 160 morts les 20-21 janvier 2011 et, en 2011, plus de 500 personnes sont mortes à Kano dans des attaques contre la communauté chrétienne. Le Nigeria est divisé entre le Sud (majorité chrétienne) et le Nord (plus pauvre et surtout

---

<sup>37</sup> mi-janvier 2012

musulman). Ces attaques causent aussi des victimes parmi la communauté musulmane et beaucoup d'organisations islamiques se sont démarquées de ces actions. Nous devons également prendre en considération les effets de la crise économique (par exemple la hausse du prix de carburants) dans l'escalade des conflits dans cette zone.

#### Description du cas no. 5: Programme MAC et Afrique de l'Ouest

La coopération territoriale européenne est un des trois objectifs du Fonds structurel 2007-2013, renforçant l'Initiative communautaire INTERREG. Il y a trois niveaux de coopération (transfrontalière, transnationale et interrégionale). La coopération transfrontalière couvre la plus grande partie de cet objectif, et même les coopérations transnationale et interrégionale comprennent de la CT jusqu'à un certain niveau. En ce sens, au niveau de la coopération transnationale la Commission a examiné l'utilité et l'efficacité de la zone de coopération transnationale INTERREG IIB Açores-Madère-Canaries à la base de la période de programmation précédente (2000-2006) et a décidé de maintenir cette zone de coopération pendant la période 2007-2013, dû à la cohérence et les possibilités développées.



*Macaronesia (Source: Wikipedia; original from a CIA PD map)*

Par conséquent, la zone de coopération éligible du Programme MAC 2007-2013 comprend les Régions autonomes portugaises Açores et Madère ainsi que la Communauté autonome espagnole des Canaries. De plus, ce programme comprend une zone de priorité pour coopérer avec des pays tiers dans leur voisinage géographique et culturel, comme cela a été le cas de l'Afrique du Nord-Ouest et l'Amérique latine pendant la période de programmation 2000-2006.

L'objectif principal du Programme MAC est d'accroître le développement et l'intégration socio-économique de ces archipels. Le troisième axe est « la coopération des pays tiers et le Grand Voisinage », avec les objectifs suivants:

- Développement d'une zone commune pour la croissance et l'intégration économique, sociale et culturelle entre les régions ultrapériphériques de la Macaronésie et les pays tiers environnant.
- Renforcer la stabilité institutionnelle de la coopération. Servir d'expérience pilote de coopération territoriale entre l'UE et les pays tiers, à travers une coordination institutionnelle entre le FEDER et le FED.

Renforcement du rôle de régions ultrapériphériques en tant que plateformes pour la coopération territoriale entre l'UE et les pays environnants.

Depuis l'an 2000 beaucoup de projets ont été sélectionnés dans le cadre des différents appels sous INTERREG IIIB (2000-2006) et au sein de l'Objectif de Coopération territoriale actuel (2007-2013). Ces projets couvrent bon nombre de domaines et il convient absolument mentionner les efforts fait par les autorités des Iles Canaries ainsi que par d'autres institutions publiques, privées et non-profit aux Iles, impliquant des partenaires africains notamment du Cap Vert, mais également du Maroc, de la Mauritanie et du Sénégal.

Dans cette zone il est très important de tenir compte du conflit en Sahara occidental. La plupart du territoire est occupé par le Maroc malgré des résolutions adoptées par l'ONU et d'autres organisations internationales. La population Sahraoui est divisé entre ceux vivant dans les deux « provinces méridionales » du Maroc et ceux vivant depuis les 1970 dans le champ de réfugiés Tindouf, dans *l'hamada* algérien. Ce conflit est une source de tensions entre le Maroc et des organisations internationales comme l'Union Africaine, les Nations Unies et même les Institutions européennes. Le dernier conflit date du 13 décembre 2011, quand le Parlement européen a rejeté la prolongation d'une année du protocole de pêche entre l'UE et le Maroc, expirant le 27 février 2012. Par ce vote, le protocole en vigueur était terminé avec effet immédiat. Dans une résolution à part, des membres du Parlement européen demandent à ce que la Commission européenne reprenne les négociations pour obtenir rapidement un accord dont les deux partis devraient profiter et en tenant compte des intérêts de la population Sahraoui.

D'un autre côté, le gouvernement espagnol a un programme de CT Espagne-frontières extérieures. Celui en cours (2008-2013), soutenu par la Commission européenne, a comme une des ses trois priorités celle de la « Zone atlantique de CT ». Pourtant, malgré qu'il soit adapté à l'Objectif européen de Coopération territoriale, il est concentré principalement sur les relations entre les Canaries et le Maroc.

De toute façon, un grand nombre d'acteurs est fortement engagé au sein du Programme MAC, afin d'intégrer les efforts dans un Programme élargie de coopération UE-Afrique de l'Ouest, renforçant tout particulièrement les coopérations transfrontalière et transnationale.

### **3.4 L'importance du développement du transport en Afrique de l'Ouest**

#### **3.4.1. Autoroutes**

La coopération internationale au niveau de la construction de routes en Afrique ne connaît pas une riche histoire. Les pouvoirs coloniaux, des superpuissances et des puissances

régionales n'ont pas encouragé les liens routiers malgré dans des cas absolument nécessaires. Dans des Etats venant de gagner leur indépendance, les restrictions frontalières étaient souvent renforcées pour protéger le commerce intérieur, comme arme en cas de disputes frontalières, et pour augmenter les possibilités de la corruption officielle. La pauvreté affecte la réalisation d'autoroutes internationales, quand les ressources financières limitées doivent être utilisées plutôt pour des priorités intérieures que pour celles extérieures. Des agences développant ce réseau sont d'avis que l'infrastructure routière stimule le commerce et allège la pauvreté y compris des bénéfices au niveau de la santé et l'éducation, permettant aux services médicaux et éducatifs d'explorer des zones préalablement inaccessibles<sup>38</sup>.

Plusieurs projets routiers transcontinentaux en Afrique, développés par la CEA, ADB et l'UA, en connexion avec les CER, ont réalisé le réseau **Route transafricaine** (RTA), ayant comme but de renforcer le commerce et alléger la pauvreté à l'aide du développement d'infrastructures d'autoroutes ainsi que la gestion de corridors routiers de commerce. La longueur totale des neuf autoroutes est 56.683 km. Dans certains documents ils sont appelés 'corridors transafricains', dans d'autres 'corridors routiers' plutôt qu'autoroutes. Plus que la moitié de ces réseaux est goudronnée, mais l'entretien est problématique. Il y a toujours un grand nombre de 'chaînon manquant' dans le réseau, là où il n'y a pas de passage après les pluies ou à cause de rochers, sable ou tempêtes de sable. Dans certains cas il n'y a jamais eu de route. Les chaînon manquant apparaissent surtout dans des zones n'ayant pas de priorité nationale, malgré leur importance régionale ou transcontinentale.



Source: Rexparry sydney, GNU Free Documentation License

<sup>38</sup> Trans-African Highway Network, Wikipedia

Les RTA les plus importantes en Afrique de l'Ouest :

- La **Route transafricaine 1, Caire-Dakar** (8.636 km), est une route principalement côtière le long de la côte méditerranéenne de l'Afrique du Nord, continuant par la côte de l'Atlantique en Afrique de Nord-Ouest ; en général complète, bien vrai que la frontière entre l'Algérie et le Maroc est fermée. La Route transafricaine 1 rejoint la Route transafricaine 7 comme route additionnelle Nord-Sud autour de l'extrémité occidentale du continent.
- La **Route transafricaine 5, Dakar-Ndjamena** (4.496 km), également connue comme **Route transsahélienne**, reliant des pays ouest-africains du Sahel, terminée à environ 80 %.
- La **Route transafricaine 7, Dakar-Lagos** (4.010 km), également connue comme **route trans-Ouest-africaine**, terminée à environ 80 %. Cette autoroute rejoint la Route transafricaine 1 comme route additionnelle Nord-Sud autour de l'extrémité occidentale du continent.
- La **Route transafricaine 2, Algiers-Lagos** (4.504 km), également connue comme Route transsaharienne, généralement complète, avec seulement 200 km de piste dans le désert non goudronnée ; les contrôles frontaliers et de sécurité compliquent l'usage.

Les communautés régionales internationales sont très impliquées dans le développement de l'autoroute transafricaine et coopèrent avec ADB et CEA. Par exemple, la CEDAO gère le développement et l'entretien des Routes transafricaines 5 et 7.

### 3.4.2 Chemins de fer

Il y a eu plusieurs propositions pour établir un réseau de chemins de fer africain. A cet égard les aspects suivants sont les plus importants dans le contexte de cette étude :

- En 2010, de l'Ouest à l'Est, il y a eu la proposition de relier **Dakar a Port Soudan**. Sur la voie principale il y a treize pays, tandis que six autres seraient servis par des branches.
- Cecil Rhodes a proposé une voie ferrée transcontinentale Nord-Sud : le chemin de fer Cape-Caire. Ce système était vu comme colonne vertébrale des possessions africaines de l'Empire britannique, mais n'a pas été complété. Pendant son développement il a eu de la concurrence d'un projet colonial français ayant l'objectif de relier Algiers à Dakar ou Abidjan. Ce dernier projet a été abandonné après l'incident Fashoda.
- La Lybie a proposé le chemin de fer transsaharien, continuant jusqu'au Nigéria et relié avec le réseau proposé AfricaRail.
- L'Union africaine des chemins de fer a des projets ambitieux pour relier les nombreuses voies ferrées en Afrique y compris le chemin de fer Dakar-Port Soudan.

A part des chemins de fer nommés ci-dessus, il y a d'autres voies ferrées régionales qui ont de l'importance pour la CT en Afrique de l'Ouest.

#### Au Sénégal:

- Chemin de fer **Dakar-Bamako** : point de passage entre Nayé (SN) et Kayes (ML)
- Un autre chemin de fer continue jusqu'à Saint-Louis à la frontière avec la Mauritanie

#### Au Nigeria:

- Chemin de fer **Abidjan- Ouagadougou** : point de passage entre Ouangolodougou (CI) et Niangoloko (BF) (traversant également Banfora et Bobo Dioulasso (BF))

#### Au Bénin:

- Il y a un chemin de fer de la côte jusqu'au Nord, passant près de la frontière avec le Nigéria.

#### Au Togo:

- Il y a un chemin de fer de la capitale Lomé jusqu'à Kpalimé, passant à proximité de la frontière avec le Ghana.

#### Au Liberia:

- Il y a un chemin de fer de la ville littorale de Buchanan jusqu'à Yekepa, à la frontière triple avec la Guinée (Conakry) et la Côte de Ivoire.
- Il y a un autre chemin de fer de la capitale Monrovia jusqu'à la ville de Kongo, près de la frontière avec Sierra Leone.

Dans le reste des cas il y a très peu de pays avec des réseaux de voies ferrées fonctionnantes, sans passages de la frontière.

### **3.4.3 Aéroports**

De petits aérodromes à la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie (dont la plupart situés à proximité de la frontière) :

- Aéroports sénégalais : Saint-Louis, Richard Toll, Podor, Matam, Gabou;
- Aéroports mauritaniens : Kaédi et Aleg.

Le seul aéroport à la frontière entre le Sénégal et le Mali et celui de Kayes.

Au Sénégal également, il y a quelques aérodromes près de la Guinée-Bissau (Ziguinchor, Kolda) et Kédougou près de la Guinée.

Au Burkina Faso : l'aéroport de Bobo Dioulasso

Au Nigéria : les aéroports de Lagos (près de la frontière avec le Bénin) et Kano (près du Niger).

En Côte de Ivoire, l'aérodrome d'Odienné, situé près de la frontière avec la Guinée.

En Guinée-Bissau : aérodromes de Catió, Quebo, Gabú et Pitche, situés près de la frontière avec la Guinée (Conakry).

En Sierra Léone, plusieurs aérodromes près de la frontière avec le Libéria (Kenema et Bomi), ainsi que près de la Guinée (Yengema et Kabala)

En Guinée, l'aéroport de Conakry est situé non loin de la Sierra Léone (et l'aéroport de Freetown en proximité de la Guinée). A l'intérieur, l'aérodrome de Farana est également près de la Sierra Léone, et Nzérékoré est situé à la frontière triple avec le Libéria et la Côte d'Ivoire. Boké est situé près de la Guinée-Bissau.

Dans les autres cas seulement les aéroports dans les capitales sont importants.

#### 4. ANALYSE SWOT – COOPERATION TRANSFRONTALIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le rapport de démarrage a établi une méthodologie à suivre dans le cadre des études de cas relatives aux zones sélectionnées en Afrique de l'Ouest. Partant des résultats de la recherche documentaire, des questions clés et entretiens, une analyse SWOT partielle a été élaborée à la base de faits quantitatifs, là où ceux-ci étaient disponibles, et également une analyse qualitative adressant le facteur socio-économique, la répartition territoriale et les défis communs. Il convient d'identifier les facteurs internes et externes favorisant ou empêchant ces processus pour élaborer l'ébauche d'une feuille de route pour la coopération transfrontalière dans ces zones, y compris des actions et mesures concrètes.

Cette **analyse SWOT** dans des zones transfrontalières sélectionnées, adressant la situation actuelle, les conditions territoriales et les défis communs, est très utile pour élaborer une feuille de route pour la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest, en tenant compte de la plupart de facteurs internes et externes concernant ces processus et incluant les prochains pas nécessaires pour renforcer la coopération transfrontalière dans les zones frontalières sélectionnées et de savoir comment procéder dans d'autres zones frontalières africaines.

La plupart des experts a cependant recommandé d'établir une analyse SWOT générale sur la CT en Afrique, avec une version adaptée pour l'Afrique de l'Ouest. La raison pour cette approche est la nécessité de définir une stratégie pour la CT en Afrique d'abord, renforçant la diversité

##### 4.1. Analyse générale

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Conscience croissante de l'importance des zones transfrontalières pour le processus d'intégration africaine</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Des frontières en majorité établies artificiellement</i></li> <li>• <i>les frontières maintiennent en quelque sorte leur rôle de séparation et zones militaires</i></li> <li>• <i>situation périphérique des zones frontalières (du point de vue national)</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>une série de déclarations politiques, lois et instruments pour la coopération (traités bilatéraux/trilatéraux, accords, organisations)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>trop d'instruments différents proposés (chevauchements)</i></li> <li>• <i>la réalisation est plutôt faible</i></li> <li>• <i>manque de financement</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>une grande quantité d'études, publications et d'autres documents sur la coopération transfrontalière</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>en général approches nationales</i></li> <li>• <i>les approches multi-nationales manquent de viabilité et d'options financières</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>en majorité zones rurales avec un secteur agricole dominant</i></li> <li>• <i>plusieurs grandes villes et un réseau de plus en plus important de villes secondaires</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>structures économiques faibles</i></li> <li>• <i>danger de mono-structure</i></li> <li>• <i>activités informelles (et illégales)</i></li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>développement de PME et petites entreprises liées aux systèmes de commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>souvent forte dépendance d'activités traditionnelles/informelles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>importance de villes jumelles (cas exceptionnels)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les effets positifs individuels sont trop faibles</li> <li>lieux d'activités illégales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>capitalisation de différences le long de la frontière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>le contrôle frontalier n'est pas suffisant (et arbitraire)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>plusieurs zones transfrontalières coopèrent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pas de définition commune d'une zone transfrontalière</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>bon nombre d'activités individuelles pour établir des contacts pour en vue de la coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pas d'activités coordonnées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>plusieurs projets transfrontaliers individuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>trop de dépendance d'individuels/organisation concrets</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>partenaires économiques et sociaux actifs dans le domaine de la coopération transfrontalière (coopération informelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pas d'activités coordonnées</li> <li>en matière économique et sociale les potentiels de la coopération transfrontalière ne sont guère exploités</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>certains groupes et autorités nationales dominant le processus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>autorités régionales/locales dépendent du niveau national</li> </ul>

<b>Possibilités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions cadres favorables à la coopération transfrontalière en train d'augmenter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Longues distances</li> <li>infrastructure faible (ou non existante)</li> <li>conflits et activités illégales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>règles favorables de l'UE + CER pour le libre échange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>le transport reste difficile</li> <li>temps d'attente aux frontières (et d'autres obstacles)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>export croissant de produits agricoles</li> <li>diversification croissante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>dépendance des grandes entreprises, de fermes ou de réseaux de commerce</li> <li>profit du niveau bas des salaires</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>villes jumelles comme laboratoires de la coopération transfrontalière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>jusqu'à présent les villes jumelles sont souvent des lieux où se passent des activités informelles (et illégales)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>certains développements positifs au niveau du marché de l'emploi grâce à des grandes firmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les gouvernements nationaux sont en faveur de la réalisation de projets sensitifs dans les zones frontalières</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>une banque et monnaie conjointes</li> <li>volonté forte en faveur de fonds pour l'intégration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pas e fonds spécifiques pour la coopération transfrontalière ou les activités transnationales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>conscience croissante quant à la nécessité du développement <b>local</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>dépendant beaucoup des développements politiques, subsidiarité faible</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>un sentiment fort de savoir que la coopération transfrontalière doit ajouter une approche ascendante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>manque de savoir-faire aux échelons régional et local</li> <li>conditions très difficiles en termes politiques, historiques, économiques et géographiques</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>soutien des gouvernements nationaux (et de CER) pour encourager la coopération transfrontalière aux niveaux régional et local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les gouvernements nationaux jouent un rôle dominant</li> <li>décentralisation des ressources financières plutôt faible/absente</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• un premier dialogue entre les niveaux national et sous-national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pas de distribution de tâches et compétences</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• partenaires économiques et sociaux sont prêts à coopérer</li> <li>• partenaires internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pas d'activités coordonnées</li> <li>• jusqu'à présent la réalisation durable est plutôt faible/absente</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• volonté politique à tous les échelons pour soutenir la coopération transfrontalière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les zones frontalières ne se trouvent pas sur l'agenda politique d'une manière prioritaire</li> <li>• les politiciens ne sont guère impliqués régulièrement</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• un intérêt fort en ce qui concerne une approche stratégique et durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pas d'expérience en matière de développement de stratégies et programmes transfrontaliers décentralisés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• conscience croissante du besoin d'établir des structures transfrontalières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pas de réseaux et structures permanentes de coopération</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les langues sont un avantage (beaucoup en parlent plusieurs)</li> <li>• presence of vehicle languages</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les préjugés prévalent (médias)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• de plus en plus de contacts with the EU and European organisations experienced in CBC</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pas de formation systématique des acteurs régionaux et locaux leur permettant d'agir eux-mêmes (comme dans l'UE)</li> </ul>

#### 4.2. Coopération transfrontalière ouest-africaine

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toujours plus de traités et accords bilatéraux/trilatéraux</li> <li>• Coopération traditionnelle/culturelle/religieuse (rôle important d'autorités traditionnelles, agissant d'une manière transfrontalière)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation jusqu'à présent plutôt faible</li> <li>• manqué d'information</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• fleuves longs et larges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• climat extrême dans certaines zones</li> <li>• pas de ponts, mais passage traditionnel</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• de plus en plus de passages de la frontière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• passages frontaliers difficiles et peu d'infrastructure</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• quelques aéroports internationaux et locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pas assez de liaisons internationales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• routes régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pas d'autoroutes</li> <li>• très peu de voies ferrées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• transport important par les routes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• longue attente aux passages frontaliers</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• système d'export simplifié (traditionnel et informel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• facilités frontalières séparées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• quelques villes importantes de part et d'autre de la frontière (SKBo)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• en majorité de larges zones rurales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les centres-villes ainsi que les villes secondaires sont améliorés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un grand nombre de villes et villages ne sont pas attractifs</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• capacité croissante d'hébergement dans les grandes villes (également de qualité améliorée)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• toujours peu de voyages d'affaires et touristiques</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>secteur agricole fort comme source pour l'export</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'export dépend d'un seul secteur</li> <li>difficultés for export/import (customs clearance)</li> <li>difficultés au niveau de l'export/import (douane)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>PME et développement du secteur innovateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>secteur tertiaire faible</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>interaction entre la coopération transfrontalière décentralisée et le niveau national/multinational</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>implication faible des autorités régionales/locales au niveau des activités nationales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>beaucoup d'activités transfrontalières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>en majorité activités individuelles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>coopération relativement intensive au niveau des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>activités isolées</li> <li>en général réseaux de CT informels</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>niveaux régional/local et partenaires sociaux impliqués dans la coopération transfrontalière sur site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>pas de structures permanentes</li> <li>structures volontaires doubles</li> <li>un manque d'instruments légaux pour la coopération</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>développement touristique (?)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>promotion plutôt nationale ( ?)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>bonne consultation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>manque de savoir-faire propre à l'échelon régional/local</li> <li>potentiels d'acteurs régionaux/locaux peu développés</li> </ul>

<b>Possibilités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cas de référence d'une coopération transfrontalière réussie en Afrique de l'Ouest</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Criminalité transfrontalière : contrebande (armes, biens), trafic (traite des hommes, drogues), terrorisme</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>rôle croissant de la CEDEAO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>peu d'investissements nationaux dans les zones frontalières</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>zone libre échange/ monnaie unique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>bénéfices asymétriques pour les deux côtés de la frontière</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>projets de voies ferrées prévus ( ?)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>contrôle frontalier toujours faible</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>développer des contrôles frontaliers conjoints (programmes de formation, contrôle vétérinaire) ( ?)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>activités illégales (drogues, contrebande, migration illégale, trafic)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>grande efficacité de traiter les problèmes prioritaires au niveau transfrontalier (p. ex. greniers communs pour les céréales, programmes de lutte contre les maladies, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attitude négative parmi les fonctionnaires d'Etat au niveau local (p. ex. douaniers) en ce qui concerne la coopération</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>villes jumelles servant de jonction, et reliant des métropoles et des routes de commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>développement seulement dans la zone frontalière</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>savoir-faire économique et technique croissant (notamment agro-industries)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>grande dépendance de la (mono-)agriculture et le bétail (tensions)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>marché du travail transfrontalier dynamique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>réalisation lente</li> <li>migration liée au travail fréquente</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>sentiment fort d'avoir besoin de la CT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>longues distances (prenant beaucoup de temps) dans le cadre de la CT</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans certaines zones bonnes conditions pour le tourisme (routes de pèlerinages,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>sécurité faible aux frontières</li> <li>crainte de corruption et de criminalité</li> <li>de plus en plus d'actions violentes, terrorisme (conflits, attaques, enlèvements)</li> </ul>

• <i>de sentiments forts relatifs aux politiciens</i>	• <i>éducation transfrontalière presque non existante</i>
• <i>santé transfrontalière</i>	• <i>système de santé</i>
• <i>industrie croissante</i>	• <i>institutions spéciales impliquées, mais l'approche stratégique est plutôt faible (focus national)</i>
• <i>marché de travail ouvert</i>	• <i>conditions de travail faibles</i> • <i>mobilité informelle</i>
• <i>potentiel pour le tourisme transfrontalier</i>	• <i>infrastructure touristique transfrontalière plutôt faible</i>
• <i>développement de villes jumelles comme passages commerciaux</i>	• <i>améliorations seulement dans la zone frontalière et pas dans l'ensemble de la région</i>
• <i>développement de projets de CT</i>	• <i>pas d'implication systématique/stratégique dans le développement transfrontalier</i>
• <i>comités binationaux et plurinationaux</i>	• <i>peu de participation du niveau sous-national</i>

## 5. CONCLUSIONS

Les conclusions relatives au sujet des ateliers ainsi que les conclusions et recommandations générales reflètent la meilleure évidence disponible relative aux résultats des tâches et de la meilleure pratique africaine, en comparaison à la meilleure pratique éprouvée européenne, afin d'offrir des recommandations claires et applicables en vue des autorités concernées et des partenaires internationaux. Ce rapport sera disponible en ligne ainsi qu'une collection bien structurée de l'ensemble des documents du projet de recherche et des banques de données de contacts développées et utilisées par l'ARFE.

### 5.1. Leçons apprises

La coopération transfrontalière doit être développée durant une certaine période, en utilisant les rapports historiques, socio-économiques et culturels existants. D'un point de vue national, un des pionniers fut le **Nigéria**, avec sa Commission nationale frontalière ; ou le **Mali**, dont l'ancien Président Alpha Oumar Konaré fut le premier à se référer à la coopération transfrontalière au sein de l'Union Africaine. A l'heure actuelle bon nombre de conflits bilatéraux frontaliers sont résolus (ou en train de l'être), suivant les exemples de ces pionniers de la coopération transfrontalière avec le soutien des efforts en matière d'intégration africaine. Des commissions bilatérales ont été constituées pour traiter les problèmes et/ou possibilités communs, et de plus en plus de projets pilotes fournissent des informations très intéressante pour le développement ultérieur de programmes de coopération transfrontalière solides (voir Atlas AUBP de la CT).

Un fort besoin et une volonté politique croissante révèlent que malgré les difficultés il y a bon nombre de chances pour ces territoires de développer la coopération transfrontalière (CT). Dans certaines zones, il y a déjà des structures transfrontalières sociales et économiques, certaines approches de soutien national très intéressantes ainsi que des processus d'intégration (continentaux ou régionaux) complétant le cercle de gouvernance multi-niveaux, condition de départ d'une coopération transfrontalière efficace.

La participation du niveau sous-national peut devenir le facteur principal du lancement définitif de la CT en Afrique de l'Ouest. D'un autre côté, il convient toujours que les autorités frontalières locales renforcent leurs services publics et leurs réponses aux déficits principaux comme la pauvreté extrême, certains problèmes de santé, etc. De toute façon, la participation de programmes nationaux, y compris de zones frontalières, comme priorités et en tenant compte de leur potentiel de développement ainsi que de la valeur ajoutée d'une coopération transfrontalière solide, à travers la création de comités bilatéraux ou trilatéraux pour évaluer la gestion des problèmes transfrontaliers.

Il convient également soutenir les efforts du niveau supranational pour consolider la CT sur le continent. Le rôle des CER est cependant crucial du point de vue opérationnel. En ce sens, il semble que le transfert du savoir-faire européen dans la zone CEDEAO, où certains processus d'intégration supranationaux ont déjà été couronnés de succès, est une excellente option pour approfondir les pratiques de coopération transfrontalière. C'est une

des principales conclusions de toutes les études, rapports et recommandations politiques consultés.

L'ensemble des institutions impliquées a souligné qu'il y a un grand champ de travail en ce qui concerne le savoir-faire et la formation, ainsi que la réalisation de structures permanentes de coopération transfrontalière. Jusqu'à présent, il y a un manque de projets, programmes et structures vraiment transfrontaliers pour renforcer la cohésion sociale et économique, sans duplication d'objectifs et de fonctions entre les nouvelles initiatives et institutions et celles déjà existantes. Pour cela, il convient aussi combiner d'une manière rationnelle les politiques horizontales et verticales, en suivant la logique de la subsidiarité.

Offrir des services à la population locale, rationaliser les structures d'une manière transfrontalière, intervenir dans des processus transfrontaliers traditionnels et informels, particulièrement au niveau du commerce ; développer des associations (ou renforcer celles existantes) de part et d'autre d'une frontière en impliquant tous les acteurs, explorer de nouvelles possibilités en matière d'emploi (de produits d'export compétitifs et l'organisation commerciale efficace, énergies renouvelables, dépuración d'eaux et sécurité alimentaire, etc.). Il y a beaucoup de secteurs à explorer et c'est une tâche immense, mais les bénéfices en valent les efforts investis. Une forte coordination du grand nombre de programmes nationaux, africains et internationaux pourrait éviter du chevauchement. La rationalisation en résultant apporterait un « dividende de coordination » que l'on pourrait investir pour obtenir encore plus de coordination. L'outil éprouvé pour la meilleure coordination des efforts locaux, nationaux et internationaux dans les zones frontalières est la coopération transfrontalière se servant de l'approche de gouvernance multi-niveaux.

Un sujet qui a traditionnellement été source de tensions, mais aussi la première occasion pour des communautés voisines pour se mettre d'accord (même avant la création d'Etats modernes) est la distribution de tâches et la préservation de ressources naturelles partagées. Eu égard au fait que celles-ci peuvent également être de principales sources de développement économique, il y a toujours un risque de surexploitation, épuisement et pollution. C'est là une matière à explorer également intensivement : la **gestion conjointe de l'environnement et la préservation des ressources naturelles**. Des structures ont déjà été réalisées pour gérer des fleuves et des bassins de lacs. Elles peuvent servir comme base pour des processus plus complexes de coopération transfrontalière et d'un développement durable de ces territoires. Dans ce contexte de bons exemples sont le fleuve Niger et le bassin du lac Tchad, mais il y a toujours un manque de gestion conjointe. Même si certaines initiatives en ce sens ont déjà été réalisées par des structures supranationales, un problème réel consiste dans la prolifération des structures se chevauchant parfois et le niveau irrégulier des résultats. Le changement du climat est un autre aspect dont il convient tenir compte quand il s'agit de planifier un large accord pour la promotion de la coopération transfrontalière dans la région.

**Le commerce** joue un rôle très important dans la coopération transfrontalière, étant une activité économique principale en Afrique, comme dans d'autres parties du monde. L'échange commercial basé sur la production locale et les marchandises importées est un véhicule important quant au dynamisme de la coopération transfrontalière locale. La mise en réseau de marchés traditionnels locaux est une initiative croissante dans certaines zones. Il

convient tenir compte du trafic illégal, qui a une longue tradition dans certaines zones (et qui constitue l'une des peu de possibilités d'obtenir du revenu pour beaucoup de familles).

Un autre sujet à explorer est la **démographie** : la mobilité de populations, réfugiés, demandeurs d'asile, migrants, victimes de la traite des hommes, etc. Le contrôle d'activités illégales concernant notamment les enfants et les jeunes femmes, est un devoir qui se trouve au début d'un processus sérieux de coopération durable. Le trafic illégal de marchandises doit être criminalisé en tenant compte du rôle de la tradition, mais la traite des hommes est absolument non acceptable. Par conséquent les autorités locales et les sociétés devraient se réunir pour la combattre. La coopération transfrontalière peut également soutenir la coordination de forces de sécurité et de soins d'urgence régulières (comme c'est le cas à certaines frontières de l'Afrique de l'Ouest), mais l'action principale doit se passer en dehors des déclarations formelles.

A l'heure actuelle il convient tout particulièrement mentionner que des patrouilles conjointes ont été organisées pour assurer la sécurité frontalière, prévenir des conflits ou pour combattre des activités criminelles. Des Gouverneurs dans des zones frontalières ont établis des **mécanismes de coopération transfrontalière pour accompagner des processus de paix**, renforcer la sécurité des populations et faciliter la mobilité transfrontalière des personnes et des biens. Certaines organisations de la société civile et des autorités traditionnelles s'activent en matière de promotion et de contrôle pour assurer la paix et le bon voisinage entre communautés et pays, tout particulièrement là où les réfugiés sont impliqués. Le rôle des réseaux de radios communautaires est très important dans bon nombre de ces zones frontalières, par exemple le Réseau transfrontalier de radios communautaires *Kurumba* de la zone SKBo<sup>39</sup> ou celui de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Gambie (RETRARC-GUISENGAM)<sup>40</sup>.

Comme déjà indiqué aux chapitres 1.2 et 3.2, il convient rappeler que les **disputes frontalières** persisteront dans beaucoup de territoires africains. Et, comme c'est également le cas dans d'autres parties du monde, les zones transfrontalières sont parfois des zones de conflit, de trafic et d'activités criminelles.

Il va de soi qu'en Afrique de l'Ouest les conditions géographiques, historiques et politiques du développement régional et de la coopération transfrontalière sont très différentes des expériences européennes. La longueur totale des frontières est moins qu'en Union européenne, tandis que la surface africaine est beaucoup plus large. A peu d'exceptions près, les centres économiques de l'Afrique de l'Ouest sont situés dans les régions littorales. Dans beaucoup de cas les ports et métropoles importantes aux côtes sont loin des frontières terrestres. Certains pays n'ont pas d'accès à la mer, et les déserts sont immenses. En Europe bon nombre de centres économiques importants sont situés non loin de la frontière (Vienne, Bratislava, Berlin, Copenhague) et certains d'entre eux sont déjà des zones métropolitaines transfrontalières établies. Comparé à l'Europe, les distances en Afrique sont

---

<sup>39</sup> CSAO-OCDE, *Réseau transfrontalier de radios communautaires*, Chroniques Frontalières, numéro 6, juin 2007, 40-46

<sup>40</sup> CSAO-OCDE, *Naissance d'un réseau transfrontalier de radios communautaires en Ségambie méridionale*, Chroniques Frontalières, numéro 6, juin 2007, 6-11

beaucoup plus grandes, tandis que l'infrastructure de transport nécessite encore du développement considérable. La majorité des moyens de transport sont des animaux, des voitures, des camions, des bateaux et des avions. Le réseau ferroviaire ne couvre pas l'ensemble de la région. Par conséquent le déplacement est compliqué et prend beaucoup de temps. Cela a un impact général sur la mobilité des citoyens, travailleurs et le transport des marchandises. Cela a encore un impact important sur les zones frontalières et la coopération transfrontalière, car les zones frontalières sont d'habitude moins développées que des zones plus centrales (ou littorales). De plus, le contrôle douanier prend plusieurs heures, voire des jours, tout particulièrement le contrôle des marchandises. Les habitants sont cependant habitués de ces réalités et acceptent de longues distances quand il s'agit de coopération transfrontalière.

Les obstacles et contraintes identifiés peuvent être éliminés par le dialogue sur l'intégration et le développement socio-économique ainsi que les divers types d'acteurs impliqués dans chaque pays. En ce sens, ENDA Diapol<sup>41</sup> a défini quatre sujets fournissant du véritable pouvoir ascensionnel aux zones de CT déjà actives en Afrique de l'Ouest, renforçant l'intégration et le développement régionaux :

- Ancrer la politique publique dans les dynamiques d'intégration existantes
- Soutenir le développement de la CT décentralisée
- Promouvoir des investissements locaux productifs
- Développer les politiques transnationales en charge de l'aménagement territorial et de la gestion des ressources naturelles

On peut conclure que les zones géographiques impliquées dans la coopération transfrontalière sont beaucoup plus larges qu'en Europe (sauf dans certains cas). Le niveau sous-national joue un rôle de plus en plus important, mais insuffisant. Les départements (Niger), les Etats fédéraux (Nigéria) et les régions (Mali, Burkina Faso, Sénégal, Niger, Côte d'Ivoire, Mauritanie) sont des niveaux pertinents statistiques et politiques. Dans la plupart des cas les régions sont divisées en départements, bien vrai que le Burkina Faso a également des provinces. En Mauritanie les régions sont appelées *wilayas*.

Dû à des développements historiques, jusqu'à présent au Mali, Nigéria, Burkina Faso et Sénégal les gouvernements nationaux sont les principaux acteurs en CT. Les régions, Etats fédéraux et départements dépendent des gouvernements nationaux en matière de politique, finances et planification. Cette approche du haut vers le bas (top-down) n'a pas tendance à se transformer en approche ascendante (bottom-up) y compris des éléments de coopération Sud-Sud. La régionalisation et la coopération transfrontalière se trouvent de plus en plus à l'agenda politique de l'ensemble des pays. Les processus d'intégration sont cependant plutôt informels et plutôt mal structurés. Par contre, on peut constater une nécessité claire et une volonté politique en faveur du changement.

Le développement de la coopération transfrontalière est lié à des processus supranationaux, nationaux et sous-nationaux, où la gouvernance multi-niveaux et la subsidiarité sont des sujets clés. Le rôle des autorités régionales et locales et d'autres acteurs sur site devient de

---

<sup>41</sup> ENDA Diapol (2009), op. cit.

plus en plus important. Le jumelage de villes pourrait jouer un rôle éminent dans ce processus.

Dans l'UE la création du marché unique fut très importante pour le développement de la coopération transfrontalière. Aux zones frontalières revient une fonction de pont, afin de créer une valeur ajoutée et de contribuer d'une manière considérable à l'intégration européenne. En même temps plusieurs processus d'intégration nationale ont été lancés en Afrique de l'Ouest, avec l'objectif d'intégrer les zones frontalières périphériques et les marchés supranationaux.

Par conséquent, au cours de la modernisation et de l'amélioration de la situation des zones frontalières, d'un point de vue national, les activités transfrontalières informelles ont été « dérangées ». La raison en était dans beaucoup de cas le fait que les gouvernements nationaux étaient tout d'un coup présents dans les zones frontalières périphériques, en essayant de contrôler les activités transfrontalières (souvent illégales).

Comme c'est le cas dans l'UE, on peut aussi observer que les gouvernements nationaux ont tendance à soutenir la réalisation de projets infrastructurels et économiques délicats dans les zones frontalières. Par contre, à l'heure actuelle, la tendance (au sein du soutien de l'Union Africaine et des CER) va plutôt vers un changement des politiques nationales de développement (et de programmes internationaux dans les zones frontalières) en faveur du soutien d'une véritable coopération transfrontalière).

## **5.2. Obstacles identifiés**

A part des efforts nécessaires pour le développement en général, la provision de services essentiels pour les populations, le contrôle des maladies contagieuses ainsi que la lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire les objectifs du Millénaire pour le développement (plutôt loin d'être obtenus), certains de ces territoires se voient toujours confrontés aux conflits et aux activités illégales développés tout particulièrement au niveau des frontières nationales. Par conséquent, les priorités des gouvernements nationaux correspondent dans la plupart des cas aux possibilités et défis nationaux. En ce sens, le soutien externe est nécessaire, soit du niveau supranational africain soit de la communauté internationale.

En ce qui concerne la durabilité des dynamiques d'intégration spontanées, ENDA Diapol et ses partenaires<sup>42</sup> ont trouvé lors de leurs études systématiques et intensives sur site que les dynamiques socioéconomiques en CT ouest-africaine ont un potentiel d'intégration toujours trop souvent sous-estimé. Malgré ce fait, elles sont confrontées à certaines contraintes qui font qu'elles sont assez vulnérables. Il y a plusieurs facteurs de risque montrant l'instabilité et la vulnérabilité en termes économiques, sociaux, environnementaux et politiques. Il convient les examiner pour identifier les opportunités et les défis. Parmi d'autres :

- Pression quant à l'espace et aux ressources : une éventuelle source de conflits dû à l'intensification problématique de la pression territoriale et la dégradation accélérée des ressources naturelles.

---

<sup>42</sup> ENDA Diapol (2009), op. cit.

- Obstacles empêchant le développement des flux commerciaux : infrastructure pauvre, coût élevé du transport, procédures administratives, formalités douanières (et « informalités »), différentes monnaies et coûts de transactions, etc.
- Niveau peu élevé d'investissement et répartition inégale du profit financier
- Cloisonnement de cadres réglementaires nationaux
- Décentralisation et chevauchement quant aux règlements

Un élément principal identifié systématiquement par la plupart des études consultées est le besoin d'un dialogue euro-africain plus intensif en matière de coopération transfrontalière et la réalisation d'un grand programme de renforcement de capacités.

Jusqu'à présent il n'y pas de formation d'équipes ciblée pour le transfrontalier au niveau des autorités nationales et locales pour développer des programmes ou stratégies communs, organiser une coopération permanente et établir des institutions/structures de coopération transfrontalière et, en ce même sens, créer une valeur ajoutée nécessaire pour les citoyens vivant le long des frontières.

En vue d'une formation ciblée l'ARFE a identifié une série de défis desquels il convient tenir compte :

- Eviter les termes « niveau administratif » et « compétences » en ce qui concerne une structure transfrontalière. Les termes « instruments praticables » pour la coopération transfrontalière et « exécuter les tâches transfrontalières nécessaires » ;
- Ne pas comparer les structures, compétences, la législation etc. de part et d'autre d'une frontière (elles ne deviendront jamais comparables) ;
- Surmonter le manque d'expérience et de qualification des administrations régionales/locales et des organisations impliquées dans la coopération transfrontalière ;
- Créer des mécanismes de communication et d'échange basés sur un système de confiance afin de changer les attitudes, perceptions et approches des habitants ;
- Encourager une approche ascendante en matière de développement régional/local (en partenariat étroit avec les autorités nationales concernées), en impliquant l'ensemble des acteurs clés et en tenant compte des conditions régionales spécifiques ciblées (géographiques, économiques, sociales, culturelles et politiques).

L'héritage colonial et l'idée historique des frontières comme lignes de séparation et zones militarisées, les politiques nationales à l'européenne et la situation généralement périphérique, a empêché beaucoup de zones frontalières de devenir des lieux de rencontre, même là où il y a de conditions précoloniales très favorables. Par contre, dans la plupart des cas les habitants y habitaient « dos à dos ».

Comme déjà expliqué, les longues distances, le manque de facilités douanières communes, des infrastructures faibles (comparé aux standards européens) ainsi que les économies fragiles auraient un impact fort sur le développement d'une coopération transfrontalière qui

doit être renforcée à l'avenir. L'utilisation de fonds nationaux pour des actions transfrontalières semble être un problème principal (les fonds nationaux sont destinés aux projets nationaux). Jusqu'à présent il n'y a pas de financement bilatéral commun sans contributions/cofinancement externe. Comme c'est le cas dans d'autres domaines, certains pays pourraient jouer un rôle principal au niveau de la préparation du développement régional, la subsidiarité et la cohésion territoriale en Afrique de l'Ouest, en créant des conditions cadres favorables pour la coopération transfrontalière.

Malgré les processus soutenus par l'Union africaine et les CER (en particulier ECOWAS en Afrique de l'Ouest) le transport transfrontalier reste difficile (p.ex. l'export vers l'Europe paraît plus facile que vers certains pays voisins, dû au temps d'attente aux contrôles douaniers et d'autres problèmes).

Dans certaines zones de grandes entreprises internationales du secteur rural et des propriétaires terriens dominant la situation économique, tandis que dans d'autres zones (villes de part et d'autre d'une frontière) il n'y a jusqu'à présent que quelques peu de petits commerces, dépendant de l'existence de la frontière et ses services. L'immigration illégale, la contrebande, le trafic de drogues et la traite des hommes avec les crimes y reliés font partie de la vie quotidienne et sont en quelque sorte considérés comme source de revenu. Depuis quelques années, il y a de plus en plus d'activités de groupes terroristes, tout particulièrement dans la zone du Sahel (surtout des enlèvements). Des conflits (à large ou petite échelle) sont également un obstacle à la CT.

La CT est de plus présente sur les agendas politiques nationales, mais une stratégie claire, des ressources financières spécifiques ou conjointes et une distribution des tâches et des responsabilités manque. Des activités isolées, bien vrai qu'elles sont saluées en principe, dépendent de trop de l'engagement d'individus, d'organisations ou d'institutions (il y a le danger que ces activités ne continuent pas dès que la personne quitte ses fonctions). Elles ne font pas partie du développement régional ou même d'un concept ou d'une stratégie générale de développement transfrontalier, et parfois il y a même de la concurrence mutuelle. Des institutions et structures transfrontalières permanentes, plaçant la coopération sur une voie plus stratégique et permanente, n'existent pas encore.

Il est vrai que la plupart des politiciens est en faveur de la coopération transfrontalière, il n'y a pas un soutien politique fort à tous les niveaux. La raison pourrait être que les politiciens ont par règle générale besoin de propositions concrètes de savoir comment surmonter les barrières et comment résoudre les problèmes en pratique. Cette connaissance (tout particulièrement relative aux solutions pratiques sans perdre du temps en élaborant des accords et traités) ne se trouve pas à l'échelon national (ce n'est pas la tâche d'un ministère de penser au transfrontalier), mais devrait être disponible aux échelons régional et local dans les zones frontalières ou au niveau supranational, ce qui est le cas le plus efficace jusqu'à présent.

### **Il convient tenir compte du rôle des autorités traditionnelles.**

D'un autre côté les organisations internationales et les ONG jouent un rôle de plus en plus crucial dans les zones frontalières, offrant des services pour des activités principalement isolées.

Comme cela a été souligné dans d'autres parties du présent rapport, la coopération transfrontalière en Afrique se voit aussi face à de multiples défis :

- Problèmes postcoloniaux de définition des frontières,
- concept traditionnel de souveraineté,
- priorités nationales propres,
- manque de subsidiarité,
- considération de zones frontalières comme marginales,
- conflits frontaliers de longue durée,
- besoin d'augmenter l'autonomie des autorités territoriales,
- besoin d'améliorer les conditions de vie des citoyens,
- capacités locales faibles,
- contrôle des migrations permanent et temporaire,
- besoin de protéger l'héritage naturel et culturel,
- manque de sécurité, terrorisme,
- activités illégales transfrontalières (contrebande, traite des hommes, dont les enfants sont tout particulièrement les victimes).

Par ailleurs, comme partout dans le monde, les défis mondiaux affectent aussi les territoires africains et les zones frontalières en sont tout particulièrement touchés dû à leurs conditions extrêmement fragiles.

### **5.3. Bons exemples**

Nous avons trouvé de cas excellents de CT en Afrique. A part de l'Afrique de l'Ouest, la zone entre la Zambie, la Tanzanie, le Malawi et le Mozambique, où l'UA s'engage dans la promotion de la délimitation et démarcation complète des frontières, la formation transfrontalière et certains projets spécifiques de CT dans le domaine du commerce, du tourisme et de la gestion des ressources naturelles.

Les études de cas identifiées en Afrique de l'Ouest sont caractérisées par des différences qui peuvent servir d'éléments d'intégration si elles sont bien exploitées. Sinon elles peuvent être des sources de tensions au cas où il n'y a pas de règlements suffisants. Dans ce contexte il y a des différences (p. ex. opération de change), des différences éco-géographiques et / ou des différences dues à des asymétries au niveau de la compétition (prix différents). L'ensemble de ces différences a été étudié intensivement par ENDA Diapol<sup>43</sup>.

#### Cas no. 1

---

<sup>43</sup> ENDA Diapol (2009), op.cit.

La frontière triple Mali-Burkina Faso-Côte d'Ivoire : la **zone SKBo (Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso)**, zone de mélange et d'intégration, typiquement périphérique avec une mobilité spatiale et sociale extrême.

C'est une des zones les plus étudiées et il y a eu de nombreuses interventions. Il y a un potentiel fort en faveur de la CT, mais les défis prévalent dû à des tensions et des conflits apparaissant régulièrement.

Le soutien à la coordination du secteur des mangues est crucial, et plusieurs projets de CT ont comme objectif de capitaliser d'autres possibilités. Dans le cadre d'un programme de CT pour les villages frontaliers de nouveaux services et facilités ont été développés, p. ex. un centre de santé transfrontalier et une banque de céréales. Le réseau transfrontalier de radios communautaires est un autre instrument splendide pour promouvoir la CT.

### Cas no. 2

La **frontière fluviale Sénégal-Mauritanie**, où le fleuve peut devenir un élément favorisant le développement si les potentialités sont bien exploitées.

En assurant une bonne gestion du Bassin du fleuve Sénégal par l'OMVS, à l'aide de ces barrages on peut produire de l'électricité et garantir un développement agricole et de la navigation fluviale à long terme, tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement. Cette organisation est un outil excellent pour la coopération, avec un cadre légal et institutionnel stable et des résultats pratiques profitant d'un fort engagement politique. L'OMVS a donné preuve de sa capacité de mobiliser des partenaires afin d'élaborer et de réaliser des projets à grande échelle qu'aucun Etat n'aurait pu mettre en œuvre tout seul. L'OMVS est également capable de faire face à de nouveaux défis comme l'intégration de la Guinée, la mise en œuvre de la Déclaration de Nouakchott, de la Charte de l'eau et d'une gestion véritablement intégrée des ressources en eau (GIRE), ainsi que le développement de projets de navigation et d'hydroélectricité de la seconde génération.

Au cours des dernières années, la Haute Commission de l'OMVS a traité presque exclusivement deux projets importants : la préparation du projet « Energie » et la construction du digue de Diama (Diama dam and main headworks). Cette priorité donnée aux études et aux travaux de construction a eu comme conséquence un déclin des autres fonctions.

Il y a une proposition continue de réformes institutionnelles financées par la Banque mondiale et IOWATER, qui mérite d'être suivie.

Dans cette zone, la CT au niveau du **Bassin du Karakoro** est très prometteuse. On peut cependant constater que l'initiative forte datant d'il y a quelques années, semble avoir perdu de vitesse depuis à peu près trois ans.

### Cas no 3

La **Sénégal méridionale et la Guinée-Bissau (y compris Guinée Conakry)** est un autre cas intéressant et l'exemple d'une zone frontalière complexe, où d'autres pays sont nécessairement impliqués (Mali, Guinée Conakry).

Comme les auteurs de l'étude consultée ont souligné, les stratégies et pratiques des populations sont vraiment transfrontalières. Et, comme bon nombre d'autres bassins de populations et de productions en Afrique de l'Ouest, la zone de la Sénégal méridionale a beaucoup de potentiel si les contraintes en matières d'infrastructure, d'organisation et politique sont allégées. Une des manières pour réussir est la gestion et le développement concertés d'un territoire transfrontalier, articulant la coopération transfrontalière et les politiques communautaires promulguées par la CEDEAO et l'UEMOA. Le réseau transfrontalier de radio communautaire semble ici aussi un instrument approprié pour cette zone.

**L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie** s'est concentrée à plusieurs projets d'infrastructure peu réussis. Dans ce cas il convient consolider le partenariat établi par des mesures de soutien.

#### Cas no 4

Le « **Corridor de développement** » **Maradi-Katsina-Kano (Niger-Nigéria)**. Une des zones les plus densément peuplées en Afrique de l'Ouest. Une grande force économique se heurte à un des pays les plus démunis du monde.

Des études et interventions très intensives dans cette zone dynamique ont été prises en considération. La coordination et la coopération avec un grand nombre d'acteurs impliqués dans cette zone font qu'il s'agit-là d'une aire de jeu parfaite pour un programme fort de CT. Cependant, des conflits périodiques entre des communautés, les effets de la crise et des énormes déséquilibres entre les pays et à l'intérieur des pays, devraient être adressés par une approche intégrale.

#### Cas no 5

Le **Programme MAC** (Madère, Açores, Iles Canaries) **et l'Afrique de l'Ouest**. Ce programme a soutenu beaucoup de projets dans la zone environnante, en particulier avec le Cap Vert et la Mauritanie, et il y a une dynamique croissante vers l'Afrique de l'Ouest en vue d'une canalisation de la coopération UE-Afrique.

#### D'autres

Epuration de l'eau et développement durable à Tacharan (Niger). Initiée par Aquaphytex, une compagnie privée de Puebla de Alcocer (Espagne), l'ONG MPDL-Extremadura et la coopération décentralisée de la région espagnole d'Extremadura. Ce projet a comme but de réaliser sa méthode également dans d'autres parties du Niger et d'autres bassins en Afrique.

### **5.4. Pertinence de l'expérience européenne**

En Europe il y a une longue expérience dans le transfrontalier, les acteurs savent ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils ne doivent pas faire dans la pratique de la CT. L'expertise dans les zones frontalières et transfrontalières (eurorégions et structures similaires) a une histoire relativement longue. L'expérience européenne a pris plusieurs décennies pour développer une série de mesures et programmes et en particulier des structures de coopération permanentes au sein des autorités locales et régionales.

L'Afrique de l'Ouest peut profiter de l'expérience européenne en matière de coopérations transfrontalière et interrégionale. Les acteurs africains peuvent se référer à la meilleure pratique européenne pour développer une véritable coopération transfrontalière sur le continent. Cela concerne tout particulièrement les frontières entre le Mali et le Burkina Faso, Niger avec Nigéria, Sénégal avec la Gambie, le Mali et la Guinée-Bissau ainsi que la frontière littorale avec l'UE aux Iles Canaries, Azores et Madère, avec une forte coopération avec le Cap-Vert.

Un aspect de l'expérience européenne est le fait que les actions au niveau de la coopération territoriale sont essentielles pour le développement des processus et progrès de l'intégration régionale.

Certaines autorités nationales et supranationales ont déjà commencé un processus de régionalisation et d'échange d'informations avec l'UE, développant ainsi le concept des zones frontalières avec compétences partagées entre les gouvernements nationaux et sous-nationaux.

Par contre, comme décrit précédemment, les conditions cadres politiques, historiques, géographiques, sociales et économiques en Afrique de l'Ouest sont différentes. Dans ce chapitre l'expérience européenne est expliquée du point de vue de la meilleure pratique, tandis que les messages clés, adaptés aux besoins et capacités de l'Afrique de l'Ouest, sont inclus dans les recommandations.

En Europe, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de l'Union européenne, une bonne coopération transfrontalière est basée sur :

- un développement graduel (les tâches d'abord, les structures après) ;
- une approche stratégique/programmatoire ;
- de projets véritablement conjoints ;
- des structures de travail permanentes (organes de décision, secrétariat et équipe conjoints) ;
- de ressources financières propres.

En Europe il s'est avéré que le niveau régional/local est le plus approprié pour réaliser la coopération transfrontalière (en partenariat avec les autorités nationales de part et d'autre de la frontière et avec l'UE), parce que :

- les acteurs sur site connaissent le mieux les conditions culturelles, sociales, géographiques, économiques et politiques ainsi que les obstacles et problèmes de la coopération,

- ils connaissent non seulement le mieux les obstacles et problèmes, mais sont aussi capables d'offrir des solutions très pratiques ;
- ils ont l'intérêt primordial à ce que la coopération transfrontalière soit couronnée de succès, car elle concerne leur vie de tous les jours ;
- ils sont plutôt intéressés à réaliser une coopération pratique basée sur le partenariat que de clarifier des questions de compétence (qui joue toujours un grand rôle quand le niveau national est impliqué) ;
- développement graduel de la coopération transfrontalière.

Des activités uniques se trouvent au début de chaque type de coopération. Elles ouvrent la voie aux réseaux qui peuvent être utilisés pour établir des contacts entre les acteurs profitant de la coopération dans une zone transfrontalière (entrepreneurs, syndicats, universités, agences de tourisme, secteur publique). Les réseaux en tant que plateformes pour la promotion d'une coopération transfrontalière généralisée ont un effet de multiplicateur.

Dans une deuxième phase, une coopération plus stratégique s'est développée en Europe. Cela nécessite une approche de longue durée, basée sur l'analyse de la situation actuelle et des potentiels d'un développement social et économique. Il convient de définir des objectifs, priorités, sujets clés et champs d'action, dont résultent les stratégies/programmes transfrontaliers.

#### Avantages d'une stratégie/ d'un programme transfrontalier

Au cours des prochaines 10 à 15 années les acteurs sauront clairement quels objectifs ils voudront atteindre. De plus, la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière deviendra de plus en plus visible.

A la base du programme/ de la stratégie transfrontalière il convient de décider quelle partie des objectifs au niveau du développement régional doit être réalisée à l'aide de ressources nationales/régionales/locales et quelle partie sera soutenue par des fonds supranationaux (c'est beaucoup plus facile dans l'UE grâce à INTERREG et l'Objectif de Coopération territoriale).

#### Rôle particulier du programme de l'UE INTERREG

Le programme de l'UE INTERREG, établi en 1990, introduit pour la première fois en Europe la possibilité de coopérer avec une perspective de long terme. INTERREG est divisé en trois volets : A = coopération transfrontalière, B = coopération transnationale, C = coopération interrégionale. Dans l'UE comme partout ailleurs le focus est mis sur le développement national. Par conséquent seulement 3 % du total du fonds FEDER est alloué à la coopération territoriale. Malgré ces ressources financières limitées, de bons et même excellents résultats ont pu être obtenus au niveau de l'intégration européenne, du développement régional de zones périphériques et de la décentralisation de la politique régionale.

Les avantages clés d'INTERREG du point de vue régional/local sont :

- La coopération transfrontalière est définie comme objectif politique de l'UE;
- au sein du fonds européen du développement régional (FEDER) un pourcentage fixé est destiné à la coopération territoriale, mais avec une priorité claire : la coopération transfrontalière;
- une période de programmation avec une 60aine de programmes opérationnels couvre 6 à 7 années, assurant ainsi le soutien financier de l'UE pour cette période de temps;
- chaque programme doit être cofinancé (20-25%) ; cela doit être garanti par les Etats membres concernés;
- dans la pratique ce taux de cofinancement reste en dehors du débat politique sur les budgets annuels aux niveaux national et régional pendant une période de 6 à 7 ans;
- la coopération transfrontalière ne dépend plus de la situation politique dans un Etat membre ou un seul ministère.

Les conditions optimales pour des programmes INTERREG, un impact et des résultats véritablement transfrontaliers peuvent être décrites comme suit :

- Un programme conjoint ne veut pas dire deux programmes nationaux « collés » ou élaboré d'un côté de la frontière et soumis ensuite à l'autre partenaire pour commentaires ;
- les programmes transfrontaliers doivent se développer ensemble dès le début. C'est la seule manière d'éviter dès le début les obstacles légaux, financiers et psychologiques ;
- une réalisation/ gestion conjointe nécessite du partenariat. Tous les partenaires au sein d'une zone transfrontalière et au niveau national doivent être impliqués.
- il convient de créer des comités de suivi/pilotage pour chaque programme qui prennent des décisions conjointes ;
- un compte en banque conjoint pour les fonds de l'UE (dans des cas les plus avancés même pour le cofinancement national/régional) assure des projets véritablement transfrontaliers ;
- en fait, de projets vraiment transfrontaliers nécessitent un développement conjoint, une réalisation/gestion conjointe (principe du partenaire chef de file), une équipe conjointe et un financement conjoint.

*Avantage et rôle d'une structure transfrontalière (similaire à une eurorégion /structure transfrontalière)*

Fonder une structure transfrontalière n'est pas un objectif en soi. Une structure devrait toujours suivre la tâche identifiée auparavant et non l'inverse.

Le besoin de créer une structure transfrontalière devient évident parce que :

- les droits de souveraineté de deux Etats voisins se rencontrent à la frontière ;
- mais aucun Etat n'a une souveraineté transfrontalière ;
- des compétences, structures, lois, systèmes sociaux, aménagements territoriaux différents continuent à exister et se heurtent aux frontières ;

- Aucun Etat ne va jamais modifier ses compétences, structures etc. à cause des zones frontalières ou en faveur d'une intégration continentale (les asymétries continueront à exister) ;
- même si un Etat le souhaiterait, cela ne serait pas réalisable (même si tout sera harmonisé avec un voisin, cela ne voudrait pas dire que cette solution pourrait être adopté par d'autres voisins).

Il n'est pas raisonnable de comparer des compétences, structures, etc. ou d'essayer de les harmoniser. Les acteurs ne feraient que perdre des années sans résultats concrets. Il y a cependant un fort besoin de coopérer. C'est pourquoi il convient le faire malgré les obstacles persistants.

Une structure transfrontalière doit servir d'instrument uniquement créé pour la coopération transfrontalière. Cette structure est capable de prendre des décisions conjointes et sert de plateforme pour offrir des solutions à tous les partenaires de part et d'autre d'une frontière. Elle est dotée de la responsabilité légale et, en outre, de capacités administratives et légales que toute organisation du droit privé possède (il est important de réaliser des programmes de l'UE d'une manière décentralisée).

Une erreur souvent commise dans l'UE est de considérer une telle structure transfrontalière du point de vue national et de la comparer à une administration investie de compétences. Une structure transfrontalière n'est pas un nouveau niveau administratif, mais un instrument de coopération qui doit équilibrer les différentes compétences et structures des deux côtés d'une frontière. Dans la CT il ne s'agit pas de compétences. Son but est plutôt d'exécuter des tâches transfrontalières nécessaires (en partenariat étroit avec les autorités nationales concernées) pour le bénéfice des habitants de la zone frontalière. Cette conception de la CT aide à éviter des malentendus quant au rôle d'une structure transfrontalière et à surmonter des barrières légales.

Il n'est guère possible de créer une structure légale transfrontalière à court terme. En Europe des traités bilatéraux/trilatéraux pour la coopération transfrontalière ont souvent pris cinq à sept ans, en particulier si elles doivent permettre une coopération basée sur le droit public. Tout le processus nécessaire pour développer un instrument légal applicable dans l'ensemble des Etats membres de l'UE (le cas du Groupement européen de coopération territorial, GECT) a même pris presque 30 ans.

C'est-à-dire que des arrangements pratiques sont nécessaires pour créer des structures transfrontalières. Il est possible de les conclure à court-terme quand elles doivent être basées sur le droit privé. Il est possible de fonder deux associations (avec des autorités régionales et/locales comme adhérents) de part et d'autre d'une frontière, basées sur le droit public, avec leurs bureaux enregistrés dans les Etats concernés. Ces deux associations peuvent conclure un accord transfrontalier relevant du droit privé pour permettre la coopération transfrontalière.

Le rôle des structures transfrontalières (basé relevant soit du droit privé soit du droit public) peut être décrit comme suit :

- Elles servent de plateforme et moteur pour l'ensemble des tâches et contacts transfrontaliers, permettant une coopération transfrontalière permanente ;
- elles s'engagent en faveur de tous les sujets transfrontaliers et problèmes frontaliers de tous les jours ;
- elles offrent des solutions aux problèmes transfrontaliers ;
- elles mettent le focus sur les services transfrontaliers pour les citoyens, les services publics et les partenaires économiques et sociaux ;
- elles mobilisent et impliquent d'une manière intensive l'ensemble des politiciens à tous les niveaux ;
- elles sont responsables de la réalisation de programmes/stratégies transfrontaliers ;
- elles doivent trouver les ressources financières conjointes nécessaires pour réaliser des programmes et projets.

Prendre des décisions conjointes (au sein de structures de droit privé ou de droit public) signifie dans la pratique que ces décisions doivent être réalisées par les partenaires dans le cadre de leurs compétences et structures nationales de part et d'autre d'une frontière).

Cette méthode de travail dépend toujours d'un partenariat qui fonctionne bien. Un partenariat au sein d'une structure décentralisée nécessite :

#### **Une grande dose de confiance mutuelle.**

- Partenariat externe avec les gouvernements nationaux de part et d'autre de la frontière, pour des raisons politiques, stratégiques et financières. Il convient tenir compte de plans/programmes nationaux. Le soutien politique et financier est indispensable.
- Partenariat interne pour impliquer tous les acteurs d'une zone transfrontalière (acteurs économiques, sociaux et culturels, autorités publiques et organes équivalents, ONG) pour mobiliser le savoir-faire déjà disponible à l'échelon national pour la coopération transfrontalière).

Un tel partenariat évite tout conflit de compétences et ne créera pas de nouvelles structures bureaucratiques.

La définition d'une zone transfrontalière ne dépend pas purement de facteurs administratifs et géographiques. En Europe la majorité des partenaires coopère parce qu'ils ont identifié des intérêts et problèmes conjoints.

## 6. RECOMMANDATIONS

Des recommandations (pour les organisations soutenant activement le développement économique régional dans la zone) relatives au meilleur investissement des ressources pour la promotion du développement et de la coopération interrégionale en Afrique de l'Ouest s'adressent, en premier lieu, à l'UE en général et à la DG Regio et la DG DevCo en particulier.

La Commission européenne essaye de renforcer le contenu de ses accords avec l'Afrique de l'Ouest, d'une manière bilatérale ou dans le cadre de structures d'intégration déjà existantes, y compris la consolidation d'initiatives fortes en matière de gouvernance, comme la promotion de la CT. Le processus de la coopération transfrontalière ne pourrait cependant être développé que très lentement sans la participation des acteurs sous-nationaux et non-gouvernementaux. L'expérience européenne a clairement montré que les niveaux régional et local sont les plus appropriés pour réaliser des projets et programmes transfrontaliers, à condition qu'ils agissent en respectant le partenariat étroit avec les autorités nationales de part et d'autre de la frontière. Cet un sujet principal dans un processus de gouvernance véritablement multi-niveaux, comme c'est le cas de la CT.

L'implication dès le début de l'ensemble des acteurs, organisations non-gouvernementales etc. par les autorités publiques est un facteur crucial dans le développement de projets et stratégies/programmes transfrontaliers.

**Le renforcement des niveaux sous-nationaux en matière de réalisation de projets et programmes de coopération transfrontalière et leur droit sur les résultats, serait très positif pour l'impact des stratégies de coopération transfrontalière et leur durabilité. La coopération transfrontalière peut être le meilleur exemple de la coopération Sud-Sud, mettant les zones frontalières plus au centre de l'attention. En se basant sur ce cadre, il convient sélectionner les acteurs clés du transfrontalier pour une première approche.**

De toute façon, il convient consolider un partenariat transfrontalier à multi-niveaux, y compris :

- Niveaux gouvernementaux nationaux et sous-nationaux
- Autorités traditionnelles et réseaux informels établis (société civile, commerce, éducation)

Dû au fait qu'une sélection provisoire d'études de cas fut déjà proposée dans la demande, l'ARFE a établi des contacts parmi des acteurs qualifiés dans ces zones et a étudié les documents les plus importants dans ce domaine, représentant des cas empiriques qui pourraient compléter un « groupe cible » qualifié pour l'analyse des « zones africaines chaudes en matière de CT ». Il y a beaucoup d'acteurs potentiels identifiés comme « groupe cible ». Une liste de ceux mis en contact au cours de l'élaboration de cette étude a été ajoutée en l'**annexe III**.

### Acteurs clés transfrontaliers

- Autorités supranationales, nationales et sous-nationales ;
- universités et instituts de recherche ;
- entreprises de secteurs économiques sélectionnés ;
- organisations sociales et culturelles (ONG locales) ;
- Institutions et ONG européennes.

Un engagement plus fort de la Commission européenne pour la promotion des politiques régionales en Afrique pourrait jouer un rôle crucial. Les efforts de la DG REGIO sont très encourageants, mais une implication plus intensive d'autres départements de la Commission européenne, p.ex. du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et EuropeAid, est nécessaire. En ce sens les experts qui se sont réunis à la Casa Africa (Las Palmas de Gran Canaria, 7-8 novembre 2011) ont convenu de demander à l'UE de mieux coordonner le FED et le FEDER pour contribuer de manière durable au processus d'intégration africaine. Un échange plus intensif entre DG Regio et DG DevCo est nécessaire (ainsi qu'entre ces DG et l'UA). Un aspect à explorer est la « dividende coordination », résultant d'une utilisation mieux coordonnée et plus efficace des fonds, y compris :

- Elever la marge du FEDER à être dépensé en Afrique
- Reconnaître la « coopération transfrontalière » comme une des catégories d'actions dans le cadre du FED
- Permettre des actions préparatrices (p. ex. contacts, études) à être subventionnées dans le cadre d'un fond et réalisation dans le cadre de l'autre.

Les actions territoriales mises en œuvre dans le cadre du FED pourraient profiter d'instruments comme *l'Impact Assessment Toolkit*, pour déterminer si une approche transfrontalière est le niveau approprié d'intervention et pour identifier la valeur ajoutée de la CT<sup>44</sup>.

Dans ce cas il est très important d'établir de bons mécanismes de suivi dans le cadre d'une approche en cours, pour mieux évaluer l'impact.

Les outils modernes comme internet et les vidéoconférences facilitent considérablement les contacts. Par contre, dans la pratique parfois les technologies et connaissances ne sont pas suffisantes partout pour assurer une communication électronique correcte. Il est fortement recommandé d'établir des contacts politiques personnels, de visu, entre politiciens européens et experts impliqués dans la coopération transfrontalière ainsi qu'avec les autorités compétentes dans les pays cibles. Cela faciliterait beaucoup l'échange d'informations et de personnel. La rencontre d'experts des deux côtés de la frontière nécessite souvent un contact de personne à personne, tout particulièrement dans la première phase de coopération.

La participation de l'ARFE et d'autres associations régionales européennes ainsi que de leurs partenaires dans les pays en voie de développement, peut offrir de l'expertise et de

---

<sup>44</sup> Taillon, R.; Beck, J.; Rihm, S. (2011) *Impact Assessment Toolkit*, Centre for Cross-Border Studies – Euro-Institut, Armagh-Kehl.

meilleures pratiques pendant le processus du renforcement des capacités dans ces zones du monde où la coopération territoriale durable et systématique n'a pas encore été atteinte. En fait, il y a un grand champ de travail dans le domaine du **savoir-faire et de la formation** et en ce qui concerne la réalisation de **structures permanentes de coopération transfrontalière**.

Ci-dessous une série d'objectifs définis pour guider les différentes actions ainsi que les résultats prévus :

*- Objectifs à court terme :*

- Soutien de l'UE aux efforts supranationaux y compris définition stratégique et actions concrètes (délimitation/démarcation de frontières et réseaux de transports), incluant la coopération territoriale dans l'agenda bilatéral UE-UA. Le Programme Frontière de l'Union Africaine et la CEDEAO et les projets y liés continuent à nécessiter du soutien.
- Coordination d'actions, réalisées par un pool d'acteurs hétérogène à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique. Rationalisation des dépenses apporterait une « dividende coordination ».
- Réalisation de projets pilotes transfrontaliers concrets.
- Recommandations pour améliorer la coopération transfrontalière décentralisée à travers le partenariat entre les autorités locales, régionales et nationales ainsi que le niveau supranational. Il convient souligner la « gouvernance inclusive ».
- Lancer un processus pour renforcer les capacités des acteurs nationaux, régionaux et locaux ainsi que des partenaires privés dans le transfrontalier.

*- Objectifs à moyen terme :*

- Etablir un système de développement graduel pour renforcer les capacités nationales, régionales et locales dans le domaine de la coopération transfrontalière (formation ciblée).
- Développement de stratégies/programmes et règlements pluriannuels, d'unités administratives et de capacités de gestion de projets transfrontalières, pour contribuer au renforcement institutionnel.
- Elaboration d'un instrument légal pour la coopération territoriale et promotion de structures permanentes de CT.

*- Objectifs à long terme :*

- Approche structurelle vers un processus régional d'intégration (p.ex. par un Interreg ouest-africain) et l'extension vers d'autres CER africains.

La coopération transfrontalière créera une valeur ajoutée durable et contribuera à l'intégration (ouest-) africaine, construisant ainsi le massif d'une « maison africaine ». Pour réussir, au cours de ce processus d'intégration, il convient transformer des situations

existantes dos-à-dos en rapports face à face, tout en respectant les souverainetés nationales. Il convient de surmonter les obstacles et également les préjugés.

La CT décentralisée aux niveaux régional/local en partenariat avec les gouvernements nationaux et des organisations supranationales est l'instrument le plus convenable pour faire des frontières des lieux de rencontre offrant une grande gamme de possibilités. En même temps il y a là l'occasion de transformer la situation périphérique des zones frontalières en Afrique de l'Ouest en une position plus favorable au niveau du continent. La CT ne veut pas abolir les frontières, mais les réduire en limites administratives comme celles entre provinces et départements.

A la base de ce principe, dans les Recommandations des objectifs à court terme (projets concrets nécessaires pour la coopération décentralisée, création de partenariats, structures informelles pour une coopération transfrontalière durable, pour élaborer des stratégies/programmes et projets conjoints ainsi que renforcer les institutions transfrontalières) ; objectifs à long terme (en vue d'un processus d'intégration régionale panafricain) sont développés.

Une grande gamme d'acteurs clés actuels et potentiels a été identifiée :

- Autorités nationales, régionales et locales des deux côtés de la frontière en question ;
- structures supranationales ;
- universités et instituts de recherche ;
- entreprises de secteurs économiques sélectionnés ;
- organisations sociales et culturelles ;
- syndicats et organisations syndicales d'employeurs (si possible) ;
- organisations du secteur tertiaire dans des cas concrets ;
- organisations en charge des infrastructures.

La coopération transfrontalière dépend souvent d'individuels, faisant parfois partie d'un des groupes nommés ci-dessus ou d'autres entités, ou même qui s'engagent à titre personnel pour promouvoir des actions concrètes de coopération transfrontalière. L'annexe III comprend une liste détaillée des personnes individuelles contactées.

### **6.1. Plan d'action spécifique relatif aux études de cas**

L'expertise européenne en coopération transfrontalière a été utilisée pour élaborer un plan d'action comprenant des propositions concrètes concernant :

- Le renforcement de capacités nécessite une formation ciblée ;
- la création ou activation de groupes de travail dans des zones frontalières sélectionnées pour établir des structures permanentes de coopération transfrontalière ;
- le développement de stratégies/programmes et projets conjoints ;
- la promotion du partenariat et de la subsidiarité (approche ascendante et gouvernance multi-niveaux) ;
- l'échange de meilleure pratique en Afrique et avec l'UE.

L'analyse SWOT peut servir de base pour élaborer une feuille de route pour la coopération transfrontalière dans les territoires étudiés, utilisant les résultats et conclusions principaux.

Les recommandations données dans ce chapitre peuvent être mises en œuvre aussi bien à court terme, qu'à moyen ou long terme.

### 6.1.1. Initiatives concrètes

#### Cas no 1

Intervention à la triple frontière **Mali-Burkina Faso-Côte d'Ivoire** (suivant les recommandations et identifications d'ENDA Diapol) :

Les processus de décentralisation restent très abstraits. La mise en œuvre de réformes nationales dans des zones transfrontalières ne résout pas les problèmes au niveau du développement qui s'étendent jusqu'à l'autre côté de la frontière. L'harmonisation des règlements locaux, nationaux et supranationaux pourrait améliorer des situations de déséquilibre contribuant au gaspillage de ressources. La coordination de règlements hétérogènes reste toujours un sujet central dans des espaces frontaliers, en particulier parce qu'il y a de nombreuses règles informelles.

Dans le contexte du commerce transfrontalier, il convient d'examiner les différences en ce qui concerne le règlement des prix, mais aussi les stratégies de l'occupation territoriale et le contrôle par des clans ou des réseaux de solidarité religieuse. Le développement du commerce est très différencié : le commerce régulier de marchandises légales et des voies parallèles non officielles pour les mêmes marchandises, ainsi que des activités complètement illégales comme le commerce de drogue, la traite des êtres humains (y compris des enfants). Ici encore il y a des chevauchements de règlements d'origines divers et le positionnement simultané d'acteurs dans les différents circuits de commerce.

Vu le grand territoire, il convient aussi de tenir compte du fait que les zones ouest-africaines de solidarité ne peuvent pas être réduites à des périphéries nationales. D'autres espaces sont en train d'être développés. Il y a des villes ou des régions assez éloignées les unes des autres, qui entretiennent des relations importantes avec un échange permanent de personnes et de marchandises, partageant les mêmes valeurs de civilisation, notamment sur le plan religieux et culturel. Il y a souvent des chevauchements de ces deux processus et les acteurs des différents espaces combinent des stratégies aussi bien micro-spatiales que macro-spatiales, les échelons locaux et régionaux. Il convient que les stratégies divergentes des différents acteurs convergent à plusieurs niveaux. L'interaction entre les groupes d'intérêt devrait mobiliser des interventions politiques importantes. ENDA Diapol a proposé à ce que les modèles associatifs émergeant dans SKBo soient mieux définis comme des coopératives modernes, des associations légales ou coutumières ou des formes mixtes<sup>45</sup>.

---

<sup>45</sup> ENDA Diapol (2009), *op.cit.*

Comme déjà mentionné dans cette étude, un soutien de programmes nationaux et nécessaire, comme le programme transfrontalier pour les villages frontaliers (dans ce contexte les exemples d'un centre de santé transfrontalier et d'une banque de céréales transfrontalière doivent être mis en évidence), le réseau de radios communautaires, ainsi que les activités productives transfrontalières, comme c'est le cas du secteur de la mangue. Il convient tenir compte des études élaborées par ENDA Diapol, le CSAO et la MOT et contacter les acteurs identifiés quand il s'agit de planifier une intervention intégrale de la zone.

### Cas no 2

La **frontière fluviale Sénégal-Mauritanie** et le **Bassin du Karakoro**, frontière fluviale où le fleuve peut servir d'élément favorisant le développement si les potentialités sont bien exploitées.

Il est très recommandé d'explorer des champs d'action avec certains acteurs clés dans la zone, ainsi qu'avec certaines institutions européennes, comme c'est le cas de l'ONG française OIEAU, très active en Afrique de l'Ouest. La communication avec cette ONG française, aussi bien qu'avec d'autres acteurs importants identifiés au cours de cette étude, est très recommandée pour suivre la feuille de route pour la CT en Afrique de l'Ouest.

C'est un autre cas où il vaut planifier une intervention intégrale. La série suivante d'actions pourrait être prévue :

- Petits projets (people-to-people). Faciles à démarrer, tandis que les conditions cadres sont évaluées et préparées ;
- Eau, lié à la lutte contre les maladies contagieuses ;
- Facilités (communes) au niveau de la santé ;
- Gestion de ressources naturelles, p. ex. fleuves, parcs naturels ; reliée à la production, au transport et au tourisme ;
- Moyens de subsistance/ facilités communes (valeur ajoutée par le stockage, le traitement, l'emballage) ;
- Commerce (formel et informel) ;
- Délimitation et démarcation de frontières.

### Cas no 3

La **Sénégal méridionale** et la **Guinée-Bissau** est un cas intéressant et l'exemple d'une zone frontalière complexe, où d'autres pays sont nécessairement impliqués (Mali, Guinée Conakry).

Voici les recommandations principales :

- Développement de réseaux de consultation pour faciliter le règlement de mécanismes du développement régional et national et les politiques publiques.

- Encouragement de la gestion transfrontalière des ressources naturelles, en particulier de l'eau, y compris l'harmonisation des politiques d'exploitation et de préservation des ressources forestières.
- Promouvoir l'intégration de territoires en définissant des « cercles concentriques » pour rassembler les pays de cette région afin de gérer les intérêts et les espaces communs, en tenant compte des besoins au niveau de l'infrastructure.
- Harmonisation des règles et coordination des activités relatives à la production de biens pour l'exportation (p. ex. acajou).
- Assistance aux programmes déjà existants (par exemple le réseau transfrontalier des radios).

Un sujet important qu'il convient évoquer dans ce contexte est l'harmonisation des politiques d'exploitation et de la préservation des ressources forestières. La production d'acajou pour l'exportation est un secteur croissant qui profiterait également beaucoup d'une meilleure coordination transfrontalière des producteurs.

#### Cas no 4

Le « **Corridor de développement** » **Maradi-Katsina-Kano (Niger-Nigéria)**. Une des zones les plus densément peuplées en Afrique de l'Ouest. Une grande force économique s'y heurte à un des pays les plus démunis du monde.

Comme décrit au chapitre 3, il convient que les interventions dans cette zone soient coordonnées avec la CEDEAO, les autorités locales et d'autres acteurs ainsi qu'avec les différents partenaires internationaux. La zone est complexe et les conflits devraient être adressés, mais elle a une forte potentialité dû à une longue tradition de CT dans plusieurs domaines.

#### Cas no 5

Le renforcement des aspects ouest-africains du Programme MAC comme véhicule pour le transfert de l'expertise européenne vers les initiatives de CT en Afrique de l'Ouest est crucial.

#### D'autres

Coopération avec l'**Autorité du Bassin du Niger** (ABN) par des initiatives déjà initiées par des ONG et des entreprises étrangères, comme le projet d'épuration de l'eau pour l'utilisation humaine réalisé par *Aquaphytex* à Tacharan (Niger). Ce modèle durable et favorable à l'environnement, pourrait être également réalisé dans d'autres zones fluviales transfrontalières.

### **6.1.2. Plan d'action à court et à moyen terme**

Un premier pas à développer est l'établissement d'un plan de travail avec l'Union Africaine et avec la CEDEAO pour produire une stratégie de CT impliquant l'ensemble des aspects identifiés comme cruciaux, c'est-à-dire le renforcement des capacités, l'élaboration et la mise en œuvre d'un instrument légal pour la CT et d'un programme pluriannuel de CT ainsi que l'intervention dans des zones pilotes sélectionnées. L'intérêt croissant en Afrique de l'Ouest pour la coopération transfrontalière ainsi que l'information sur les résultats obtenus dans beaucoup de zones frontalières en Europe sont une bonne base pour développer la coopération dans certaines zones frontalières. L'objectif principal est de renforcer la coopération transfrontalière par l'échange d'informations et de personnel et de sécuriser le transit d'activités transfrontalières individuelles vers une approche plus stratégique (durabilité). Il convient que les institutions des échelons local et national se chargent des tâches nécessaires pour réaliser une action intégrée et durable afin de protéger et développer les initiatives transfrontalières dans cette région (gouvernance multi-niveaux et durabilité), nécessitant le soutien des organisations supranationales et d'autres acteurs non-publics (partenariat). L'implication forte des acteurs sous-nationaux et non-gouvernementaux va accélérer le processus d'une manière favorable, car les potentiels des zones frontalières ne sont pas encore entièrement utilisés, ni dans le domaine du socioculturel ni dans celui du socioéconomique.

En basant les conseils sur l'expérience européenne, il convient tenir compte du fait que les conditions cadres en Afrique de l'Ouest sont différentes en termes de politique, histoire, économie, situation sociale et géographie. Il y a cependant des éléments clés pour une coopération transfrontalière réussie en Europe que l'on peut adapter aux besoins sur site et aussi dans les zones traitées dans les études de cas :

- Développement graduel (les tâches d'abord, les structures après).
- Renforcement des tâches et compétences régionales et locales.
- Approche stratégique.
- De véritables projets conjoints.
- Une structure de travail permanente par zone transfrontalière (informelle, plus tard formelle) comme acteur principal (avec organes décideurs conjoints, secrétariat et personnel conjoints).
- Ressources financières propres et conjointes.

Cela nécessite les conditions cadres et les phases suivantes :

- La volonté politique de tous les Etats concernés.
- Approche ascendante, où les acteurs locaux jouent le rôle principal quant au partenariat avec les gouvernements nationaux (partenariat externe, évitant des conflits de compétences) et des institutions supranationales.
- Implication de politiciens de tous les niveaux des deux côtés de la frontière pour créer du lobby en faveur de la coopération transfrontalière.
- Participation intensive de tous les acteurs de part et d'autre de la frontière (entités publiques/privées et similaires, ONG, etc.) pour créer une base solide pour la coopération transfrontalière en utilisant du savoir-faire déjà existant de part et d'autre de la frontière (partenariat interne, évitant des conflits de compétences).

- Tenir compte du fait que la coopération socioculturelle est aussi importante que celle économique (et souvent une condition de départ pour une coopération transfrontalière réussie dans l'ensemble).
- En phase de démarrage, une coopération informelle basée sur le droit privé.
- A la fin, création de structures permanentes transfrontalières relevant du droit public.

En introduisant ces éléments clés et en établissant les conditions cadres, il convient souligner qu'une structure transfrontalière n'est pas un nouveau niveau administratif, mais plutôt un instrument pour la coopération transfrontalière pour équilibrer les différences au niveau national le long d'une frontière (lois, compétences, structures, etc.). Dans la coopération transfrontalière il ne s'agit pas de compétences, mais de réaliser les tâches transfrontalières nécessaires au bénéfice de la population vivant dans la zone frontalière et, en fin de compte, également au bénéfice des gouvernements nationaux concernés.

Il convient rejeter l'idée d'harmoniser les différences au niveau national, car comme c'est le cas dans l'UE, en Afrique de l'Ouest aussi cela ne sera pas possible et ne fera que causer de la frustration et de la perte de temps au lieu de lancer le processus de coopération transfrontalière.

L'ARFE recommande d'utiliser les instruments suivants :

- soutien consultatif et formation permanents (renforcement des capacités) ;
- échange d'expériences relatif aux meilleures pratiques et l'information ;
- ateliers/colloques, comprenant de la formation ciblée ;
- conférences internationales.

Le **soutien consultatif et la formation permanents** devraient s'étendre sur une période de trois à cinq ans et doit être assuré par une équipe d'experts avec une large expérience européenne pratique et une expertise pratique en coopération transfrontalière (dans l'élaboration et la réalisation de programmes et projets transfrontaliers conjoints, aspects et structures légaux de la coopération transfrontalière, évaluation) ensemble avec des experts ouest-africains. Il y a déjà un pool d'experts en Europe avec beaucoup d'expérience en étudiant et identifiant les pratiques de CT en Afrique de l'Ouest. Un pool croissant d'experts africains a également été identifié au cours des études mentionnées dans le présent rapport. Sans une telle large expérience pratique l'objectif « d'aider les acteurs régionaux/locaux à s'aider eux-mêmes » ne peut pas être atteint et les consultants continueront à être les acteurs principaux en matière de coopération transfrontalière.

Il faut aussi une **approche pluriannuelle**. L'expérience en Europe a montré que dans « l'ancienne » UE la coopération transfrontalière s'est développé assez vite à l'aide d'une formation ciblée par des experts qualifiés au cours de plus d'une décennie. Dans le cadre du règlement des programmes PHARE CBC et TACIS CBC dans les nouveaux Etats membres et les pays tiers, la période destinée à la formation et à la consultation ne fut que quelques mois, tandis le besoin de soutien dépassait largement cette période. Beaucoup d'experts avec des idées très diverses sur la coopération transfrontalière y étaient impliqués. Par conséquent les conseils et formations n'était pas homogène, ont été arrêté après une année

au maximum et n'ont pas été complétés. Les acteurs ont contribué avec de nouvelles expertises mais aussi avec des pratiques différentes, toujours en attente d'une nouvelle convention. A la fin la plupart d'entre eux quittaient leurs fonctions pour accepter d'autres emplois où ils avaient l'occasion de capitaliser leur savoir-faire. La consultation et les formations ont été reprises plus tard et il fallait recommencer à zéro.

Dans le texte suivant un **programme de formation** efficace est décrit pour renforcer les compétences aux niveaux régional et local et pour obtenir une approche plus stratégique au niveau de la coopération transfrontalière impliquant l'ensemble des partenaires de part et d'autre de la frontière.

### Priorités

- De missions courtes aux régions frontalières individuelles pour élaborer un document de position ou un plan d'action pour ces zones frontalières individuelles dans les meilleurs délais.
- Création de groupes de travail bilatéraux/trilatéraux à court terme dans chaque zone frontalière.
- Formation des groupes de travail en principes de base de coopération transfrontalière en profitant de la meilleure pratique européenne.
- Formation systématique de groupes de travail pour développer des projets et actions conjoints.
- Formation de groupes de travail en ce qui concerne l'élaboration de stratégies et programmes conjoints.
- Développement de structures transfrontalières conjointes ainsi que d'un secrétariat conjoint.
- Création de partenariats verticaux et horizontaux, avec gouvernements nationaux et partenaires sociaux de part et d'autre de la frontière.

### Activités

- Il convient que les régions frontalières développent elles mêmes les activités principales. L'objectif est d'établir une coopération transfrontalière basée sur des structures et groupes de travail, si possible permanentes. Des actions propres sont une condition pour obtenir de l'assistance externe.
- Du travail concentré sur les besoins des partenaires régionaux et locaux sur site.
- De 1990-2001 l'ARFE a donné son avis et a formé pratiquement tous les partenaires au sein des programmes INTERREG, PHARE CBC ET TACIS CBC avec le soutien de fonds de l'UE. C'est pourquoi elle dispose de spécialistes avec un savoir-faire unique en coopération transfrontalière. De plus, dans des cas particuliers, elle peut mobiliser des praticiens venant de régions frontalières.
- Il convient que les groupes de travail et les structures maintiennent leurs activités dans des périodes où les experts externes sont absents. Il convient que les experts externes soient sur site en particulier pendant la période de démarrage pour une formation systématique de quelques jours.

- La coordination avec les autres partenaires est assurée par un comité de pilotage.
- Il convient de faire la promotion d'association pour la coopération transfrontalière en Afrique ainsi que de leur coopération avec d'autres plateformes, associations nationales de municipalités et régions et structures similaires d'autres continents.

Courte description des instruments :

- **Travail en réseau** : Actions avec praticiens, experts, partenaires sociaux aux niveaux local et régional et d'autres représentants de régions frontalières pour échanger activement les expériences. Cela inclut le feedback des régions frontalières en ce qui concerne les stratégies, programmes, financement, projets et structures/organisations transfrontalières ; consultation et information des régions frontalières quant à la meilleure pratique.
- **Information**, activités de formation et assistance technique : transfert de savoir-faire, missions consultatives, ateliers, colloques, conférences annuelles, publications (p. ex. manuels, guides pratiques, fiches infos) quant au développement des actions (p. ex. concepts transfrontaliers, structures, projets).
- **Gestion** : pourrait être géré par l'ARFE en consultation étroite et partenariat avec les partenaires impliqués et d'autres acteurs. Les fonctions de gestion comprennent la planification du travail, coordination, suivi, etc.

A part la formation de capacités aux échelons régional/local et une coopération plus durable et stratégique, les résultats pratiques suivants peuvent être obtenus graduellement :

- une approche ascendante plus forte ;
- meilleure distribution des tâches et responsabilités ;
- véritables programmes et projets transfrontaliers ;
- solutions aux problèmes frontaliers de tous les jours ;
- solutions aux problèmes sociaux ;
- amélioration de la coopération transfrontalière au niveau des PME ;
- développement d'une coopération transfrontalière entre fabricants et fournisseurs ;
- coopération intensifiée dans des secteurs comme la santé, l'environnement, l'innovation et la recherche ainsi que du tourisme ;
- coopération améliorée en matière d'éducation, particulièrement écoles bilingues dans certaines zones ;
- un rôle renforcé d'universités à travers la coopération quant à des analyses et études ciblées (infrastructure transfrontalière, environnement, diversification de l'économie, secteur tertiaire, développement des centres-villes, aménagement du territoire) ;
- création d'un réseau pour le marché de l'emploi transfrontalier à travers la coopération entre travailleurs, syndicats et autorités publiques ;
- promotion de formations continues transfrontalières et reconnaissance mutuelle des qualifications nationales ;
- création de sites commerciaux transfrontaliers ;

- tenir compte de plans de développement transfrontalier à long terme dans les programmes nationaux ;
- coopération transfrontalière au niveau de la police (frontalière) et la douane.

Pendant la première phase il est recommandé d'initier un processus parallèle, car la formation ciblée et l'élaboration de stratégies/programmes transfrontaliers prennent du temps. Entre-temps de projets transfrontaliers concrets (voir 6.1.1) et d'autres actions résultant de l'analyse SWOT peuvent être élaborés et réalisés. Sinon, rien ne va se passer pendant cette phase et par conséquent il y aurait une forte frustration des acteurs et citoyens sur site qui avaient de hautes attentes.

Il convient que ce processus soit accompagné par une série d'étapes aux échelons local/régional, national et supranational.

Il convient que dans des zones sélectionnées le long des frontières fluviales des organisations/associations transfrontalières (ayant comme membres des autorités de part et d'autre de la frontière) soient établies pour chaque zone pour éviter la duplication de structures. Elle sera en charge de la gestion et de la coordination de l'ensemble des actions transfrontalières (responsabilité politique). L'objectif ne sera pas de tout faire elle-même, mais d'établir un partenariat fort externe et interne, de créer un lobby politique et de mobiliser tous les acteurs (et leur savoir-faire) de part et d'autre de la frontière en faveur de la coopération transfrontalière (p. ex. créer des groupes de travail bilatéraux dans tous les domaines d'activités où des acteurs privés jouent un rôle principal).

Il convient que ces structures de coopération transfrontalière soient :

- légères, larges et permanentes (non seulement pour un projet ou secteur spécifique)
- en mesure de faciliter l'échange, établir de la compréhension/confiance mutuelle, promouvoir la coopération
- ne remplacent pas les structures étatiques ou se chargent de leurs responsabilités

Dans chaque province/département membre d'une telle organisation/association transfrontalière une personne employée à plein temps doit être en charge exclusivement de la coopération transfrontalière.

A l'échelle nationale un département devrait être en charge de la coopération territoriale en mettant le focus principal sur la coopération transfrontalière (c'est déjà le cas dans certains pays comme le Mali et le Burkina Faso, mais un développement pareil est nécessaire dans d'autres pays avec un impact plus fort sur site). Il convient qu'au sein de ce département une personne soit désignée à traiter exclusivement la coopération transfrontalière et à coordonner l'ensemble des actions transfrontalières au sein du gouvernement. Les fonds nationaux destinés à financer les actions transfrontalières doivent être alloués à titre pluriannuel.

Les départements en charge de la douane et du contrôle frontalier doivent assurer, conjointement avec le ministère en question du pays voisin, un programme conjoint de formation du personnel, l'équipement électronique nécessaire, permettre des facilités frontalières conjointes, etc.

Le rôle de l'UE est d'encourager et de faciliter le processus à travers l'intensification des contacts politiques et l'allocation de certaines ressources financières facilitant la réalisation des recommandations. Dans une première phase les activités de l'UE seront concentrées sur la consultation, la formation, l'échange de personnel et de politiciens. A long terme, la consultation et la formation ne suffiront pas pour couvrir les hautes attentes.

## **6.2. Feuille de route pour le développement de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest**

Les leçons principales et la meilleure pratique européenne (dynamique de la coopération territoriale par le soutien de la politique régionale de l'UE et le cofinancement national/régional/local) ont été utilisées pour élaborer une feuille de route avec des propositions concrètes relatives à :

- Création ou activation de groupes de travail dans les zones frontalières sélectionnées, avec un fort soutien institutionnel, afin d'établir des structures permanentes pour la coopération transfrontalière.
- Adresser les besoins de renforcement de capacités, y compris des mesures concrètes relatives à l'échange de meilleures pratiques en Afrique, avec l'UE et d'autres parties du monde, p.ex. avec l'Amérique latine.
- Développement de concepts, stratégies, programmes et projets communs à travers la formation appropriée des acteurs clés.
- Focus sur le modèle de gouvernance et de la coordination (promotion de l'approche multi-niveaux).

### *Cadre légal et renforcement des capacités*

L'une des tâches à accomplir par les institutions internationales est le soutien des processus d'intégration africain continental et subcontinental (régional). Dans ce contexte il y a des initiatives transfrontalières très prometteuses. C'est particulièrement le cas de l'Union Africaine, CEDEAO et UEMOA. Le soutien de l'établissement d'un cadre légal pour la coopération transfrontalière pour l'Afrique de l'Ouest dans le sens de la Convention-cadre de Madrid<sup>46</sup> devrait constituer une mission concrète. Un tel cadre légal est très attendu en Afrique. L'UA est déterminée de lancer un instrument légal africain pour la coopération transfrontalière. Ces institutions supranationales et d'autres organisations, cellules de réflexion et ONG aussi bien africaines qu'européennes ont produit des analyses très utiles

---

<sup>46</sup> La *Convention cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales* a été adopté par les Conseil de l'Europe le 21 mai 1980 à Madrid et est généralement connu comme Convention cadre de Madrid. Ses trois protocoles additionnels complètent d'une manière historique la notion de la coopération transfrontalière sur le territoire couvert par les 47 Etats membres du Conseil.

contenant des conclusions très similaires dans la plupart des cas : la nécessité de réaliser un partenariat concret afro-européen pour la promotion de la coopération territoriale, en particulier transfrontalière, concentrée sur le **renforcement des capacités**. Les institutions de l'UE et les réseaux du transfrontalier peuvent élaborer, ensemble avec les acteurs africains, un cadre stratégique pour réaliser des règlements légaux pour la coopération transfrontalière ainsi qu'un programme de renforcement de capacités pour répondre aux besoins principaux. Les régions frontalières et transfrontalières européennes peuvent également offrir leur soutien relatif à cette tâche, dû à leur savoir-faire et leur expertise en définissant, réalisant et évaluant les pratiques de coopération transfrontalière. Les experts européens peuvent participer, ensemble avec leurs collègues africains, à un grand programme de renforcement de capacités à être soutenu par l'aide officielle de l'UE et des Etats membres.

### Délimitation et démarcation

Un autre problème principal – et une tâche - aux frontières africaines dont la résolution prendra encore beaucoup de temps et où il faudra encore beaucoup de débat et ressources, est la **délimitation et la démarcation**, condition préalable pour toute stratégie durable de coopération transfrontalière. Grâce aux efforts déjà effectués, le nombre de frontières délimitées et démarquées a considérablement augmenté au cours des dernières années, mais malgré ce fait seulement moins de 25 % des frontières africaines sont proprement démarquées. Des contributions financières de la part des agences d'aide européennes seraient très convenables ainsi que du soutien technologique pour profiter des possibilités offertes par des systèmes satellites et la création de réseaux de communication accessibles.

### L'Intégration

C'est un des objectifs principaux d'un grand nombre d'organisations et d'associations supranationales en Afrique de l'Ouest. Il est évident que l'intégration nécessite du développement régional en tenant compte des conditions sociales et économiques. L'intégration est étroitement liée à la coopération transfrontalière, laboratoire de l'intégration à l'échelon continental, et l'instrument pour réaliser le développement le long des frontières. En même temps le développement de la coopération transfrontalière est étroitement lié à des processus ouest-africains supranationaux, nationaux et sous-nationaux, où la gouvernance multi-niveau et la subsidiarité sont des principes clés.

La coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest devrait être réalisée aux niveaux local, régional et national avec le soutien d'organisations supranationales ainsi qu'avec la participation du secteur économique (p. ex. chambres de commerce) et des acteurs non-publics (société civile), suivant le principe du partenariat. L'importance du niveau sous-national doit cependant continuer à croître au sein du processus de développement de l'intégration régionale (approche ascendante).

Il y a un besoin de programmes, projets et structures véritablement transfrontaliers pour renforcer la cohésion sociale et économique sans pour autant toucher aux droits de souveraineté. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe sont d'excellents champs de travail en

ce qui concerne le savoir-faire et la formation ainsi qu'en ce qui concerne la réalisation de structures permanentes de coopération transfrontalière. L'Europe a accumulé une expérience énorme à cet égard (institutions UE, Etats membres, régions frontalières et transfrontalières, GECT, associations, etc.). C'est pourquoi un processus plus fort de coopération dans le domaine du développement territorial entre l'UE et l'Union Africaine (et les CER) serait très utile.

Des acteurs africains sont d'avis que le processus de consolidation et de formalisation de la CT en Europe est similaire à celui en Afrique de l'Ouest. Cette une autre raison pour promouvoir un dialogue dynamique afro-européen en matière de CT, y compris l'expertise technique et l'échange d'expériences.

Comme dans beaucoup d'autres domaines, sur le continent africain certains pays peuvent jouer un rôle principal dans la promotion de la cohésion territoriale et la subsidiarité à travers la coopération transfrontalière. Le dialogue entre les autorités nationales et de l'UE devrait être suivi par la réalisation pratique.

Cette feuille de route nécessite un partenariat UE-africain large, y compris l'ensemble des acteurs, basée sur la confiance mutuelle, avec une vision territoriale pour renforcer l'intégration et le développement (ouest-) africains à travers la coopération transfrontalière. Un sujet principal est l'inclusion définitive d'aspects territoriaux dans les programmes financés par l'UE par le FED et la coordination de ce soutien avec le FEDER, à la base d'un modèle de plus en plus accepté dans le contexte des partenariats orientaux et méridionaux de l'UE.

La feuille de route suivante décrit en détail comment développer la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest à l'aide d'actions à court terme, à moyen et à long terme.

#### **Court terme (fin 2012-2013)**

- Etablissement de mécanismes de soutien aux efforts de l'Union Africaine par l'AUBP (délimitation / démarcation de frontières, projets pilotes, instruments légaux, etc.).
- Au début concentration sur la zone CEDEAO et ses membres ayant déjà le développement régional et la coopération transfrontalière à leurs ordres du jour (et dans leurs structures gouvernementales) pour élaborer une Stratégie de CT comprenant tous les aspects cruciaux. Participation d'acteurs locaux et de la société civile.
- Réalisation de projets transfrontaliers concrets (avec assistance externe), suivant les priorités indiquées par des acteurs locaux (relatives au lieu et domaine d'intervention :
  - Finalisation du catalogue de CT en Afrique;
  - Renforcer les aspects ouest-africains du Programme MAC comme véhicule pour le transfert de l'expertise européenne vers les initiatives de CT en Afrique de l'Ouest ;
  - Intervention au niveau de la triple frontière Mali – Burkina Faso – Côte d'Ivoire;
  - Extension des interventions en cours dans des domaines comme la gestion des eaux

la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire dans les bassins fluviaux du Sénégal, du Karakoro, du fleuve Gambie et du Niger. Des modèles comme celui d'*Aquaphytex* à Tacharan (Niger) peuvent être appliqués dans d'autres zones fluviales transfrontalières;

- Soutien des processus pour renforcer la CT dans certaines zones frontalières spécifiques, comme les frontières nigériennes, tout particulièrement dans les régions septentrionales à la frontière avec le Niger.

- Echange de politiciens et de personnel.
- Etablissement d'une organisation/association transfrontalière avec des groupes de travail et du soutien institutionnel pour obtenir un maximum de coordination ; de la formation ciblée dans les zones des études de cas (voir chapitre 6.1.2 pour la procédure à suivre proposée
- Parallèlement, il convient établir des relations bilatérales renforcées entre l'UE (Commission, Parlement, Comité des Régions) et l'Union Africaine, la CEDEAO et certains membres (Mali, Burkina, Niger, Nigéria, Sénégal) pour préparer et continuer la réalisation du développement régional et de la coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest.
- Premiers colloques et conférences dans les zones restantes, offrant des conditions relativement favorables à la coopération transfrontalière, en mettant l'accent sur l'information, le renforcement de capacités initial, les expériences européennes et la meilleure pratique relative à ces deux études de cas.
- Elaboration de statuts transfrontaliers relevant du droit privé pour la promotion de structures de CT.

Les bassins de fleuves et lacs nécessitent une approche spécifique, car ils développent un processus d'intégration à part. Certains conflits de longue durée sont en train d'être résolus grâce à l'intervention de la Courte internationale de justice, d'autres obstacles persistent (trafic criminel). Généralement il semble que la coopération transfrontalière va générer des bénéfices durables pour les habitants des zones frontalières, y compris la valeur ajoutée de la protection conjointe des ressources naturelles et les bénéfices subséquents pour les pays impliqués. Il y a déjà des accords bilatéraux et multilatéraux, montrant un fort engagement institutionnel à l'échelle nationale, mais la participation au niveau sous-national n'est pas encore suffisante. Un soutien plus fort quant aux processus de développement local en cours est nécessaire dans le cadre des stratégies générales de développement, mettant l'accent sur la décentralisation et les interventions au niveau de la coopération transfrontalière.

**Moyen terme (2014-2016)**

- Programme de formation ciblée (voir chapitre 6.1.2) à être organisé dans des zones sélectionnées ;
- Généralisation des initiatives et actions concrètes transfrontalières dans le cadre de stratégies/programmes pluriannuels, dans des zones sélectionnées des études de cas et:
  - dans des régions où les conditions de départ pour la CT sont plutôt défavorables des points de vue géographique et densité de la population : en particulier les bassins fluviaux du Niger et du Sénégal.
- La législation d'actions frontalières et la constitution d'unités frontalières (là où elles n'existent pas encore) dans tous les pays doit être garantie.
- Accords bilatéraux et trilatéraux entre gouvernements nationaux concernés en faveur de la coopération territoriale.
- Renforcement d'une "Association transfrontalière (ouest-) africaine" comme plateforme et lobby pour toutes les régions frontalières.

#### **Long terme (fin 2017-2020)**

- Renforcement ultérieur du rôle de l'UA, CEDEAO et d'autres CER en ce qui concerne la mise en œuvre du libre-échange et de la libre circulation des personnes, biens, services et du savoir-faire.
- Un cadre financier supranational pour la coopération territoriale dans des différents CER avec une vue structurelle et le focus mis sur la coopération transfrontalière (comme INTERREG), garantissant la réalisation pluriannuelle de programmes territoriaux, ainsi que la participation générale de l'ensemble des acteurs (approche de gouvernance multi-niveaux).
- Réalisation d'un instrument légal pour la coopération territoriale, applicable partout en Afrique (de l'Ouest) (à titre volontaire, non obligatoire).
- Building of sous-national authorities' capacities to manage cross-border programmes and projects by themselves.
- Renforcement des capacités au niveau des autorités sous-nationales pour pouvoir gérer les programmes et projets transfrontaliers.

**1. Quantitative factors (if possible please indicate “strength” and “weakness”)**

- Geographical conditions, e.g. mountains, lakes, rivers, deserts, and their influence on the border.
- Basic statistics of the border area (on both sides) like surface, inhabitants, urban/rural structure, length of the border, number of border crossings.
- Development indicators (Literacy, Infant Mortality Rate, GDP per capita, Human Development Index, etc.).
- Infrastructural conditions especially related to the border: roads, railways, airports, communication patterns (phone, Internet).
- Economic structure (agriculture, industry, service sector) and labour market (formal and informal).

**2. Qualitative factors**

- Existing bilateral and multilateral agreements on cross-border relations.
- Role of public authorities (national, regional, local) in cross -border cooperation and distribution of tasks (not competences!): Examples for existing cross-border contacts / cooperation.
- Role of traditional authorities and religious communities.
- Role of private actors, NGOs, etc. on both sides of the border.
- Competitiveness and sustainability of the economy and economic cross-border relations.
- Development potential on both sides of the border and already existing forms of cooperation (trade, labour, tourism).
- Amount of cross-border commuters (local workers, expatriates, tourists, local private travellers).
- Buyer / trader behaviour on both sides of the border and the effects of different currencies and purchasing power.
- Plans to improve the cross-border infrastructure (roads, railways, touristic routes, new border crossings).
- Quality of customs clearance (Are there special regulations for inhabitants in the border area?).

### 3. Threats and Opportunities

Generally, the opportunities and threats can be derived from the answers under 1. and 2. as well as of the additional remarks and assessments from the interviews. Nevertheless, some additional remarks and suggestions are given below:

- Cross-border differences in income.
- Daily border problems due to the different legal systems and procedures.
- Cross-Border Risk Factors/Threats e.g. smuggling, drug and person trafficking, armed groups, bandits, environmental risks and border “sensitive” issues; and special sectors with low growth potential.
- Cross-Border Favouring Factors/Sectors, existing economic potential with special dynamic of growth, e.g. agricultural production for export, energy and water supply, handcraft, tourism, etc. Innovation potential for R&D (opportunities).

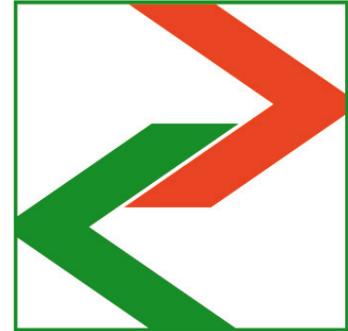
### 4. Areas under Study

Active West African border areas:

- **The SKBo zone (Sikasso, Korhogo and Bobo Dioulasso), Mali-Ivory Coast-Burkina Faso**, an area of mixing and integration, typically peripheral with extreme spatial and social mobility. It has been called a “space of sub-national solidarity”.
- The **River Boundary Senegal Mauritania**, wet border where the river can be a development factor if potentialities are properly exploited.
- **Southern Senegambia-Guinea-Bissau (plus Guinea Conakry)** is an interesting case of complex border area, where some other countries are necessarily involved (Gambia, Mali).
- **The “Development Corridor” Maradi-Katsina-Kano (Niger-Nigeria)**. One of the most densely populated areas in West Africa. A strong economic power meets one of the poorest countries in the world.
- Burkina-Mali-Niger
- 
- The Canary Islands and Azores (*Macaronesia*) with Cape Verde and Senegal.

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)  
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)  
Association des régions frontalières européennes (ARFE)  
Association of European Border Regions (AEBR)  
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)  
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)  
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)  
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)  
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)  
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)  
Ассоциация Европейских Приграничных Регионов (АЕПР)

---



## Annex II

# INTERVIEW GUIDE

## OPPORTUNITIES FOR CROSS-BORDER COOPERATION IN WEST AFRICA:

### A Contribution to the regional integration process

**Association of European Border Regions  
(AEBR)**

**1 March 2011**

## **Interview Guide**

This interview guide is based on the “AEBR Interview Guide for Cross-Border Actors”, which is constantly updated, and adapted to the areas under study. It has been used with successful findings in many European border areas (within and outside the EU) and in Latin America. Now it will be used in Africa.

The interview guide is the basis for the interviews with the key actors, offering the partners to prepare themselves for the interviews and understand by means of the explanations the whole purpose of the questions.

The interview guide ensures that all interviewers are asking the same questions and the explanations are consistent. As there are different interviewers, a common standard is assured, subsequently allowing a SWOT analysis and elaboration of the Final Report on a solid and statistically correct basis.

There is scope for additional information to be provided and this should be noted separately.

## **Explanations to the key questions for the SWOT analysis for West Africa**

*Please give to each of the following points not only the data requested, but indicate if possible also strengths and weaknesses.*

*No studies or long papers are helpful! Just give the data in a very brief overview per border/cross-border area, if possible in a table summarising the information.*

*The data are needed for each administrative unit involved in cross-border cooperation on both sides of the border. Please provide also information on the respective national data, so we will be able to put them in the right relation.*

*In any case, the lowest sub-national level available would be the better.*

### **1. Quantitative factors**

#### **Geographical conditions**

Please provide information on geographical features important for cross-border cooperation, like mountains, lakes, rivers, deserts, etc.; and their practical influence on the border.

### Basic statistics of the border area

The main data requested are

- surface,
- inhabitants,
- urban structure (if it is a more rural area, please describe),
- length of the border,
- number and type of border crossings.

Please add also any additional data which could be of importance.

### Development indicators

Please provide information on

- GDP per capita,
- demographic /human development index,
- literacy,
- infant mortality rate.

Please provide also any additional data which is considered to be of importance.

### Infrastructural conditions related to the border

The main data requested are

- roads (highways, interregional and regional roads),
- railways,
- airports (international, national, regional),
- communication patterns (phone, Internet).

Please provide also any additional data which is considered to be of importance.

### Economic structure

The main data requested are (percentage of total employment by sector)

- agriculture,
- industrial sector,
- service sector (including tourism and culture),
- labour market (per main sector, formal and informal, unemployment rate).

Please provide also any additional data which is considered to be of importance.

## 2. Qualitative factors

### Existing bilateral and multilateral agreements

Please list existing bilateral and/or multilateral agreements.

At what level have they been concluded (national, regional, local)?

Related to national agreements, has there been any information before?

If there are no agreements at regional or local level, are they desirable or even needed in the future?

### Role of public authorities

Please describe briefly the regional/local authorities' structures.

Explain the legal and practical role of national, regional and local authorities in cross-border cooperation.

Are there any legal or practical obstacles for regional/local authorities to conclude agreements across the border?

If yes, which one?

Can you give an example of distribution of tasks between national, regional or local authorities (voluntary or even based on agreements)?

Please list examples of existing cross-border cooperation/contacts and name the key actors.

Please also comment on what is running well and why, and what could be improved.

### Role of traditional authorities and religious communities

Please describe briefly the structures.

Explain their scope and practice as well as their role in cross-border cooperation.

Are there any legal or practical obstacles for them to conclude agreements across the border?

If yes, which one?

Can you give an example of successful involvement of traditional authorities in cross-border cooperation?

### Role of private actors, NGOs, etc.

Private actors, NGOs, etc., can be

- associations of employers and employees,
- chambers of commerce,
- associations of specific business sectors,

- social associations,
- cultural institutions,
- churches
- foreign organisations active in the area

Please give an indication of the involvement of these actors in the process of cross-border cooperation.

What could be improved in the future, why and how?

*Other groups crossing or active at the border?*

Smugglers, drug and person traffickers, armed groups, bandits,...

*Competitiveness and sustainability of the economy*

Please compare the economic situation in the border regions with the national level. Is the existing economic structure at regional level prepared to meet the new challenges (e.g. globalisation, climate change)?

Please give an overview, based on facts and personal experiences.

Please list existing cross-border economic relations, if possible per sector (both between business/trade organisations, e.g. chambers of commerce, and individual enterprises, e.g. cross-border selling of sourcing of materials or labour)

What could be improved for the future, why and how?

*Trade*

This probably a major cross-border activity. Please describe main features.

*Touristic potential*

Please describe the existing and future touristic potential on both sides of the border (only key messages).

Is there any cooperation in this field? If yes, which one? If not, why?

What could be the cross-border perspective and potential impact of the future touristic potential on both sides of the border?

*Amount of cross-border commuters*

If possible, please distinguish between professional and local private commuters within the cross-border area as well as expatriates and tourists.

What are the reasons for cross-border travel?

Is there a special impact of cross-border illegal activity?

### Consumer behaviour (related to trade as well)

Please explain the situation on both sides of the border.

What are the effects of different currencies and purchasing power?

Are there any cultural or family reasons for cross-border activity?

### Plans to improve the cross-border infrastructure

Based on the data on existing state of infrastructure in the different border areas, what are the main needs for improving the situation from the point of view of a border/cross-border region (in the short-, mid- and long-term)?

Can you indicate priorities per type of infrastructure (road, railways, waterways, phone and Internet availability, touristic routes, new border crossings)?

### Quality of customs clearance

Due to the importance of customs clearance for the overall mobility of the citizens in border regions, what is the current situation? Are there relevant migration/refugee issues?

Are there common customs facilities (facilitating and accelerating transports and individual travel)?

Are there special regulations for citizens or tourists in a border region (e.g. to cross the border during daylight also at non official border crossings, if they have a passport and do not smuggle)?

What should or must be improved to strengthen mobility?

### Other cross-border activities or opportunities

Are there any other cross-border contacts or activities, e.g. in the fields of culture, education, health, environment, emergency and rescue services?

Are there any major opportunities for cross-border initiatives in the above sectors (e.g. agricultural production for export, energy and water supply, environmental monitoring of cross-border rivers/lakes/natural parks/..., access to hospital or university facilities on the other side of the border, handcraft, tourism, etc.).

**Table of contacts**

<b>Name</b>	<b>Organisation</b>	<b>Country</b>
Abdoul, Mohamadou	ENDA Diapol	Dakar, Senegal
Arvelo, Verónica	Casa África	Las Palmas de Gran Canaria (Spain)
Asciutti, Elena	European Commission, DG DevCo	Brussels (Belgium)
Assiwaju, Anthony I.	President of the African Regional Institute for Training, Research and Development	Imeko (Ogun State, Nigeria)
Baines, Timothy	EU Delegation to the AU	Addis Abeba (Ethiopia)
Batchassi, Yawovi	EU Delegation	Ouagadougou (Burkina Faso)
Bello, Irene	Chairperson, Canarian NGOs	Santa Cruz de Tenerife (Spain)
Biontino, Irene	German Embassy	Addis Abeba (Ethiopia)
Bossard, Laurent	SWAC (OECD)	Paris (France)
Cárdenes, Ana	Casa África	Las Palmas de Gran Canaria (Spain)
Cárdenes, Juan	Consul of Cape Verde in the Canary Islands	Las Palmas de Gran Canaria (Spain)
Cervera, Rocío	Extremadura Office in Brussels	Brussels (Belgium)
Clev, Hans-Günter	CBC Expert	Kaiserslautern (Germany)
Cruz, José María	Extremadura Office in Brussels	Brussels (Belgium)
Delgado, Pedro Tomás	CEO of <i>Aquaphytex</i>	Badajoz, Extremadura (Spain)
De Saint Maurice, Thierry	Head of the EU Delegation	Abidjan (Cote d'Ivoire)
Diarrah, Aguibou S.	Head of the African Union Border Programme	Addis Abeba (Ethiopia)
Diarrassouba, Mamadou	German-African Border Project (GIZ)	Addis Abeba, Ethiopia
Durán, Pedro	Youth Council of Extremadura	Badajoz (Spain)
El Hassen Ould Boukhreiss, Mohamed	Government	Nouakchott, Mauritania
Eom, Kyoung-Soo	Chief of the UN Cartographic Section	New York (United States)
Gabbe, Jens	AEBR Scientific Committee	Gronau (Germany)
García, Javier	Manager of <i>Aquaphytex</i>	Badajoz, Extremadura (Spain)
Gervais, Evelyne	EU Delegation (Head)	Bamako (Mali)
Guillermo Ramírez, Martín	AEBR Secretary General	Gronau (Germany)
Guillet, Lucie	PLATFORMA	Brussels (Belgium)
Holeville, A. Allain	Head of EU Delegation	Ouagadougou (Burkina Faso)
Hueso, Rafael	FOGAR	Spain

Jawara–N'jai, Kinza	ECOWAS	Abuja (Nigeria)
Lucas, Pauline	AEBR	Gronau (Germany)
Luengo Barreto, Jose Miguel	Director of the Delegation of the Canarian Government in Brussels	Brussels (Belgium)
Heider, Jean-Paul	Former First AEBR Vice-President and former Vice-President of the Regional Council of Alsace	Alsace (France)
Maïtia, François	AEBR Vice-president and Vice-President of the Regional Council of Aquitaine	Aquitaine (France)
Martinos, Haris	AEBR Scientific Committee	London (United Kingdom)
Monleón, Ángela	Instituto Internacional de Teatro del Mediterráneo	Madrid (Spain)
Monleón, José	Instituto Internacional de Teatro del Mediterráneo	Madrid (Spain)
Moukrim, Abdellatif	Ibn Zohr University	Agadir (Morocco)
Ndizeya, Jean-Luc	UN Liaison office with the AU	Addis Abeba (Ethiopia)
Ndiour, Abas	Embassy of Senegal	Madrid (Spain)
Nikiema, Patrice	Regional Council of Centre Region	Ouagadougou (Burkina Faso)
Opara, Chibuzo	Department of International Health, Maastricht University	Maastricht (The Netherlands)
Padilla, Luis	Casa África	Las Palmas de Gran Canaria (Spain)
Perou, Marie-Lou	AEBR	Gronau (Germany)
Peyrony, Jean	MOT	Paris (France)
Ricq, Charles	European Observation Centre for Regions, Coeur	Geneva (Switzerland)
Ruiz de Casas, José Antonio	European Commission, DG Regio	Brussels (Belgium)
Sánchez-Pinto, Ico	Casa África	Las Palmas de Gran Canaria (Spain)
Selke, Welf	AEBR Scientific Committee	Berlin (Germany)
Trémolières, Marie	SWAC (OECD)	Paris (France)
White, Charles	European Commission, DG Regio	Brussels (Belgium)



Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)  
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)  
Association des régions frontalières européennes (ARFE)  
Association of European Border Regions (AEBR)  
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)  
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)  
Werkgemeenschap van Europese grensgebieden (WVEG)  
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)  
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)  
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)  
Ассоциация Европейских Приграничных Регионов (АЕПР)



## Annex IV

### Atelier « Opportunités pour la Coopération Transfrontalière en Afrique de l'Ouest »

**Casa África, 7-8 Novembre 2011**

Alfonso XIII St., 5 ; E-35003 Las Palmas de Gran Canaria (Canary Islands, Spain)

Tél.: +34 928 432 800. Fax: +34 928 380 683

Web: [www.casafrika.es](http://www.casafrika.es) E-mail: [info@casafrika.es](mailto:info@casafrika.es)

### Programme

#### Dimanche, 6 novembre

Arrivée des participants étrangers à l'hôtel

#### Lundi 7 novembre

##### 10h00

10h00-10h30 Ouverture institutionnelle

- **José Antonio Ruiz de Casas**, Directeur de Programme, Politiques de l'UE Coopérations européennes transnationale et interrégionale, DG Regio, Commission européenne
- **Pablo Martín Carbajal**, Directeur général des relations avec l'Afrique, Gouvernement régional des Iles Canaries
- **Aguibou Diarrah**, Chef du Programme Frontières de l'Union Africaine
- **Martín Guillermo Ramírez**, Secrétaire général, Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE)
- **Luis Padilla Macabeo**, Secrétaire général de Casa África

10h30-14h00 Session de travail technique avec les experts : examen du rapport de l'ARFE pour la Commission Européenne « Opportunités pour la Coopération Transfrontalière en Afrique de l'Ouest ».

Déjeuner

18.00-20.00 **Évènement public à Casa África**

Table Ronde avec les experts

Film documentaire produit par le Programme transfrontalier de l'Union Africaine en coopération avec GIZ (Allemagne) : *African Borders. From Barriers to Bridges*

Débat avec le public

Conclusions

20h00                    Fin de l'évènement public

20h30                    Dîner

**Mardi, 8 novembre :**

10h00-13h00          Session technique II

14h00                    Déjeuner

Fin de la réunion

Départ des participants

**Carte des zones transfrontalières "chaudes" en Afrique occidentale**

